

INDEX

ORDRE DU JOUR	1
LISTE DES PARTICIPANTS	3
COMPTE-RENDU DE LA XXIÈME RÉUNION DE LA COSAC	9
Principaux objectifs de la Présidence finlandaise	
Priorités de l'UE concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice, y compris la préparation de la charte de l'UE sur les droits fondamentaux - préparation du conseil européen extraordinaire de Tampere	11
Élargissement de l'Union - conséquences économiques et financières, y compris en termes d'emploi	41
Relations entre l'UE et la Russie	66
Révision du règlement intérieur de la COSAC	81
NOTES DE LA PRÉSIDENTE	
Conseil européen extraordinaire à Tampere les 15 et 16 octobre 1999	96
L'élargissement de l'Union - Conséquences économiques et financières, y compris en termes d'emploi	99
Relations entre l'Union européenne et la Russie.	103
Révision du Règlement de la COSAC	106
RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE DES ORGANES SPÉCIALISÉS DANS LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES ET EUROPÉENNES DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE	118
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	127

COSAC XXI

Helsinki, 11 - 12 octobre 1999

Ordre du jour

Lundi 11 octobre 1999

Session de la matinée

9.00 Ouverture de la séance

M. Esko AHO, président de la Grande Commission
du Parlement finlandais

Adoption de l'ordre du jour

9.15 Principaux objectifs de la Présidence finlandaise

M. Paavo LIPPONEN, Premier ministre

9.35 Priorités de l'UE concernant l'espace de liberté, de sécurité et de justice, y compris la préparation de la charte de l'UE sur les droits fondamentaux - préparation du conseil européen extraordinaire de Tampere

Remarques liminaires

M. Paavo LIPPONEN, Premier ministre

Débat

Commentaire du débat

M. Kari HÄKÄMIES, ministre de l'Intérieur

M. Johannes KOSKINEN, ministre de la Justice

Session de l'après-midi

14.00 Élargissement de l'Union - conséquences économiques et financières, y compris en termes d'emploi

Remarques liminaires

Mme Suvi-Anne SIIMES, ministre des Finances, chargée des questions
fiscales et du budget de l'UE

M. Erkki LIIKANEN, membre de la Commission

Débat

Commentaire du débat

M. Erkki LIIKANEN, membre de la Commission

Mardi 12 octobre 1999

Session de la matinée

9.00 Relations entre l'UE et la Russie

Remarques liminaires

Mme Tarja HALONEN, ministre des Affaires étrangères

Débat

11.00 Révision du règlement intérieur de la COSAC

Remarques liminaires

M. Esko AHO, président de la Grande Commission

Débat

Clôture de la conférence

Session de l'après-midi

13.30 Poursuite des débats, au besoin

LISTE DES PARTICIPANTS

(situation le 11 octobre 1999)

BELGIË/BELGIQUE

Sénat

M. Marcel Colla, Président de la Commission des Affaires étrangères

Ms. Mimi Kestelijn-Sierens, Membre du Parlement

M. Michel Vandeborne, Conseiller adjoint

Chambre des Représentants

Mr. Georges Clerfayt, Member of Parliament, Head of delegation

Mrs. Fientje Moerman, Member of Parliament

Mr. Patrick Moriau, Member of Parliament

Mr. Hugo D'Hollander, Principal Advisor/Secretary, Committee on European Affairs

Mr. Daniël Lucion, Clerk of the Committee on European Affairs

DANMARK

Mr. Jacob Buksti, Chairman of the European Affairs Committee

Ms. Elisabeth Arnold, Vice-Chairman of the European Affairs Committee

Mr. Kristian Thulesen Dahl, Member of Parliament

Mr. Jens Rohde, Member of Parliament

Mr. Claus Larsen-Jensen, Member of Parliament

Mr. Bjørn Einersen, Head of EU Secretariat

Mr. Niels Hoffmeyer, EU-counsellor

Mr. Morten Knudsen, Representative of the Folketing to the EU

DEUTSCHLAND

Bundestag

Dr. Friedbert Pflüger, Chairman, Member of Parliament

Prof. Dr. Jürgen Meyer, Member of Parliament

Mr. Michael Roth, Member of Parliament

Mr. Michael Stübgen, Member of Parliament

Dr. Michael Fuchs, Secretary of Committee

Ms. Sylvia Hartleif, Secretariat of Committee

Ms. Karin Gottschalk, Secretariat of Committee

Bundesrat

Mr. Willi Stächele, Staatssekretär/President of the European Affairs Committee of the Bundesrat

Ms. Regine Gautsche, Adviser

????S

Mr. Loukas Apostolidis, Chairman of the EU Affairs Committee

Mr. Manolis Kefaloyiannis, Vice-Chairman of the EU Affairs Committee

Mr. Lambros Kanellopoulos, Member of the EU Affairs Committee

Ms. Maria Damanaki, Member of the EU Affairs Committee

Mr. George Rokos, Member of the EU Affairs Committee

Mr. Achilleas Kantartzis, Member of Parliament, Secretary of the EU Affairs Committee

Ms. Margarita Toyia, Clerk, Department for European Relations

Ms. Katerina Damianidou, Staff Member

ESPAÑA

Congreso de los Diputados

Mr. Guillermo Martínez Casañ, Member of Parliament, Head of delegation

Mr. Antonio Costa, Member of Parliament

Mr. José Navas, Member of Parliament

Mr. Vicente Blanco, Ambassador

Ms. Isabel Revuelta, Legal Advisor

FRANCE

Sénat

M. Hubert Haenel, Président de la Délégation pour l'Union européenne

M. Pierre Fauchon, Vice-Président de la Délégation pour l'Union européenne

M. Serge Lagache, Sénateur

M. Jean Laporte, Directeur du Service des Affaires européennes

M. Christian Oudin, Directeur-adjoint du Service des Affaires européennes

Assemblée nationale

M. Alain Barrau, Président de la Délégation pour l'Union européenne

Mme Nicole Catala, Vice-Présidente de la Délégation pour l'Union européenne

M. Gérard Fuchs, Vice-Président de la Délégation pour l'Union européenne

M. Paul Bébin, Chef du secretariat de la Délégation pour l'Union européenne

M. Christophe Lescot, Administrateur

IRELAND

Mr. Pat Carey, Member of Parliament

Mr. Jack Wall, Member of Parliament

Ms. Helen Keogh, Member of Parliament

Mr. Brendan Ryan, Member of Parliament

Mr. Micheál Ó Corcora, Secretary to the Joint Committee on European Affairs

ITALIA

Senato della Repubblica

Mr. Tino Bedin, President of the EC Affairs Committee

Mr. Giampaolo Bettamio, Vice-President of the EC Affairs Committee

Mr. Andrea Manzella, Member of the EC Affairs Committee

Mr. Marco D'Agostini, Head of the Office for European Union relations

Camera dei Deputati

Mr. Antonio Ruberti, President of the EU Affairs Committee

Mr. Alessandro Bergamo, Vice-President of the EU Affairs Committee

Mr. Francesco Ferrari, Vice-President of the EU Affairs Committee

Mr. Luca Poggi, Secretary of the EU Affairs Committee

Ms. Rita Palanza, Parliamentary officer

Mr. Gianfranco Neri, Parliamentary officer

LUXEMBOURG

M. Ben Fayot, Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes

Mme Marianne Weyer, Premier Conseiller

NEDERLAND

Eerste Kamer

Mr. Wim van Eekelen, Head of delegation

Mr. Kars Veling, Member of delegation

Mr. Leo van Waasbergen, Secretary of delegation

Tweede Kamer

Mr. Michiel Patijn, Chairman

Mr. Frans Timmermans, Member of delegation

Mr. Hans van den Akker, Member of delegation

Mr. Eimert van Middelkoop, Member of delegation

Mr. Jan Nico van Overbeeke, Clerk of delegation

ÖSTERREICH

Bundesrat

Mr. Milan Linzer, Vice-President of the Federal Council

Mr. Albrecht Konecny, Member of the Federal Council

Nationalrat

Mr. Peter Schieder, Head of delegation

Mr. Wolfgang Jung, Member of Nationalrat

Ms. Martina Gredler, Member of Nationalrat

Mr. Joseph Wirnsperger, Secretary of delegation

Ms. Ines Kerle, Co-Secretary of delegation

PORTUGAL

Mr. Manuel dos Santos, Member of Parliament, Head of delegation

Mr. José Saraiva, Member of Parliament

Mr. Joel Hasse Ferreira, Member of Parliament

Mr. Carlos Encarnaç~o, Member of Parliament

Mr. Silvio Cervan, Member of Parliament

Mr. Jo~o Amaral, Member of Parliament

Mr. Domingos Almeida Machado, Director of International Relations Department

Ms. Manuela Azóia, Staff of International Relations Department

Ms. Ana Fraga, Clerk of the Committee on European Affairs

Mr. José Manuel Araújo, Clerk of the Committee on European Affairs

SUOMI/FINLAND

Mr. Esko Aho, Chairman of the Grand Committee

Mr. Kimmo Kiljunen, Vice-Chairman of the Grand Committee

Ms. Tuija Brax, Member of the Grand Committee

Mr. Jouko Jääskeläinen, Member of the Grand Committee

Ms. Outi Ojala, Member of the Grand Committee

Ms. Kirsi Piha, Member of the Grand Committee

SVERIGE

Mr. Sören Lekberg, Chairman

Mr. Lars F. Tobisson, Deputy Chairman
Mr. Paavo Vallius, Member
Mr. Mats Odell, Member

Mr. Willy Söderdahl, Member
Ms. Marianne Carlström, Member

Ms. Ingrid Larén Marklund, Committee Secretary
Ms. Anita Linden, Deputy Secretary
Ms. Helena Onn, Press Secretary
Ms. Eva Sterndal, Principal Administrative Officer
Ms. Lena Birgersson, Senior Administrative Officer, International Office

UNITED KINGDOM

House of Lords

Lord Tordoff, Chairman of the Select Committee on the European Communities
Lord Grenfell, Member of the Select Committee on the European Communities
Lord Hope of Craighead, Member of the Select Committee on the European Communities

Mr. Tom Mohan, Clerk of the Select Committee on the European Communities

House of Commons

Mr. Jimmy Hood, Chairman of the European Scrutiny Committee
Mr. William Cash, Member of Parliament
Mr. Jim Dobbin, Member of Parliament

Ms. Elizabeth Flood, Clerk of the European Scrutiny Committee
Mr. Christopher Stanton, Representative of the National Parliament office in Brussels

EUROOPAN PARLAMENTTI

EUROPAPARLAMENTET

EUROPEAN PARLIAMENT

PARLEMENT EUROPÉEN

Mr. David Martin, Vice-President of the European Parliament
Mr. Guido Podesta, Vice-President of the European Parliament
Mr. Johannes Voggenhuber, Vice Chairman of the Committee on Constitutional Affairs
Mr. Elmar Brok, Chairman of the Committee on Foreign Affairs
Mr. Graham Watson, Chairman of the Committee on Citizens' Freedom and Rights

Mr. Philippe Ventujol, Head of Division for Relations with National Parliaments and Inter-Parliamentary Assemblies

Mr. Francesco Saverio Solari, Principal Administrator
Mr. Renny Jokelin, Head of the Helsinki Office of the European Parliament
Mr. Sten Ramstedt, Administrator
Ms. Patrizia Prode, Administrator
Ms. Laura Campopiano, Assistant of Vice-President Podesta
Ms. Patrizia de Sena, Secretary
Ms. Beatrice Scarascia Mugnozza, EPP Group
Mr. Christian Lange, PSE Group
Ms. Marijke Sickness, PSE Group

???????

Mr. Assen Agov, Chairman of Committee

Mr. Petar Bashikarov, Deputy Chairman of Committee
Dr. Elena Kirtcheva, Ambassador

Ms. Antoaneta Hristova, Chief Adviser of Committee

„ ESKO

Mr. Jaroslav Zv•řina, Chairman of the Committee for European Integration
Mr. Vladimír Lašt•vka, Vice-Chairman of the Committee for European Integration
Mr. Richard Salzmann, Vice-Chairman of the Committee on European Integration

Ms. Olga Adamcova, Secretary of the Committee for European Integration

EESTI

Mr. Tunne Kelam, Vice-President of the Riigikogu, Chairman of the European Affairs Committee
Ms. Liia Hänni, Member of the European Affairs Committee
Ms. Liina Tõnisson, Member of the European Affairs Committee

Mr. Olev Aarma, Counsellor of the European Affairs Committee

KY? ? ? ? ?

Mr. Nicos Kleanthous, Vice-Chairman of Committee on Foreign and European Affairs
Mr. Demetris Syllouris, Member of Committee on Foreign and European Affairs
Mr. Doros Christodoulides, Member of Committee on Foreign and European Affairs

Mr. Yiannakis Georgiades, Director of the International Relations Service

LATVIJA

Mr. Edvins Inkens, Chairman to the European Affairs Committee

Mr. Einars Punkstins, Adviser to the European Affairs Committee

LIETUVA

Mr. Regimantas „iupaila, Vice-Chairman of the Committee on European Affairs, Head of delegation
Mr. Justinas Karosas, Vice-Chairman of the Committee on European Affairs

Ms. Šar•nė Kleinaitė, Adviser to the Committee on European Affairs

MAGYARORSZÁG

Mr. József Szájer, Chairman
Mr. Tibor Szanyi, Deputy-Chairman
Mr. Béla Glattfelder, Deputy-Chairman

Mr. László Juhász, Counsellor

MALTA

Mrs. Dolores Cristina, Chairperson of Committee
Mr. Chris Cardona, Member of Committee
Mr. John Vella, Member of Committee

Ms. Josanne Bonello, Secretary to Delegation

POLSKA

Mr. Tadeusz Mazowiecki, Chairman of the European Integration Committee

Mr. Wladyslaw Bartoszewski, Chairman of the Foreign Affairs and European Integration Committee
Mr. Jerzy Jaskiernia, Deputy Chairman of the European Integration Committee

Ms. Magdalena Skrzynska, Secretary to the Polish Delegation

ROMÂNIA

Ms. Mariana Stoica, Chairperson of the Committee on European Integration
Mr. T~nase T~val~, Vice-Chairman of the Committee on European Integration
Ms. Hildegard Puwak, Vice-Chairperson of the Committee on European Integration

Mr. Leonard Orban, Secretary of the Romanian Delegation

SLOVENSKO

Mr. František Šebej, Chairman of Committee

Ms. Julia Hurna, Clerk of the Committee for European Integration

SLOVENIJA

Mr. Lojze Peterle, Chairman of the Commission for European Affairs
Mr. Janez Kramberger, Vice-Chairman of the Commission for European Affairs

Mr. Igor Sencar, Secretary of the Commission for European Affairs

COMMISSION EUROPEENNE

Mr. Rainer Lau, Chef D'unité/ Secretariat general

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION

Mr. Ettore Mosca, Head of Division, General Secretariat of the Council of the EU

COMPTE-RENDU DE LA XXIÈME RÉUNION DE LA COSAC

(Finlande, 11/12 octobre, 1999)

PARLEMENT DE FINLANDE

M. Esko AHO, Président, Finlande : Tout d'abord, je tiens à vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à Helsinki, à la 21ème session de la COSAC. Nous avons devant nous deux journées intéressantes et je suis persuadé que nous aurons des discussions fructueuses et intéressantes sur les points inscrits à l'ordre du jour. J'espère également que nous puissions mener à bien ces travaux et que nous puissions renouveler le Règlement de la COSAC. À cet égard, le groupe de travail préparatoire s'est réuni le 20 septembre ici à Helsinki, et il a pu parvenir à une proposition à l'unanimité, proposition qui, je pense, crée toutes les conditions pour renouveler le Règlement à l'issue de nos travaux.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant de passer au premier point, il nous faut décider de trois questions qui influent sur le déroulement de nos travaux. Au mois de mai, à Berlin, nous avons décidé que la réunion a été ouverte au public. Nous le proposons également dans notre projet de l'ordre du jour. Malheureusement, cette salle ne nous permet pas de faire entrer la presse et le public. Cela étant dit, il a été réservé une salle ouverte à la presse et au public au rez-de-chaussée, où ils peuvent suivre les débats sur un écran. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à ce qu'on applique ce principe de transparence des séances à Berlin et qu'il soit donc possible de suivre tous les travaux à l'écran, y compris les travaux concernant le renouvellement du Règlement de COSAC? Y a-t-il des demandes de parole à cet égard? Non. Je conclus donc que cette réunion est ouverte à la presse et au public pour tous les points de l'ordre du jour.

Je propose, par ailleurs, que les pays candidats et leurs représentants puissent participer à l'ensemble des débats. Est-ce que nous pouvons accepter cette proposition? Oui? Il en est ainsi décidé. Je répète: les représentants des pays candidats ont la possibilité de demander la parole sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Troisièmement, ma proposition serait que le temps de parole soit limité à quatre minutes. Est-ce que nous pouvons accepter cette limite de temps de parole de quatre minutes? Je pense que vous venez d'accepter cette limite.

Maintenant, nous sommes prêts à aborder le premier point à l'ordre du jour. Nous avons l'honneur d'entendre le Premier ministre, Monsieur Paavo Lipponen, qui, d'abord, évoquera les principaux objectifs de la Présidence finlandaise. Par la suite, il expliquera les préparations du Conseil européen extraordinaire de Tampere.

Puisque le Premier ministre est tenu par un emploi de temps très stricte et il devra nous quitter avant la fin de nos travaux ce matin, le Ministre des Affaires intérieures, Kari Häkämies, et le Ministre de la Justice, Johannes Koskinen, ont bien voulu suivre nos travaux et répondre aux questions et aux interventions auxquelles le Premier ministre n'a pas la possibilité de répondre. Nous espérons également que ces deux points à l'ordre du jour puissent être traités en même temps, pour que le Premier ministre puisse se limiter à une intervention, c'est-à-dire à la fois les principaux objectifs de la Présidence finlandaise et la préparation du Conseil européen. Je pense que nous pouvons accepter cette démarche.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA PRÉSIDENTIE FINLANDAISE

PRIORITÉS DE L'UE CONCERNANT L'ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE, Y COMPRIS LA PRÉPARATION DE LA CHARTE DE L'UE SUR LES DROITS FONDAMENTAUX - PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN EXTRAORDINAIRE DE TAMPERE

M. Paavo LIPPONEN, Premier ministre, Finlande: Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à la conférence d'Helsinki, dans un pays qui a été le premier au monde à introduire le droit de vote pour les femmes et les hommes en 1907, sans aucune autre limite que la limite d'âge. Votre ordre du jour est très chargé. Il concerne les principaux objectifs et défis de la Présidence finlandaise, le développement de l'Union en tant qu'espace de sécurité et de protection juridique, qui est également à l'ordre du jour du Conseil européen extraordinaire de Tampere, ainsi que les questions de l'élargissement de l'Union européenne. Le troisième point, à savoir les relations entre l'Union européenne et la Russie constitue, pour la Présidence, une question d'actualité. La semaine prochaine, à Helsinki, sera organisée une rencontre sommet de l'Union européenne et de la Russie, où nous avons la possibilité d'examiner la stratégie de l'Union européenne à l'égard de la Russie, ainsi que les questions ayant trait à la dimension nordique.

La Finlande assure la présidence pendant une période qui constitue, en quelque sorte, un défi. La troisième phase a été lancée et nous sommes passés, je pense d'une façon réussie, à la monnaie unique. On espère également que la croissance économique au sein de l'Union se renforcera l'année prochaine. Une nouvelle situation, la création de l'euro, a également rendu nécessaire le renforcement de la coopération économique et industrielle au sein de l'Union européenne. La Finlande est en train de préparer un rapport sur l'harmonisation économique industrielle. Le Conseil doit également entériner les grandes lignes pour l'année prochaine et, pour la première fois, il y aura également des recommandations par pays.

Bien avant le Conseil européen d'Helsinki, on réunira également un dialogue sur les aspects macro-économiques, avec la participation de tous les acteurs du domaine de la vie économique et politique, le Conseil, la Banque Centrale Européenne, ainsi que les partenaires sociaux. En tant que Président, nous voulons nous servir des possibilités que réserve ce dialogue à l'Union européenne pour pouvoir discuter des défis que doit relever l'Union européenne pour assurer une croissance stable et améliorer l'emploi, y compris au début du prochain millénaire.

Le renforcement de la coopération politique et économique est tout à fait justifié. La poursuite de l'intégration et la monnaie unique font que les questions d'emploi sont, devant l'Union européenne, des questions communes. Renforcer la coopération au niveau fiscal, ainsi que la stratégie commune au niveau de l'emploi, sont des objectifs communs à nous tous.

En tant que Président, la Finlande veut promouvoir le processus de renouvellement de l'emploi. Ces différents processus doivent viser les mêmes objectifs, soit une croissance économique stable, ainsi que la promotion de l'emploi.

L'accord sur l'emploi, né à Cologne, s'est avéré très prometteur. Je voudrais aborder des questions centrales du point de vue de l'évolution future, y compris en ce qui concerne l'évolution du marché de travail, ainsi que la réalisation totale du marché unique.

Malgré les évolutions favorables du point de vue économique, le taux d'emploi est assez bas en Europe comparé aux États-Unis et au Japon. Aux États-Unis, la productivité est de 20% supérieure à l'Europe, et la croissance du PIB est également plus rapide. L'Europe n'a pas su saisir les possibilités qu'offre la mondialisation, et il y a des questions fondamentales posées en termes de création d'emplois. Il faut attendre un peu pour pouvoir profiter de l'évolution rapide de la technologie. Un niveau de formation très élevé, l'innovation ainsi que le développement de la société de l'information sont des éléments-clés. La réussite de la Finlande ces dernières années est essentiellement fondée sur ces atouts. Nous investissons 3 % du PIB dans la RED, c'est-à-dire nous sommes, du point de vue mondial, à un niveau top.

En ce qui concerne les États membres, ils doivent certainement faire confiance dans le renouvellement économique, où l'on tient compte également du vieillissement de la population européenne, ainsi que du développement très rapide de la technologie et, par conséquent, des défis liés à une plus grande concurrence. J'ai proposé à la Commission, qui vient de commencer ses travaux, qu'elle rédige un livre blanc avec des recommandations sur les défis liés à une croissance assurant l'emploi en Europe.

Les points de départ de l'unification européenne ne doivent pas être oubliés. L'unification vise la stabilité, bien sûr, mais également le bien-être. La base du bien-être européen, c'est le modèle de la société européenne, fondée sur la justice sociale et sur les possibilités égales pour tous les citoyens européens.

Le Portugal, le prochain pays de la présidence, a convoqué une réunion extraordinaire du Conseil portant sur l'emploi et le renouvellement économique. En rencontrant le Premier ministre portugais, Monsieur Gutierrez, à Lisbonne, nous avons convenu d'une coopération très étroite, qui devrait commencer déjà pendant la Présidence finlandaise. Nous allons commencer cette coopération au mois de novembre, immédiatement à l'issue du Conseil de Tampere.

La Finlande souhaite que la position de l'Europe, à l'échelle mondiale, soit renforcée à l'issue du Traité d'Amsterdam. On a des nouveaux droits, y compris au niveau de la gestion des crises. La Finlande appuie l'utilisation de ces outils et également leur développement, pour que l'Union puisse toujours mieux assumer la responsabilité de notre sécurité commune.

On attend de la part de l'Union une capacité de gestion des crises. Le Conseil de Cologne a confié à la Présidence la tâche d'examiner, de manière approfondie, toutes les questions liées à la sécurité. Tout particulièrement nous avons besoin, dans le domaine civil, mais aussi dans le domaine militaire, des moyens d'intégration qui doivent nous permettre de prévenir des conflits.

Du côté civil, il existe déjà, dans les différents États membres, un réseau bien intégré, ainsi qu'un savoir-faire important à cet égard. Par ailleurs, il nous faut une coordination plus vaste, pour que toute l'Union puisse utiliser ce réseau, y compris au niveau de la gestion des crises.

Renforcer cette capacité est bien et pour ce faire, la Présidence se concentre également sur le renforcement du processus de prise de décision. Il est important que l'Union puisse s'appuyer sur la propriété de l'O.T.A.N. En même temps, les États membres doivent pouvoir développer leurs capacités de gestion des crises. Si on n'investit pas suffisamment d'efforts et de ressources dans ce domaine, il n'y aura jamais de système européen de gestion de crises fiable.

Il nous est besoin de faire des études communes à cet égard, ainsi que de prendre des mesures en commun pour y parvenir. Dans ce contexte, une des tâches principales de la Présidence finlandaise est de créer un bon réseau et des rapports, y compris avec Monsieur Javier Solana. Lors de notre rencontre, la semaine dernière, ici à Helsinki, nous sommes convenus des contacts très étroits avec Monsieur Solana, ainsi que d'une coopération étroite, y compris en ce qui concerne le développement de la politique extérieure de l'Union et le développement des objectifs en matière de la politique extérieure pendant la Présidence finlandaise. Il s'agit d'ores et déjà de mettre sur pied une unité d'intervention. L'Union a la possibilité de devenir un acteur important à l'échelle internationale, car elle a d'importantes ressources à sa disposition.

La politique étrangère et de sécurité commune fait objet d'une stratégie commune. Pour ce faire, l'Union a besoin également de possibilités civiles et militaires. La Finlande voudrait donc, en tant que Président, assurer un progrès en la matière, prendre un nouveau pas dans ce domaine, y compris d'ici le prochain Conseil d'Helsinki.

Il y a dix ans, on a vu des événements qui ont mis fin à la guerre froide en Europe. Quand on a accepté les principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'économie de marché comme piliers de l'Union européenne, l'Union est devenue un acteur central. Par ailleurs, le développement de l'Union est devenu un élément important du développement de l'ensemble du continent. Le retard économique et social de certains pays a certainement alimenté des problèmes internes, qui ont même dégénéré en conflits ouverts. Il est devenu clair que faire participer tous les pays européens au renforcement de l'Union européenne permet également de renforcer la stabilité en Europe.

La Commission européenne publiera dans deux jours son rapport sur l'état des travaux en ce qui concerne les pays candidats. Il s'agit d'une étude détaillée, dans laquelle on tient compte des progrès, mais aussi des retards accumulés. Il s'agit d'outils très importants pour l'Union, mais aussi pour les États candidats. Les défis liés à l'adhésion sont certainement des défis d'importance. Les États membres actuels, ainsi que les États candidats, sont tous intéressés à ce que les conditions soient réunies. Les conséquences de l'élargissement se feront sentir également sur le bien-être de tous les citoyens et pourraient, le cas échéant, mettre en danger tout ce processus d'élargissement.

Toutefois, il ne faudrait pas sous-estimer la volonté politique d'aller en avant. Nous élaborons des propositions sur comment l'élargissement et la construction de l'Europe devraient être poursuivis au début du prochain millénaire.

S'agissant de l'élargissement, il n'est pas seulement question de l'amélioration de la situation des pays candidats. L'Union doit également se renouveler. Le processus qui devrait permettre de consolider l'Europe ne devrait pas influencer négativement sur les décisions au niveau de l'Union européenne et sa capacité d'action.

La Finlande prépare un rapport concernant le renouvellement nécessaire du processus de décision, qui devrait être accepté en l'an 2000. Il nous faudra trouver une décision concernant la composition de la Commission. Par ailleurs, il nous faudrait également décider en ce qui concerne l'utilisation plus vaste du système majoritaire.

Pendant sa présidence, la Finlande maintient sa recommandation d'un ordre du jour limité pour la CIG. Il nous est besoin d'élargir également le débat sur les points suivants, à savoir quelle est l'Union européenne dont nous avons besoin pour pouvoir mieux répondre aux défis auxquels nous sommes

confrontés. Les traités de l'Union doivent permettre l'intensification de l'Union, y compris dans une situation dans laquelle les États membres ont des points de départ différents pendant une certaine période encore.

A cet égard, il n'est pas nécessaire de se poser la question de savoir quand les États membres seront prêts pour avancer dans ce sens. Je pense que se précipiter, ce n'est certainement pas un avantage. Le besoin de renouvellement croît cependant, également à la lumière des évolutions extérieures.

En tant que Président, la Finlande souhaite améliorer l'efficacité et la transparence de l'action de l'Union. Il s'agit là d'une question clé, y compris pour gagner la confiance des citoyens à l'égard de l'action de l'Union européenne. Pendant notre Présidence, nous avons commencé le renouvellement des travaux du Conseil, le développement de la transparence de ses travaux. Nous rendons disponibles des documents. Nous publions également l'emploi de temps ainsi que l'ordre du jour de toutes les réunions du Conseil. Pour le moment, d'autres mesures également sont à l'étude par les États membres.

Il est également important de voir une implication directe des parlements nationaux. En Finlande, nous avons accumulé des expériences positives dans la mesure où nous avons tenu à jour le Parlement des travaux au niveau ministériel. Tous les Ministres participant aux différents conseils informent régulièrement le Parlement avant et après les Conseils. Ce système nous a permis de créer une politique européenne qui jouit d'un vaste soutien au sein du Parlement.

À Tampere, vendredi et samedi prochains, se réunira le Conseil européen extraordinaire, qui se penchera sur la coopération en matière de sécurité et de protection juridique. À Amsterdam, on a visé le développement de l'Union comme un espace de liberté, de sécurité et de justice. Pour réaliser cela, on a besoin d'orientation politique, ainsi que de décisions pratiques, afin de développer la coopération de l'Union en la matière. Cette tâche n'est pas facile, certes, car les questions juridiques et intérieures sont certainement des questions assez nouvelles dans la mesure où il y a également des divergences importantes sur ces questions au niveau des États membres. Par ailleurs, les États membres sont intéressés à faire de l'Union un acteur plus fort, y compris en ce qui concerne la réalisation des libertés et des droits de citoyens, ainsi que les questions liées à leur sécurité. Les citoyens ont des attentes très fortes, et il pensent que l'Union pourra agir en commun sur ces questions en ce qui concerne, par exemple, la politique d'immigration et d'asile, les mouvements transfrontaliers, ainsi que l'amélioration et la protection juridique des personnes victimes des crimes. Par ailleurs, on attend que l'Union agisse plus activement dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et au niveau de l'immigration illégale.

Le Conseil de Tampere se penchera sur trois thèmes principaux, à savoir la politique de l'immigration et d'asile, la lutte contre la criminalité transfrontalière et l'espace judiciaire européen.

Le Conseil de Tampere aura pour objectif principal de convenir de la création, au sein de l'Union, d'une politique globale en matière d'asile et d'immigration.

Cette politique doit inclure la responsabilité de prévention de la part de l'Union, ainsi que la lutte contre l'immigration clandestine, l'amélioration des droits des immigrants légaux et la garantie des droits des demandeurs d'asile. Dans ce travail de prévention, il est besoin d'une stratégie nouvelle, dans laquelle on réunit la politique extérieure, commerciale, ainsi que l'aide à la coopération. Il faut également des moyens, dans le domaine des droits de l'homme, pour influencer sur les éléments derrière la migration.

Concernant les citoyens des pays tiers, il faut faire la différence entre les immigrants de droit et les immigrants clandestins. Il faut harmoniser les bases juridiques et en même temps, il faut créer une stratégie qui assure les droits des États membres.

Il faut convenir d'un système unique de demande d'asile. Dans la situation actuelle des États membres, il y a d'énormes différences dans les droits d'asile et les bases sur lesquelles se fondent ces droits. Les dossiers sont traités pendant des années. Cette situation est intenable et elle encourage des abus. En quelque sorte, elle encourage également le trafic illégal des personnes. Les victimes immédiates en sont les réfugiés, qui ont besoin de protection.

Il faut que l'Union s'appuie sur la convention de Genève, ainsi que sur un niveau de protection très élevé de tous les réfugiés.

La crise de Kosovo a montré qu'il est temps que l'Union convienne également d'une responsabilité solidaire. Il faut que l'Union soit prête à offrir une protection face à des masses importantes de réfugiés. Il faut également qu'elle s'appuie sur une volonté claire de la part des personnes en besoin de protection et de l'État accueillant de le faire, ainsi que sur la possibilité et la capacité de différents États membres d'assumer cette responsabilité. Je pense qu'à Tampere, nous serons en mesure de parvenir à des objectifs et que nous pouvons réaliser cette solidarité de façon plus active que par le passé.

Pour lutter contre l'immigration clandestine, il faut renforcer la surveillance aux frontières de l'Union et la coopération avec les États tiers. S'il est besoin, il faudrait que l'Union soit également en mesure de négocier des systèmes qui complètent les accords bilatéraux avec des États tiers.

Dans ce contexte, il faut également attirer l'attention sur le fait que l'Union doit être une zone de liberté, de sécurité et de justice pour ceux qui se trouvent sur son territoire. Améliorer les droits sociaux et politiques des immigrants est certainement un défi commun de tous les États membres. Je suis sûr qu'à Tampere, un message très fort sera également lancé contre le racisme et la xénophobie et en faveur d'un renforcement du travail pour combattre ces fléaux.

A Tampere, on discutera également de l'amélioration de la protection juridique de nos citoyens. À cet égard également, les attentes des citoyens sont très élevées, aussi bien à l'égard de l'Union européenne que des gouvernements nationaux, car c'est certainement une source de grande préoccupation pour tous les citoyens de l'Union européenne. Il faut que l'Union agisse contre tous ceux qui, par les crimes, voudraient utiliser la liberté de circulation au-delà des frontières.

Cette situation est tout à fait spéciale, car les criminels se déplacent librement, alors que les autorités, qui doivent protéger leurs citoyens, sont tenus par un cadre très stricte.

Si nous voulons améliorer cette protection juridique, il faut certainement évoquer le trafic de drogue, la criminalité des jeunes, le blanchiment d'argent, ainsi que le trafic des personnes. Cela signifie que des décisions globales sont prises au niveau de toutes les autorités et que les possibilités d'action sont améliorées au niveau de la politique de l'Union.

Combattre la criminalité transfrontalière signifie lancer une action préventive, et cette action doit émaner de Tampere. Dans la pratique, il faut créer un programme de lutte nationale contre la criminalité et développer des mesures nationales, également sur la base de ce qu'on appelle les meilleures pratiques.

Il faut combattre la criminalité de façon plus efficace. Cela signifie lever les obstacles au niveau de la coopération entre les autorités et faire en sorte qu'un verdict qui a été prononcé dans un État membre soit reconnue également et puisse être appliquée dans d'autres États membres. Europol doit avoir des ressources nécessaires, et son action doit être développée en fonction du mandat du Traité d'Amsterdam.

Si on élargit les compétences d'Europol, il faudrait également élargir sa base juridique et son mandat. Pour que l'on puisse bénéficier des résultats du travail d'Europol, notamment en ce qui concerne la lutte contre la criminalité transfrontalière, il faudrait également améliorer la coopération des parquets nationaux, au travers d'une création de réseaux et d'un organe comme Eurojuste.

Il faut également améliorer l'indemnisation en luttant de manière plus efficace contre le blanchiment d'argent, qui est souvent lié au trafic d'armes et de drogue. La Finlande, en tant que Président, propose que la lutte contre le blanchiment fasse partie des tâches d'Europol. Cette proposition jouit d'un vaste soutien parmi les États membres.

Dans la lutte contre la criminalité, il faut également développer les relations extérieures de l'Union européenne avec des États tiers pour que, à l'aide de cette coopération, on puisse intervenir contre la criminalité transfrontalière.

Les plus grands succès sont dûs à l'utilisation de méthodes communes, qui ont montré leur force dans la création du marché unique. Je pense que ces atouts sont certainement des mesures acceptables à l'avenir. Il faut rapprocher les législations nationales. Il faut créer des règles minimales et également convenir d'une reconnaissance mutuelle et réciproque. Il faut lever les obstacles techniques, administratives et juridiques.

Quand on discute de la coopération juridique, il faut, en plus de la sécurité, veiller également à l'amélioration de la réalisation des droits. J'ai mentionné les droits des immigrés et le travail qu'il faut faire pour améliorer la situation. Du point de vue de tous les citoyens, il est important que la libre circulation puisse se réaliser également dans la pratique. Cela signifie que les citoyens, en se déplaçant sur le territoire de l'Union, puissent confier dans l'action des autorités, et également dans le fait qu'ils pourront avoir droit à une protection.

A Tampere, il faut veiller à ce que les droits du citoyen soient, sur une base réciproque, reconnus dans tous les États membres. Les droits liés au mariage, par exemple, ou les questions de tutelle d'enfants sont autant d'aspects qui relèvent de la protection et de la sécurité juridique. Les citoyens de l'Union doivent avoir la possibilité à ce que toutes les autorités assurent les droits de citoyen dans tous les États membres. Il doit être tout aussi facile de s'adresser à un tribunal dans son pays que dans tout autre pays de l'Union européenne.

Il faut également attacher une grande importance aux victimes des crimes. Il faudra assurer aux victimes un traitement égal, quelle que soit leur langue ou leur pays d'origine. Il est question de sécurité juridique et de droit à l'interprétation.

A Tampere, on pourra, dès à présent, faire des efforts pour améliorer la coopération. Les différences au niveau de la législation font que cette harmonisation constitue un défi important. Créer ou promouvoir cette coopération signifie également créer un espace juridique européen. Cela constitue un processus à long terme. Je pense que, dans les années à venir, cela constitue l'un des défis majeurs. J'espère que de

la réunion de Tampere sortira un programme de travail bien ambitieux, y compris pour améliorer les droits des citoyens.

Les États membres ont une vision commune des droits de l'homme, des libertés des citoyens, de l'État de droit et de la discrimination. Je pense que, en s'appuyant sur ces principes, le Conseil de Tampere sera une réussite, y compris du point de vue des droits des citoyens et de l'avenir de l'Union européenne.

M. Wim VAN EEKELLEN, Pays-Bas: Je me permettrai de poser quelques questions. Je suis heureux d'entendre le Premier ministre dire qu'il perçoit la nécessité d'une certaine capacité militaire pour l'UE.

Je voudrais savoir comment le gouvernement finlandais voit la possibilité de l'intégration de l'Union de l'Europe occidentale dans l'Union européenne? La désignation de Monsieur Solana au poste de secrétaire général de l'UEO ne serait-elle pas la manière la plus simple de marquer un progrès dans cette voie? Par ailleurs, je voudrais savoir comment on pourra faire cela sans toucher à la position de la Finlande, de la Suède et de l'Autriche, notamment en matière de la coopération militaire.

Deuxième test pour la conférence intergouvernementale: il y a la composition de la Commission, le fait que le Conseil prenne plus de décisions à la majorité qualifiée, et tout le problème de la pondération. Ces choses suffiraient-elles pour donner à la Communauté européenne l'impact et l'efficacité nécessaires pour fonctionner avec vingt membres ou plus? Ne faudrait-il pas définir un mode de fonctionnement tout à fait différent à Bruxelles? En plus des discussions sur les thèmes cruciaux, ne faut-il pas modifier le Traité plus en profondeur?

Je suis d'accord avec les priorités du Premier ministre, mais je voudrais mettre l'accent sur une question particulière. C'est la politique étrangère à l'égard des pays d'où viennent beaucoup de réfugiés. Je crois qu'il y a peut-être là la façon la plus efficace de s'attaquer aux problèmes à la source.

M. Alain BARRAU, France: Je voudrais poser trois questions à Monsieur le Premier ministre. La première concerne l'emploi, dont vous avez parlé. Nous avons beaucoup souligné l'importance du Conseil européen de Luxembourg. Dans la COSAC qui précédait ce Conseil européen, il y avait eu un large consensus pour dire que c'était un sujet très important de l'Union européenne aujourd'hui. Depuis, malgré les efforts de nos amis autrichiens et allemands, le thème est resté un peu en retrait, en tout cas pour mon goût. Nous savons que nos amis portugais ont l'intention de prendre une initiative importante dans ce domaine. Comment pensez-vous concrètement que la Présidence finlandaise peut relancer activement le thème de l'emploi et la lutte contre le chômage au niveau des quinze?

Deuxième question: nous avons aujourd'hui l'adoption, je l'espère, au conseil "Affaires générales", du mandat de négociation de la Commission pour l'Organisation Mondiale du Commerce. La Commission va négocier, à Seattle, au nom des quinze. Vous savez que nous avons été nombreux à insister sur le fait que cette future négociation de Seattle devrait comporter, bien sûr, un certain nombre d'aspects touchant au commerce international. C'est l'origine même de cette organisation et permet d'introduire un certain nombre de terrains nouveaux, comme des mesures concernant à la fois les mesures sociales, en faisant référence au travail de l'OIT, les mesures environnementales et de sécurité alimentaire. Quelle est la position de la Présidence finlandaise sur ce sujet, et comment pouvons-nous agir dans cette direction?

Troisièmement: si les choses avancent comme nous le souhaitons tous, la Présidence finlandaise pourra marquer la construction de l'Union du prochain sommet de Tampere. Je voulais vous dire que nous

avons sur ce sujet, qui est évidemment difficile, puisqu'il s'agit de traduire cet espace à la fois juridique et de sécurité pour l'ensemble de nos citoyens européens, travaillé, au sein de notre Assemblée nationale, avec d'ailleurs des approches et des opinions qui peuvent être différentes, mais nous souhaitons beaucoup que sur ce terrain, il puisse y avoir une avancée significative, pour que les peuples d'Europe puissent prendre en compte réellement cette dimension d'une véritable libre circulation et d'une possibilité de normes régissant leur vie en commun.

M. Paavo LIPPONEN, Premier ministre, Finlande: D'abord, en ce qui concerne les questions de Monsieur Van Eekelen, concernant la capacité militaire de l'Union et les dimensions de sécurité et de défense, je pense que l'Union devrait progresser lentement, pas à pas. Il s'agit maintenant clairement de la création d'une capacité de gestion des crises, en fonction du mandat de St Petersburg. Il n'est pas question du développement ou de la création d'une alliance militaire. Il y a là une différence très claire. Sur la base des décisions de Cologne, un certain nombre de domaines de l'Union européenne feront partie de l'UEO, et seront intégrés à l'Union européenne. Monsieur Solana dirigera ce projet. La Finlande appuie totalement cette démarche. Avec la Suède, nous avons pris l'initiative lors du Conseil d'Amsterdam. Pour les États membres, cela pose certaines exigences. Il faudrait discuter du processus de prise de décisions des comités dont nous aurons besoin. Il faudra également discuter des exigences pour les États membres et du type de coopération militaire qui sera mise en oeuvre. Je pense qu'il est important que chaque État membre s'engage à réserver des troupes en fonction de ses moyens, conformément à ce qu'on aura convenu. Il sera également nécessaire de s'entraîner en matière d'action commune. On a besoin d'un type d'état-major, mais là, je voudrais également dire qu'on s'appuiera très probablement sur la capacité de l'O.T.A.N.

En ce qui concerne une défense nationale et l'unification des défenses nationales, à mon avis, ce n'est pas souhaité. Il faut tenir compte du fait que les systèmes de défense sont différents. Si vous avez le temps de vous familiariser avec la défense finlandaise, vous verrez qu'elle diffère considérablement des défenses nationales des pays qui ont des armées professionnelles. Donc, nous avons à faire à des questions qui ont trait à la sécurité nationale et aux questions fondamentales relevant du droit d'autodétermination.

L'élargissement, nous l'avons devant nous, bien sûr. À cet égard, il faut procéder comme je l'ai proposé. Dans le domaine de l'Union, il ne faudrait pas créer des classes différentes d'États membres avec des droits différents. L'intégration doit se faire dans tous les domaines, pour que tous les États membres puissent y participer autant que possible. En d'autres termes, il ne faudrait pas artificiellement créer, dans la politique étrangère et de sécurité, par exemple, des milieux différents au sein de l'Union. Il faut s'opposer aux efforts des principaux pays de l'Union, visant à créer un directoire, car cela faiblit la compétitivité de l'Union européenne. C'est une raison sans équivoque.

Du point de vue des pays mineurs, il faut également tenir compte du fait que l'autorité des grands pays est plus grande, alors que nous devons, au sein de l'Union, respecter l'égalité entre les pays de dimensions différentes.

À Tampere, il est question du fait que l'on utilise les moyens de politique étrangère à l'égard des pays d'origine tels que l'Afghanistan. Il faut pouvoir utiliser tous les moyens disponibles tels que, par exemple, l'aide au développement, pour que l'on puisse créer des conditions dans lesquelles il n'y a plus besoin pour les citoyens de ces pays de s'expatrier.

Ensuite, la question de M. Barrau concernant l'emploi. Comme je vous l'ai indiqué, nous avons développé, au sein de l'Union, des processus en nombre suffisant. Il faut plutôt attirer l'attention sur la réalisation plutôt que de recréer à chaque fois la roue. Concernant l'emploi, il est question surtout de politique nationale. Il faut à Helsinki, je pense, pour la première fois donner, dans le cadre des orientations en matière d'emploi, des recommandations aux États membres. Il s'agit là d'un exercice difficile car, du point de vue politique, c'est compliqué. Par ailleurs, nous développons des objectifs communs, notamment en ce qui concerne le taux d'emploi, ce qui est nouveau. Dans le passé, on parlait essentiellement du taux de chômage, alors que maintenant, nous avons inscrit à l'ordre du jour le taux d'emploi. Nous voulons que chaque État membre puisse élever son taux d'emploi, pour qu'on puisse également relever le défi dû au vieillissement de la population et créer un système européen d'État-providence. Une politique d'emploi active doit comprendre un programme d'éducation et surtout un programme de formation tout au long de la vie. Je pense que cela constitue une action très spéciale.

En Finlande, on veut attirer l'attention sur les faits suivants: puisque nous avons des orientations communes en matière de création des réseaux et d'investissements européens, du point de vue de l'emploi, il existe, en Europe, des problèmes structurels. La compétitivité de l'Europe est faible, et il faudra y remédier. De ce point de vue, nous sommes en contact avec le prochain pays assumant la présidence, le Portugal, pour que le Conseil extraordinaire, dans le cadre de la Présidence portugaise, puisse se pencher sur ces questions, par ailleurs pour améliorer la fonctionnalité des marchés et pour assurer des investissements dans les domaines qui pourront assurer le succès de l'Europe dans un milieu de mondialisation, c'est-à-dire investir dans la formation, la recherche et le développement. Voilà comment nous abordons la question de l'emploi.

Pour ce qui est maintenant de l'OMC, du mandat et des questions abordées à l'OMC, la sécurité alimentaire fait, bien sûr, partie du mandat du Conseil. Le Conseil des ministres de l'agriculture a examiné ces questions. Pour ce qui est des actions sociales, il est besoin, y compris au niveau de l'OMC, des principes clairs, même si, comme l'intervenant a déjà signalé, il y a aussi le rôle de l'OIT. Dans le cadre de l'OIT, il est certainement possible de faire des progrès, concernant notamment la convention sur l'interdiction du travail des enfants.

Par rapport au Conseil de Tampere encore, je pense que nous nous trouvons à la veille d'un Conseil dont les participants doivent décider si on peut se limiter à un dénominateur commun, ou si nous voulons assumer une responsabilité européenne. Je pense que nous sommes prêts à aller plus loin que ne le souhaiteraient peut-être les fonctionnaires nationaux. La responsabilité appartient aux hommes politiques.

M. Antonio RUBERTI, Italie: Je voudrais parler de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aborder le premier point de l'ordre du jour de Tampere. Les déclarations du Premier ministre ont été très précises et très décidées. Je dirais que je n'ai pratiquement rien à y ajouter, parce que la position prise sur la construction de cet espace est très ambitieuse. C'est très positif, et je souhaite vraiment qu'à Tampere, on arrive à créer les bases d'une stratégie d'émigration et d'asile.

L'Italie est un pays particulièrement sensibilisé au problème de la migration. L'Italie est très exposée à ces frontières externes. Vous connaissez les événements qui ont caractérisé les temps récents. Pas mal de responsabilités pèsent sur l'Italie. Nous avons des charges lourdes. Il est très important pour nous d'avoir une stratégie globale. Il est très important qu'il y ait une harmonisation des règles et des comportements, qu'il s'agisse de migration ou d'asile ou des régimes de protection temporaire. Cette harmonisation des règles, l'adoption d'une approche globale, nous semble extrêmement positive.

Mais la question à laquelle je voudrais m'arrêter est la suivante - et de cette question-là, on n'a pas parlé: le nouveau titre 4 du Traité d'Amsterdam est laissé au soin de la coopération intergouvernementale, et nous, représentants des parlements nationaux, qui siégeons en présence des représentants du Parlement européen, nous voyons un problème important, le Parlement européen l'a déjà souligné de son côté. Il y a un problème de relations inter-institutionnelles, de légitimité, du rôle du Parlement européen et des parlements nationaux. Je vois deux grandes questions: comment pouvons-nous intervenir dans les réformes institutionnelles? Deuxième question: comment pouvons-nous intervenir dès à présent?

Pour les réformes institutionnelles, il est important de revoir la règle de l'unanimité, d'adopter la codécision. Il faut une définition plus claire des actes en faveur des décisions-cadre par rapport aux conventions. Il y a tout le caractère du troisième pilier et des différences par rapport au deuxième pilier, tout le problème du rôle respectif du Parlement européen et des parlements nationaux.

Il s'agit de problèmes de droit, de liberté et de justice. Il est dès lors important que les parlements jouent un rôle essentiel. On pourrait essayer d'utiliser tout l'espace disponible pour développer les relations avec le Parlement européen, et avec les parlements nationaux. Je crois qu'il faudrait donc établir un rapport dans le cadre du traité actuel. Je crois que nous avons un rôle particulier à jouer en ces matières en tant que parlementaires. Je me demande s'il ne serait pas utile de prévoir que la COSAC s'organise pour préparer une contribution spécifique sur les thèmes de l'espace de liberté, sécurité et de justice, sur son contenu et sur les méthodes.

Nous allons examiner une proposition de nouveau Règlement. Des contributions de la COSAC sont prévues, ainsi que des méthodes pour faire des propositions, pour les décider et pour les présenter. Je donne acte à la Présidence finlandaise de l'attention qu'elle réserve à des sujets aussi importants pour les citoyens. Après la création de la convergence financière et l'apparition de la monnaie unique, il est important, je crois, d'approfondir des sujets comme ceux qui sont liés à cet espace de sécurité et de liberté. Ce sont des thèmes essentiels pour l'avenir de l'Europe.

M. Graham WATSON, Parlement européen: Après la création du Marché unique et l'introduction de la monnaie unique, la création de cet espace de sécurité, de liberté et de justice est l'un des plus grands défis pour les parlements nationaux, pour le Parlement européen et pour les gouvernements des États membres. Nous pensons que les citoyens sont très conscients du fait que les États membres, s'ils veulent agir seuls, ne pourront pas garantir la protection exigée. Les citoyens sont déçus par les manquements des gouvernements en la matière. La crédibilité de l'Union européenne et de ses États membres est en jeu. Le Traité d'Amsterdam a fortement augmenté la responsabilité de l'Union européenne en matière de protection des droits fondamentaux.

Nous pensons qu'il est important que le sommet de Tampere mette en route le processus permettant de réaliser un certain nombre de choses. D'abord, il faut simplifier les structures institutionnelles en matière de sécurité, de justice et de liberté. M. Ruberti l'a déjà souligné. Nous avons un besoin de plus grande coopération au niveau judiciaire et policier, qui est actuellement sous le troisième pilier, pour l'intégrer dans le pilier communautaire, par exemple.

On a besoin de plus d'implication du Parlement européen et des parlements nationaux dans le processus de prise de décisions en matière de sécurité et de justice. Nous espérons que la prochaine CIG permettra de remédier aux lacunes en cette matière. Nous avons besoin de plus de transparence dans le processus de prise de décisions. Récemment, le Conseil a publié, en français au moins, le texte des législations et protocoles Schengen. Nous nous en félicitons, mais nous lançons un appel pressant au

Conseil pour que le protocole soit respecté quand il s'agit d'appliquer les principes de subsidiarité et de proportionnalité dans ces matières.

On aura besoin d'une coopération étroite entre les États membres et les institutions européennes pour appliquer des mesures nécessaires en matière de sécurité, de liberté et de justice. Il est important d'assurer la libre circulation des personnes au sein de l'Union; je renvoie à l'article 18. Il est inadmissible qu'il y ait toujours des problèmes de statut de résident des pays tiers. Je crois qu'il est important de développer des règles communes et un sens commun de la justice partout dans l'Union européenne.

Je sais qu'à Tampere, on va beaucoup s'occuper de politique de migration et d'asile. Je crois qu'il est très important de ne pas dissocier ces questions, et surtout de ne pas dissocier le problème de la politique d'asile, de se lier à la migration économique. Nous regrettons vivement qu'on n'ait pas encore pu concevoir de stratégie européenne en matière de migration, même si la Commission européenne a déjà mis les propositions sur le tapis il y a six ans. Nous avons besoin d'une procédure européenne en matière de traitement réservé aux demandeurs d'asile.

Par ailleurs, comment aborder la criminalité au plan européen? Nous voulons une série de plans d'action de lutte contre la criminalité organisée, en particulier le trafic des êtres humains, les crimes contre les enfants, le racisme, la xénophobie, le blanchiment de l'argent et le terrorisme. Autant de problèmes auxquels on doit s'attaquer au plan européen.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la déclaration d'Avignon des Ministres d'Italie, d'Allemagne, de France, du Royaume-Uni, qui veulent la création d'un espace judiciaire européen. Si nous voulons garantir les libertés de nos citoyens, nous aurons besoin de garanties adéquates, par exemple l'interprétation dans leur langue s'ils doivent comparaître devant des tribunaux d'un pays étranger, accès à l'assistance juridique gratuite etc. Il semble essentiel que l'on puisse procéder à des arrestations partout en Europe. En ignorant les frontières, il est essentiel de garantir une protection aux citoyens arrêtés ou aux citoyens incriminés pour qu'ils aient les mêmes droits à la défense.

Nous sommes, au Parlement européen, pour le renforcement du dialogue parlementaire. En mars, nous aurons l'occasion de vous inviter, une fois de plus, à une réunion. A la fin du mois de novembre, le Président du Parlement européen invitera les Présidents des parlements nationaux pour discuter des droits fondamentaux, des politiques anti-discriminatoires, de la libre circulation des personnes, de l'espace judiciaire européen etc. Cette réunion aura lieu le 30 novembre.

Nous avons besoin que la COSAC et les parlements nationaux exercent une pression plus grande et publique sur le Conseil européen. Mais il faut aussi que le Conseil publie les documents stratégiques et les rapports qui sous-tendent la législation, comme le fait la Commission européenne. Nous devons améliorer les échanges d'information entre les parlements nationaux et le Parlement européen sur le travail législatif qui se fait. Je crois qu'il faudrait mettre en place un système d'alerte rapide. On pourrait l'appeler "Pandora", réseau parlementaire sur les activités de recherche et les activités documentaires. Je crois que nous avons besoin d'un accord de ce genre avec la mise en place du système "Pandora", si nous voulons travailler efficacement.

Lord HOPE of CRAIGHEAD, Royaume-Uni: Je voudrais approfondir ce qu'a dit mon collègue Graham Watson. Je suis parfaitement d'accord avec lui. Je fais partie de la commission de la Chambre des Lords dont il a parlé. En juin et juillet de cette année, nous avons consacré un certain temps à l'étude des perspectives ouvertes par le Conseil extraordinaire de Tampere. Nous avons entendu un certain

nombre de témoignages, y compris celui du représentant permanent de la Finlande à l'Union européenne. Nous avons aussi entendu le directeur général de l'intérieur en Allemagne qui s'occupe des questions d'émigration et d'asile, ainsi que la commissaire Anita Gradin.

Sur la base de ces témoignages et de nos discussions, nous pensons essentiellement que si l'on veut progresser, nous devons nous baser pas seulement sur l'harmonisation des règles, mais aussi et surtout sur une compréhension et une reconnaissance mutuelles de nos pratiques. Ce qu'il faut surtout, c'est créer une confiance entre les États membres, une confiance en leurs systèmes judiciaires.

Je prends ensuite les trois grands sujets. Les problèmes de migration et d'asile: il faut plus de solidarité, nous en convenons, mais nous estimons que si on veut avancer rapidement, si on veut éviter les retards et les complications qui découlent d'un système contraignant, il faut plutôt une coopération volontaire, fondée sur une meilleure compréhension mutuelle et sur base de normes minimales que nous accepterions tous dans le traitement réservé aux personnes concernées.

Pour ce qui est de la criminalité transfrontalière, nous privilégions aussi la reconnaissance mutuelle des décisions traditionnelles, plutôt qu'un processus d'harmonisation. Nous croyons pouvoir construire sur la base de notre expérience avec le fonctionnement d'Europol. Il est important d'avoir un collègue de police européen, une unité européenne de magistrats, qui puisse apprendre les procédures des uns et des autres pour stimuler un processus d'harmonisation, que nous soutenons.

Je voudrais cependant souligner tout particulièrement l'avis que nous avons dégagé sur un avis judiciaire européen. C'est un sujet très vaste, le Premier ministre l'a dit lui-même dans ses remarques. Cela concerne autant le civil que le pénal et il y a énormément de travail à faire, si nous voulons créer ce que nous aimerions tous avoir, un espace judiciaire commun au sein de l'Union. Je voudrais dire qu'au Royaume-Uni, nous avons déjà deux systèmes tout à fait différents en Angleterre et en Ecosse. L'Angleterre et l'Ecosse n'ont pas le même ordre judiciaire. Nous n'avons pas non plus les mêmes procédures en matière de poursuite ou d'enquête face à la criminalité, mais nous avons quand même un espace judiciaire commun depuis plus de 300 ans, sur base de la confiance et de la compréhension mutuelles. Autrement dit, il n'est pas nécessaire d'extrader quelqu'un d'Angleterre pour qu'il puisse être jugé en Ecosse. Il en va de même entre le Royaume-Uni et l'Irlande. Je crois que c'est très important, si nous voulons créer plus de solidarité dans cet espace judiciaire.

Mme Nicole CATALA, France: Je voudrais rapidement évoquer deux sujets. Le premier concerne le projet de Charte des droits fondamentaux au sein de l'Union. Je suis pour ma part très dubitative, pour ne pas dire réticente, devant un tel projet. En effet, les citoyens de l'Union bénéficient déjà plus d'un titre de garantie de libertés fondamentales. Ils sont, bien entendu, couverts par les déclarations de l'ONU, ils sont couverts par la convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui est extrêmement protectrice et ils sont couverts, dans chacun de leurs pays, par leur constitution et par les principes fondamentaux de leur législation nationale. Je ne vois donc pas du tout, pour ma part, ce qu'ajouterait à la protection actuelle l'élaboration d'une charte européenne des droits fondamentaux. En revanche, j'aperçois beaucoup d'inconvénients à ce projet. D'abord, il y aura un télescopage, dans les principes, entre ce qui pourrait être adopté dans le cadre de ce projet et la convention européenne déjà existante et appliquée dans tous les pays de l'Union. Il y aura également un télescopage entre la jurisprudence de la Cour de Strasbourg et la jurisprudence qui serait celle de la Cour de Luxembourg, lorsqu'elle serait amenée à juger des dispositions de la future charte. Enfin, il y aura éventuellement des différences de fond entre les principes qui pourraient être énoncés et certaines dispositions nationales. Je pense notamment au principe de laïcité, qui a, en France, un

contenu important et traditionnel. Il n'est pas uniformément reconnu dans tous les pays de l'Union. D'un mot donc, je trouve que ce projet comporte beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages, et je souhaite, pour ma part, qu'il soit réexaminé, mais je précise que je m'exprime au nom de la minorité de la délégation française.

Enfin, je voudrais également relever les inconvénients qui résultent du retard apporté par une majorité d'États au processus de ratification des conventions, en particulier dans le troisième pilier, mais pas seulement en les matières concernant le troisième pilier. Les conventions qui ont été élaborées au cours des années, voire des décennies qui précèdent la date d'aujourd'hui, ont, à mes yeux, un mérite, c'est qu'elles établissent des règles de fond uniformes pour l'ensemble des pays de l'Union. Cela est, du point de vue de l'Union européenne juridique, une méthode supérieure, me semble-t-il, en tout cas s'agissant des droits et des libertés, de l'espace, des questions juridiques et judiciaires que nous traitons maintenant. Elles ont, à mes yeux, un mérite plus clair et plus évident que la technique communautaire de l'élaboration des normes.

Je voudrais donc proposer à la COSAC d'adopter, au cours de nos discussions, une résolution qui inviterait les États membres à accélérer les processus de ratification des différentes conventions. Je peux vous en donner rapidement la lecture. Je vous propose de soumettre, tout à l'heure, au vote un texte qui pourrait être celui-ci: «La COSAC, considérant les dispositions du Traité sur l'Union européenne, en particulier sur l'article 2, considérant que de nombreuses conventions signées depuis 1992 dans le domaine couvert par le troisième pilier de l'Union européenne, tant dans le domaine civil que dans le domaine pénal, ne sont pas entrées en vigueur, demande aux gouvernements de chaque État membre de mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, les procédures nécessaires à la ratification de ces conventions, afin qu'elles puissent entrer en vigueur».

M. Paavo LIPPONEN, Premier ministre, Finlande: D'abord, en ce qui concerne la question de Monsieur Ruberti concernant le Parlement européen et le rôle des parlements nationaux. Les gouvernements obtiennent des mandats qui émanent de leurs parlements quand il y a des questions de problèmes qui sont traités actuellement au niveau de l'Union européenne, notamment l'élargissement (dans ce cadre entrent les conférences intergouvernementales, et surtout à Tampere maintenant, le Conseil traitant des questions du troisième pilier). Autant des questions, qui, je pense, sont des problèmes relevant des relations inter-étatiques et intergouvernementales. Par conséquent, il est aussi très important que les parlements nationaux soient impliqués directement au travail préparatoire. La part du Parlement européen à cet égard est intéressante, bien sûr, et nous avons devant nous des problèmes de légitimité. En même temps, le Parlement européen participe à des préparatifs.

Je reviens immédiatement à la question posée par Madame Catala sur la charte des droits fondamentaux. En ce qui concerne les préparatifs de cette charte, le Parlement européen est présent.

Je voudrais constater très brièvement, à cet égard, qu'en fait, la charte des droits fondamentaux est un document politique, mais n'entrera pas dans les traités. Il faudra, par la suite, prendre une décision si nous voulons aller plus loin, et je sais qu'à cet égard, il existe des conceptions différentes. A Tampere, nous voulons également décider d'une composition du groupe de travail, y compris la question de la Présidence, qui devrait entamer les préparatifs de la charte des droits fondamentaux. Il y a des différences importantes au niveau des législations nationales. Monsieur Watson et lord Hope ont abordé ces mêmes questions, mais à la réunion de Tampere, il faudrait viser l'harmonisation des législations. Il n'est pas suffisant qu'on puisse accepter, sur une base réciproque, des jugements des différents pays. Je pense que là, on se heurtera très rapidement à des différences au niveau des législations. Si nous

voulons lutter avec efficacité contre le crime organisé, le crime international, il est nécessaire de rapprocher les législations. Prenons un exemple. Dans les législations nationales, il n'y a pas un concept clair et unanime concernant la criminalité ou la définition de la criminalité internationale.

Vous pouvez vous imaginer que ces différences influent sur la coopération en la matière dans le domaine civil, notamment, les réglementations ayant trait au fonctionnement du marché unique. Ces questions sont à l'avant-plan quand il s'agit d'un rapprochement.

Là encore, on constate des différences culturelles, parlant des droits de la famille, par exemple. Les mariages entre ressortissants de différents pays, les questions de prise en charge des enfants, autant de questions sur lesquelles il est indispensable de se pencher.

Nous pensons qu'il serait juste de mettre en place un groupe de travail à haut niveau pour aborder les questions de rapprochement des législations, mais, bien sûr, le point de départ doit être très prudent. Il faut respecter les cultures nationales, les différences qui existent au niveau national. Je suis très heureux de voir qu'on parle, et maintenant je m'exprime en allemand, d'une législation civile, "Zivilgesetzbuch" ou d'un code civil européen. Là certainement, vous constaterez que les objectifs, enfin, sont des objectifs à long terme. Pour ce qui nous concerne, nous voulons d'abord aborder des questions très pratiques et nous attaquer aux aspects de la législation.

Je voudrais citer encore un exemple très concret pour montrer comment on peut améliorer les droits des citoyens. Une proposition qui a été faite dans ce domaine, intitulée "Eurobail", nous permettrait d'opter pour un système de garantie, qui assurerait à tous les prévenus des droits sur le territoire de l'Union européenne. Nous sommes entrés dans une phase de développement de l'Union européenne où la coopération entre les parlements nationaux et les gouvernements s'avère très importante. Nous attendons certainement avec impatience les conclusions de votre conférence.

Pause café

M. Guillermo MARTÍNEZ CASAN, Espagne: A Florence, le gouvernement espagnol avait lancé le défi d'un renforcement du troisième pilier. Cette idée a été concrétisée sous la Présidence autrichienne par l'engagement d'un sommet extraordinaire à Tampere. Nous pensons à la création d'un espace européen pour la liberté, la sécurité et la justice, la création d'une stratégie européenne de l'asile et de la politique d'immigration et à la concrétisation de ce que nous entendons par la liberté à l'européenne. J'aimerais adresser quelques questions au Ministre dans ce sens.

D'abord, quelles sont les possibilités d'arriver à des accords substantiels en matière de politique d'asile et de la création d'un fonds européen d'aide à la politique d'asile, qui permet aux pays hôtes d'organiser l'accueil des réfugiés, un fonds auquel nous participerions tous d'une façon solidaire?

Deuxièmement, M. le Ministre, en ce qui concerne le renforcement des frontières extérieures et la coopération avec les pays tiers, nous estimons qu'il faut conjuguer solidarité avec réalisme et pragmatisme. Nous devons être extrêmement prudents. En effet, nous parlons d'États dont certains sont candidats à l'UE. Quel est votre avis, M. le Ministre, sur ce sujet-là?

Troisièmement, en ce qui concerne la création d'un espace judiciaire européen: c'est un sujet difficile s'il en est, un travail de longue haleine. La reconnaissance de verdicts a été la grande pierre d'achoppement à Amsterdam. Quel est l'état de lieu du dossier à l'heure actuelle?

Ensuite, j'aimerais revenir à un sujet lancé par Mme Catala. Je suis d'accord sur le fond avec elle. Ça ne m'arrive pas souvent, mais là, je suis d'accord pour ce qui est de l'analyse qu'elle tire de la charte des droits fondamentaux. Il s'agit, bien entendu, d'une déclaration politique, et tout changement de politique en la matière impliquerait pour nous des modifications constitutionnelles que devraient approuver nos parlements nationaux.

Par ailleurs, je pense que le Conseil de l'Europe et la Convention des droits de l'homme remplissent fort bien leur rôle.

Maintenant, comme l'a dit le Premier ministre, à Tampere, on prendra une décision sur le groupe de travail et la méthode de travail. J'insiste sur cette notion de méthode de travail, parce qu'il est extrêmement important que le mandat soit précis. Puisque ce sont les gouvernements qui sont responsables, puisqu'il s'agit d'une politique intergouvernementale, il ne conviendrait pas d'ouvrir de nouvelles compétences ou d'adopter une méthode de travail qui aille à l'encontre du point de départ intergouvernemental. Donc attention sur ce sujet de mandat qui sera accordé au groupe de travail composé des membres des parlements nationaux et du Parlement européen.

M. Sören LEKBERG, Suède: Je vais me limiter à quelques questions déjà évoquées et qui concernent les droits fondamentaux. C'est vraiment une question qui nous tient très à coeur en Suède. Nous avons un parlement qui a une préoccupation commune face au développement récent de la situation. Il y a de très grands risques de confusion entre ce qui existe déjà. Au niveau du Conseil de l'Europe, nous avons la déclaration du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la Cour des droits de l'homme. J'ai l'impression que quand on aborde ces problèmes de droits fondamentaux, il y a un risque de se retrouver avec deux cours de justice qui protégeraient les citoyens dans les mêmes matières. Nous voyons poindre un très grand risque de confusion.

Je crois qu'il serait nécessaire de créer un groupe. On envisage une commission. Si le nombre de participants est trop grand, ça ne fonctionnera pas. Il faut limiter le nombre de participants. Nous pensons que le Conseil de l'Europe et la Cour des droits de l'homme devraient aussi siéger au sein du groupe de travail qui plancherait sur les droits fondamentaux. En tenant compte, bien sûr, de ce qui figure dans le traité au sujet des droits fondamentaux, j'aimerais savoir ce que pense la Présidence finlandaise de ce problème ?

M. Loukas APOSTOLIDIS, Grèce: D'abord, je voudrais, au nom de la délégation hellénique, vous remercier pour la présence du Premier ministre, mais pas seulement pour sa présence, mais aussi et surtout pour ce qu'il a dit, notamment dans le contexte difficile créé par le conflit au Kosovo. Il y a aussi tout le pacte de stabilité dans le Sud-Est de l'Europe. Pour les peuples du Sud-Est de l'Europe, pour les Grecs, pour les Roumains, pour les Bulgares, pour toutes les populations de cette région, ce pacte de stabilité est de toute première importance. La tragédie de Kosovo, d'ailleurs, n'est pas terminée. Le conflit de Kosovo continue à engendrer des conséquences considérables pour ses habitants, mais aussi pour ses voisins. Le conflit de Kosovo a mis à nu des questions très difficiles, des questions qui affectent le problème de l'identité militaire de l'UE. Ce conflit a posé toute une série de questions liées à la politique étrangère commune de l'UE.

Nous avons entendu le Premier ministre parler d'identité politique, militaire et sociale de l'UE. Je lui suis reconnaissant d'avoir fait allusion à ces différents aspects. D'ailleurs, vous me permettrez de poser deux questions. Le pacte de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe n'est pas seulement un pacte de développement économique. Il n'est pas seulement là pour renforcer la démocratie. Ce pacte de stabilité est, à mes yeux, un pacte qui devrait permettre à l'UE d'affirmer son prestige et de montrer au monde entier le poids dont elle peut peser en cas de crises en Europe ou à la frontière de l'Europe. Ce pacte de stabilité est intimement lié, à mon avis, au sommet de Tampere, pour deux raisons. M. le Premier ministre a parlé lui-même des responsabilités à partager au sein de l'UE dans la lutte contre la criminalité et contre l'immigration clandestine. Il a parlé du besoin de protéger la liberté des citoyens. Il est clair que tout cela exige un partage des responsabilités. Il est clair que le coût de cet effort doit aussi être partagé par les membres de l'UE. Nous, qui faisons partie des peuples du Sud-Est de l'Europe, avons aussi notre contribution à apporter pour que ces problèmes difficiles puissent trouver une solution. Nos frontières sont particulièrement sensibles dans le Sud-Est de l'Europe. La situation politique et sociale est instable.

Deuxième question. Au sommet de décembre, on discutera non seulement du marché de l'emploi et du problème de l'emploi en général. Je crois qu'il sera aussi question de l'attitude de certains États membres face aux différents plans d'emploi. Pense-t-on parler des plans nationaux pour l'emploi ou envisage-t-on un effort commun de l'UE pour combattre l'énorme problème du chômage en Europe?

J'aimerais demander à la Présidence d'aborder ces sujets si importants pour notre Union. Le point quatre, particulièrement, traite une communauté basée sur l'information. L'Europe unie a besoin de se concentrer surtout sur l'information et la recherche. Elle doit faire son mieux pour pouvoir bien se sortir de l'avenir.

M. Georges CLERFAYT, Belgique: Je vais aborder brièvement deux points. Tout d'abord, en rapport avec la politique d'asile et d'immigration qui sera proposée et définie à Tampere pour l'ensemble de l'UE, on doit se réjouir des progrès sur ce terrain-là, pour lesquels, jusqu'à présent, on a eu trop de discordances et de manque de coordination au sein de l'UE. Il y a donc, dans ce qui est proposé, beaucoup d'aspects positifs. Il ne faut cependant pas prendre les problèmes à courte vue, car les problèmes à résoudre sont multidimensionnels. Cela veut dire qu'on se doit pas seulement vouloir maîtriser les effets de l'immigration ici chez nous, mais qu'on doit vouloir, de manière préventive, en rechercher les causes et soigner les causes dès l'origine. Or, les causes, on le sait, ce sont la pauvreté, le non-respect des droits de l'homme ou la persistance de guerres et de conflits violents ailleurs. L'UE doit donc développer des politiques commerciales, des politiques d'aide au développement adéquates, y compris des politiques généreuses de la dette, des politiques de santé, d'aide à l'éducation et de promotion, de respect des droits de l'homme et des principes démocratiques pour les pays à problèmes hors Europe des 15, soit à l'Est, soit dans le tiers-monde africain, asiatique et autre. Si on ne fait pas cela activement, on ne maîtrisera et on ne diminuera jamais efficacement les flux migratoires et de demandes d'asile.

Ensuite, deuxième point: j'aimerais revenir sur le problème déjà soulevé par Mme Catala et d'autres membres, c'est-à-dire le projet de charte des droits fondamentaux. Tous les démocrates se réjouissent, bien sûr, de ce que l'UE, parfois critiquée comme n'étant que "l'Europe des marchands", veuille se préoccuper des droits de l'homme ou des droits des citoyens et les faire respecter en son sein. Mais comme d'autres l'ont déjà dit, il ne faudrait pas oublier que les pays européens se sont déjà dotés, il y a 50 ans, de la Convention européenne des droits de l'homme, complétée par une dizaine de protocoles

additionnels mis sur pied, pour les faire appliquer à la Cour de Strasbourg, qui a développé une jurisprudence appréciée.

L'on doit donc prendre garde de ne pas créer de la confusion et de l'insécurité juridique avec éventuellement, pour les mêmes pays européens, deux cours de justice, celle de Luxembourg et celle de Strasbourg, s'occupant du respect des droits de l'homme, et avec peut-être deux jurisprudences différentes et concurrentes. Ce serait désastreux d'organiser un tel désordre. J'insiste donc, pour les rédacteurs de la charte des droits fondamentaux qui ont, je le sais, de la volonté de couvrir de nouveaux droits, n'ont encore couvert, par exemple les droits des citoyens, politiques et autres ou aussi les droits en matière économique et sociale. Là, il peut être utile qu'on fasse ce progrès, mais que les rédacteurs de la charte des droits fondamentaux évitent cependant de créer des textes et des institutions dépourvus de coordination et d'harmonisation avec ce qui existe, c'est-à-dire avec la Cour de Strasbourg, ses principes et sa jurisprudence.

À cet effet, je demande qu'on n'oublie pas d'associer à ces travaux de rédaction une délégation officielle des experts du Conseil de l'Europe. Aucun des pays membres ne peut raisonnablement vouloir, me semble-t-il, ni de double emploi, ni d'éventuelles contradictions, ni non plus, je le suppose, la démolition ou la mise à l'écart de la cour de Strasbourg.

M. Jürgen MEYER, Allemagne: Je vais me limiter à deux remarques. La première concerne la politique de migration. Le Premier ministre Lipponen, avec beaucoup de persuasion, a parlé de responsabilité solidaire, du partage de la charge. A notre avis, ces principes resteront creux tant qu'on n'ira pas vers les quotas. Il ne suffit pas d'appliquer les principes communs. Il faut que chaque pays, selon ses possibilités, accepte un quota convenu de personnes à accueillir. Sinon, tout cela reste un peu abstrait.

Quant à la charte sur les droits fondamentaux, l'évolution suscite un certain nombre d'objections qui se sont déjà exprimées. C'est très bien de créer une communauté des valeurs, c'est très convaincant. Il ne s'agit pas des droits de l'homme, il s'agit aussi des droits de citoyens de l'UE. Il y a le droit de vote passif et actif et le droit à la libre circulation. Ce qui nous préoccupe, c'est que la présidence soit assumée par le pays qui a la Présidence. On aurait un groupe de 16 membres, composé de 3/4 de parlementaires. La première tentative de mise en place de cette commission ne devrait pas être dévalorisée dans la mesure où ça serait l'exécutif qui mène le bal. Je crois que ce sont les parlementaires, les participants à cette convention qui doivent arrêter leurs propres règles. Il faudrait qu'il y ait trois Présidents et il faut que l'on puisse respecter le calendrier, mais la fin de l'an 2000 nous semble irréaliste. Je crois que le Conseil de Tampere ne devrait pas prescrire le contenu de ce que fera ce groupe. Il faut faire confiance aux parlementaires qui seront majoritaires au sein de ce groupe. A ce moment-là, on aura une charte des droits fondamentaux qui indiquera clairement que l'UE n'est pas une communauté purement économique, mais aussi une communauté des valeurs.

Mme Elisabeth ARNOLD, Danemark: J'ai été très heureuse d'entendre les questions posées par Mme Catala, mon collègue belge et mon collègue suédois. Je suis très heureuse qu'on se pose des questions face à cette initiative de la création d'une charte des droits fondamentaux. Comme les intervenants précédents l'ont déjà souligné, nous avons déjà le travail du Conseil de l'Europe. Il y a aussi des pays candidats à l'UE qui sont couverts par ce qui se fait au niveau du Conseil de l'Europe. Je crois que la Cour de Strasbourg nous permet de faire un excellent travail en matière de droits de l'homme, et il est très important d'éviter de créer un système parallèle ou encore un deuxième système qui chevauche le premier. On ne peut pas admettre qu'il y ait une philosophie distincte en matière de droits de l'homme.

Du côté de l'UE, notre philosophie se traduit déjà dans la déclaration des droits de l'homme et dans le travail qui se fait à Strasbourg. Il faut que le groupe de travail mis en place en tienne compte. On ne peut pas avoir un système à deux vitesses. Ce n'est pas pour rien que tant d'intervenants parlent de ce problème. Il y a des erreurs à éviter.

Deuxième point: les accords de rapatriement. Une fois qu'un demandeur d'asile voit sa demande rejetée, il y a un certain nombre d'États membres de l'UE où on a eu des groupes de demandeurs d'asile qui n'ont pas pu être rapatriés, parce que le pays d'origine refusait la réadmission. Il y a une espèce de politique de chantage qui existe actuellement, et on monte les pays européens les uns contre les autres. Il y a un besoin pressant pour les pays de l'UE de mener une politique commune pour éviter justement qu'on joue les uns contre les autres. J'aimerais que la Présidence en parle à cette réunion.

M. Pat CAREY, Irlande: Je voudrais féliciter la Présidence finlandaise pour l'aide qu'elle a offerte à notre Ministre des affaires étrangères, M. David Andrews, notamment en ce qui concerne la situation au Timor Oriental. Vous savez bien qu'il a été le représentant spécial de l'UE pour le Timor Oriental. J'ai également été heureux de pouvoir constater qu'en ce qui concerne le Kosovo et d'autres zones de crise, la Présidence considère qu'il s'agit là des priorités dans la mesure où il est question de la stabilité. Il est également question d'avoir une plus grande capacité de gestion de crises.

Je voudrais très brièvement aborder deux questions. Premièrement, j'étais très satisfait de voir que la question de l'emploi a été abordée. En Irlande, nous avons été très heureux dans la mesure où nous avons pu créer un nombre d'emplois sans précédent. En ce moment, nous nous trouvons dans une situation relativement heureuse dans la mesure où nous sommes près du plein emploi. Toutefois, la question des chômeurs de longue durée doit encore être soulevée, c'est notre avis. J'aimerais entendre quelques commentaires sur la façon à laquelle les questions de l'emploi règlent les questions de pénurie de la main d'oeuvre qualifiée, la question de formation, la question de l'apprentissage à vie et tout ce qui a été abordé également par le Premier ministre. Je pense que cela a certainement un trait à l'ensemble de la politique communautaire, si nous voulons nous attaquer au problème endémique qu'est le chômage de longue durée.

Pour ce qui est du Conseil de Tampere, la délégation irlandaise a été très satisfaite de voir que la question de criminalité organisée est à l'ordre du jour. C'est un domaine dans lequel il faut coopérer. Nous pensons qu'en Irlande, nous avons certainement mis sur pied un modèle qui pourrait être répété ailleurs. Il s'agit des autorités des douanes mais aussi des autorités fiscales, qui coopèrent de façon très efficace pour appeler certains criminels à leurs responsabilités. Nous le faisons de façon très efficace au niveau national, mais nous avons besoin d'une coopération à travers l'ensemble de la Communauté. Nous avons une très bonne coopération avec nos collègues du Royaume-Uni, mais nous pourrions mettre à profit une coopération, notamment dans la lutte contre la criminalité organisée, mais surtout contre le trafic de la drogue, et surtout si on avait une politique européenne plus uniforme.

M. Wolfgang JUNG, Autriche: Permettez-moi de revenir sur deux points. Le premier point a été évoqué par mon collègue allemand concernant la question des demandeurs d'asile et des réfugiés. A cet égard, je suis assez sceptique concernant la solidarité européenne du fait des expériences que nous avons accumulées par le passé. Vu l'éloignement des centres de crise, l'intérêt des populations et des gouvernements diminue. Je peux vous citer l'exemple de la crise dans les Balkans. En Finlande et en Irlande, certainement d'autres priorités ont été fixées comparées à celles qui ont été fixées en Autriche, où nous avons dû accueillir 85 - 90 000 personnes. Je pense que nous avons certainement rempli notre plan.

Je voudrais évoquer, par ailleurs, une autre question qui concerne la communauté des valeurs européennes. L'Autriche a toujours souligné que l'adhésion des nouveaux États ne doit pas seulement être régie par des conditions économiques, sociales et autres, mais aussi par le fait que ces États doivent développer des normes démocratiques répondant au niveau européen. A titre d'exemple, je peux mentionner la Slovaquie. Cela signifie qu'en plus d'un développement démocratique, il faut également voir comment l'attitude de cet État évolue à l'égard de tous les organes et outils et des droits de l'homme.

Le meurtre de personnes et l'expulsion de centaines de milliers de personnes dans la république Tchèque, par exemple, n'a jamais été évoquée, et ils font certainement partie de l'État de droit. Cela est vrai également dans l'ex-république de Yougoslavie. On a vu l'expulsion de dizaines de milliers de personnes. La mise en place des dispositions juridiques dans les ex-états totalitaires constitue, pour nous, un préalable essentiel pour l'adhésion de ces pays à l'UE.

Un dernier point que je voudrais évoquer, à savoir la question des centrales nucléaires, qui constitue pour nous un problème primordial. Je voudrais, à cet égard, faire appel aux gouvernements de ces États de lever ces dispositions et d'y réfléchir. Autrement, on aura des problèmes considérables en ce qui concerne l'explication qu'il faudra donner à notre public concernant l'adhésion de ces pays à l'UE.

M. Carlos ENCARNÇÃO, Portugal: Je tiens à vous féliciter pour tout ce que vous faites dans le domaine de la défense des droits de l'homme. Je crois aussi que la Communauté européenne a adopté une attitude exemplaire face à la crise du Timor Oriental. Je crois que vraiment, nous avons eu là un comportement très digne de la part de la Communauté européenne.

Pour revenir à la Charte des droits fondamentaux, j'aurais quelques questions à poser. Cette charte aura-t-elle une utilité quelconque pour mettre au clair une question qui me semble très importante? Je pense aux droits de citoyenneté au sein de l'UE. Les droits des citoyens doivent être consolidés. Il y a tout le problème de la libre circulation et le problème de la double ou de la triple nationalité. Toute une série de droits doit être préservée. Je me demande si cette charte ne risque pas de contenir des éléments qui empêcheraient l'accès à des fonctions publiques en cas de double nationalité? Va-t-on garder des dispositions qui interdisent l'accès à la fonction publique à des citoyens ayant plusieurs nationalités ?

Deuxième question. On parle de l'harmonisation du droit d'asile et de protection des droits du citoyen, mais cela ne signifie pas pour autant que la notion de pays sûrs soit modifiée. Va-t-on maintenir cette notion des pays sûrs? Va-t-on changer ce concept? La Présidence finlandaise estime-t-elle qu'il faudra changer cette notion de pays sûrs? Pourra-t-on garder cette notion sans revoir la notion de droit proprement dite?

Troisième question. On parle beaucoup de la coopération judiciaire tant au civil qu'au pénal. Je pense que l'on touche là à l'un des aspects fondamentaux des problèmes. Si nous voulons mettre de l'ordre dans ce monde judiciaire, si on veut structurer correctement les choses, je reste convaincu que le problème principal de la lutte contre la criminalité est intimement lié aux problèmes de la lutte contre le trafic de la drogue. Je voudrais savoir si la Présidence finlandaise a pris acte des conclusions de l'observatoire européenne sur la drogue, et comment ces conclusions de l'observatoire pourraient-elles avoir un impact sur les décisions européennes?

Je voudrais poser deux questions à la Présidence finlandaise. Je voudrais savoir si on progresse effectivement dans la définition des délits de la part des trafiquants de drogue. En matière de définition, pour la pénalisation, a-t-on progressé? Peut-on envisager de progresser au niveau de l'UE dans le

traitement à l'égard des drogués? Il faut dire que 70% des personnes en prison en Europe sont des victimes de la drogue.

M. Michiel PATIJN, Pays-bas: Je vais faire quatre remarques. On a déjà beaucoup parlé de Tampere et des résultats qu'on escompte de Tampere. Je voudrais rejoindre mon collègue danois qui a mis l'accent sur l'importance d'une bonne politique commune à l'égard des pays à l'origine des flux migratoires et, notamment, pour ceux qui refusent les rapatriements et les réadmissions. C'est un énorme problème, et je crois que nous devons trouver des accords à Tampere pour mettre en place une politique commune. Il est important que ces pays soient impliqués dans la lutte contre les organisations criminelles qui font du trafic d'êtres humains. La grande majorité des migrants clandestins arrive aux Pays-Bas par le truchement de ces organisations qui ont leurs racines dans les pays d'origine.

Je crois qu'à Tampere, il faudra accorder beaucoup d'attention à la coopération avec les pays non-membres de l'UE qui sont sur la route des migrants. Il faut une coopération efficace avec ces pays, et il faut les faire participer le plus vite possible à la mise en oeuvre et à l'application d'un acquis de l'UE. On ne peut pas attendre que tous les pays de l'Europe centrale et orientale aient adhéré. Nous avons un acquis communautaire, qu'il faudrait pouvoir appliquer le plus tôt possible, y compris au-delà des frontières de l'UE.

Pour ce qui est de la lutte contre la criminalité internationale, je suis enclin à suivre la ligne de Lord Hope. Il faut surtout être pragmatique. Il est inévitable, toutefois, que dans certains secteurs, on doit procéder à une harmonisation du droit pénal. Quand il est question d'une politique européenne en matière de défense des personnes accusées, des formules existent, comme le "Bail" au Royaume-Uni, qui ne se retrouvent pas dans les pays comme les Pays-Bas.

Troisièmement, il y a une connexion entre Tampere et la conférence intergouvernementale: dans les dernières semaines avant la création du Traité d'Amsterdam, il y a une erreur qui s'est glissée dans le titre 4, qui traite de la libre circulation des personnes. Finalement, tout doit être décidé à l'unanimité, il n'y a plus de décision à la majorité. Il y a tout le problème de l'absence de codécision du Parlement. A la prochaine CIG, il faut absolument remédier à cette erreur qui a été commise dans la dernière ligne droite menant au Traité d'Amsterdam.

Enfin, une question à vous tous, particulièrement à la Présidence: la Charte des droits fondamentaux. Un mandat sera défini par les gouvernements des États membres. Les parlementaires sont-ils liés par un mandat défini par les gouvernements? Je crois que c'est surtout là qu'il y a un problème pour nous tous.

M. Kari HÄKÄMIES, Ministre de l'intérieur, Finlande: Concernant le Conseil de Tampere, je pense que nous sommes tous de même avis, à savoir que la conférence de Tampere doit pouvoir creuser des dossiers et doit pouvoir prendre des décisions du point de vue du citoyen. La migration et la criminalité organisée, qui sont des questions relevant de mon Ministère, sont certainement des questions qui préoccupent tout le monde en Europe, que ce soient les fonctionnaires ou l'homme de la rue.

M. Martínez Casañ a demandé s'il fallait harmoniser les procédures de demandes d'asile. Il s'agit là d'un objectif à long terme et je pense que, du point de vue politique, ce n'est pas un objectif facile à atteindre. A Tampere, nous essaierons de tracer les contours d'un système cohérent et harmoniser sur la base des dispositions du Traité d'Amsterdam et des normes minimales. Je pense, par ailleurs, que la vie pratique montrera par la suite que dans ce domaine, nous avons besoin d'une politique commune. Il existe encore des différences nationales trop importantes, notamment en ce qui concerne les délais des traitements de

dossiers. Dans certains pays, les dossiers sont traités en 24 heures, dans d'autres pays cela prend deux ou trois ans.

S'agissant de la frontière extérieure de l'UE, on a évoqué une approche pragmatique ou solidaire. Je pense qu'il faut s'appuyer sur les accords de Schengen et construire un système de contrôle efficace de nos frontières extérieures, où le franchissement légal doit être souple et flexible. Pour la Finlande, il s'agit d'une question très importante, car nous, et également l'UE, partageons avec la Russie plus de 1300 km de frontière.

Pour ce qui est de la question de M. Clerfayt, je dois dire que je partage son opinion. Il faut certainement essayer d'influer sur la situation dans les pays d'origine pour diminuer les pressions à l'émigration. Il est question des droits de l'homme et de la pauvreté, et en même temps, les problèmes des droits de l'homme ne pourront pas être réglés à travers l'immigration, nous le savons tous.

Concernant la question de M. Meyer sur la solidarité des quotas dans le domaine des réfugiés ou des demandeurs d'asile, je ne pense pas qu'on puisse aboutir à un système dans lequel on créerait des quotas pour chaque pays, notamment face à des vagues très importantes de réfugiés. Tout doit être basé sur une approche bienveillante, mais la crise de Kosovo a montré qu'il y a besoin de solidarité, solidarité qu'on a pu trouver. Notre Premier ministre a indiqué également qu'il faudrait créer un fonds pour faire face à ce genre de situation, notamment quand un certain pays doit accepter un nombre important de réfugiés. A mon sens, il s'agit là également d'une question qui mérite toute notre attention.

Pour ce qui est de la question de Mme Arnold concernant les questions de rapatriement, il est essentiel que nous ayons des accords de rapatriement, notamment par rapport aux pays tels que, par exemple, la Russie.

On a évoqué également la question de la drogue et le concept des "pays sûrs". A Helsinki, lors du Conseil, nous avons l'intention d'adopter une stratégie commune qui pourrait sous-tendre toute notre pratique. Le concept des pays sûrs est assez complexe, dans la mesure où dans les différents pays membres de l'UE, les pratiques sont très diverses. La Présidence finlandaise n'a pas l'intention de proposer des changements en la matière.

Je rejoins également tous les orateurs qui ont mis en évidence la nécessité de mettre un terme au trafic des personnes.

M. Johannes VOGGENHUBER, Parlement européen: Le Parlement européen a, à grande majorité, salué la décision du Conseil d'élaborer une Charte européenne des droits fondamentaux, même s'il y a certainement des doutes importants sur l'objectif de ce document. En tant que rapporteur concernant cette Charte et pour le Parlement européen, je voudrais évoquer certaines préoccupations.

Si le droit secondaire européen enfreint le droit national - et c'est ce qu'il fait - et s'il enfreint également certains droits fondamentaux nationaux, est-il nécessaire d'avoir une Charte des droits fondamentaux? Si nous voulons centraliser le pouvoir d'État au niveau européen, ne faudrait-il pas également soumettre toute la politique européenne à une charte des droits fondamentaux? S'il est vrai que dans de vastes domaines de la politique européenne, les parlements nationaux et les tribunaux nationaux sont compétents du point de vue formel, dans la pratique ils ne sont pas en mesure de poursuivre leurs objectifs et d'assurer une protection juridique aux citoyens. N'est-il pas nécessaire, vis-à-vis de la centralisation de cette politique, d'élever à l'échelon européen tous ces droits?

Le Parlement européen a, en 1989 déjà, proposé un premier projet, et je pense qu'il est nécessaire de saluer ce pas nouveau qui vient d'être franchi. Je pense que ce sera certainement une entreprise tout à fait digne du nouveau siècle. Par ailleurs, cela répond certainement aux sentiments qu'ont de nombreux citoyens en termes de déficit démocratique. Je voudrais faire appel à votre soutien, car le Parlement européen pense, à juste titre, que l'élaboration d'une Charte européenne relève directement de la représentation des peuples au lieu des États. Le Parlement Européen demande qu'il soit associé à part entière sur une base d'instances que vous créerez pour élaborer cette charte des droits fondamentaux. C'est très innovateur. Je pense en même temps qu'il y a le danger que ce soit une proclamation de loi par rapport aux droits qui existent déjà. Je pense aux contradictions au niveau des constitutions et cela vaut pour tous les droits fondamentaux dans l'UE. Ils sont indivisibles.

J'en viens à la dernière phrase. Les droits fondamentaux valent les garanties qu'ils donnent. S'il n'y a pas accès à la Cour européenne résultant de cette charte, elle n'aura pas de valeur.

Mme Fientje MOERMAN, Belgique: Le point le plus saillant de la conférence de Tampere est la politique européenne en matière de migration et d'asile. Il faudra souligner le besoin d'une approche commune avec l'octroi de la protection à ceux qui sont poursuivis pour d'autres raisons que celles qui sont inscrites dans la convention de Genève. Il faut tirer les leçons du passé et il faut élaborer un statut européen avec un "burden sharing", un partage des charges entre les États membres. La politique d'asile doit être distinguée clairement de la politique de l'immigration. Petit à petit, on se familiarise avec la réalité, avec des données factuelles. Il faut dresser une carte des flux migratoires en indiquant leurs causes. Il serait bon de créer un observatoire européen en la matière. Plusieurs collègues ont souligné le besoin d'une politique globale. Il faut analyser les causes des migrations tant légale qu'illégal. Je ne voudrais pas y revenir. Je voulais souligner l'importance de cet élément.

Deuxième point: l'attention portée, dès à présent, aux problèmes autour de l'asile et de l'immigration ne peuvent pas porter préjudice au deuxième volet de Tampere: la coopération en matière juridique et judiciaire. Je suis convaincu que malgré toutes les difficultés pratiques en la matière, la voie de la reconnaissance mutuelle mènera plus vite à des résultats que la voie de l'harmonisation, et plusieurs collègues l'ont déjà souligné. Il est clair qu'on ne pourra pas se passer d'un minimum d'harmonisation, mais la reconnaissance mutuelle nous permettra d'avancer plus vite, compte tenu de la diversité de nos systèmes.

Troisième point: le développement d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice ne peut pas se faire dans un vide démocratique. La CIG qui s'annonce devra aller plus loin que reprendre simplement les points résiduels d'Amsterdam. Il faudrait une "communautarisation" du troisième pilier et, de plus en plus, il faudra une intégration de ces éléments dans un processus normal de prise de décisions au plan européen.

Dans ce contexte, j'attire votre attention sur le fait que le Parlement belge insiste beaucoup pour qu'il y ait un contrôle tant démocratique que judiciaire sur l'Europol. Il est clair que la Belgique accepte les missions de l'Europol, mais tout comme pour les services policiers nationaux, il faut un contrôle démocratique sur l'Europol.

M. Andrea MANZELLA, Italie: Le projet de Charte sur les droits fondamentaux a un volet procédure et un volet fond. Pour les questions de procédure, nous pensons, au Parlement italien, qu'il faut exploiter cette occasion pour passer d'une phase intergouvernementale à une phase interparlementaire. Nous pensons à une commission interparlementaire, qui serait composée, à parts égales, des membres des

parlements nationaux et du Parlement européen, présidé par un membre du Parlement européen, qui s'engage dans une logique contradictoire avec le Conseil et face au travail technique de la Commission. Ce serait une commission pas seulement préparatoire, mais aussi une commission de rédaction, qui pourrait préparer un texte et qui tient la route pour les phases ultérieures face aux parlements nationaux et face au Parlement européen. Au Parlement italien, nous pensons qu'il y a des raisons suffisantes, des raisons de rationalisation, de consolidation, de développement des principes qui sont déjà établis et qui figurent déjà dans les traités.

D'abord, nous pensons que cette charte est nécessaire pour affirmer l'indivisibilité des droits fondamentaux dans le système européen. Il faut souligner le caractère transversal de ces droits par rapport aux différents piliers. Il s'agit de l'égalité de traitement, qu'il s'agisse de droits civils et politiques d'une part, ou de droits sociaux d'autre part. Certaines déclarations de Cologne ne nous ont pas convaincu. Par ailleurs, il faut affirmer l'universalité des droits fondamentaux, en tout cas des droits civils et de leur application aux citoyens, mais aussi aux immigrés. L'Europe ne veut pas présenter un double visage qui peut être discriminatoire à l'extérieur. Par ailleurs, nous pensons que ces droits fondamentaux doivent être indissociablement liés à la notion de la citoyenneté européenne, qui est beaucoup trop restreinte dans le traité.

Quatrième point. Nous voulons qu'on puisse véritablement attacher ces droits fondamentaux à la notion de citoyenneté européenne. Je pense que cela serait trop restrictif en ce qui concerne le Traité. Je crois qu'il faut penser aux aspects judiciaires convenables quand il s'agit des droits fondamentaux. Il faut une intégration entre juridiction européenne et juridictions nationales. Il ne peut pas y avoir de vide, il faut qu'il y ait intégration entre les deux, avec un mécanisme de recours entre la Cour de Strasbourg et la Cour de Luxembourg.

Cinquièmement: nous pensons à un lien qu'il faut établir entre les droits fondamentaux et les politiques fondamentales. Les droits ne doivent pas être un simple énoncé. Il faut qu'ils soient l'expression d'une politique globale et réelle. Voilà donc quelques points sur lesquels j'aimerais entendre l'avis de votre Ministre. Je voudrais savoir si la Présidence peut envisager une résolution de la COSAC sur ce point.

M. Pierre FAUCHON, France: Je parlerai de la criminalité et de l'espace européen pour trois réflexions. La première, c'est que nous avons, je crois, tendance à ne pas prendre conscience de l'ampleur et de l'aggravation constante des phénomènes de la criminalité européenne. Je ne reviens pas sur les énumérations qui ont été présentées. Il faut s'apercevoir qu'il y a maintenant à ajouter le problème de trafic des substances interdites, notamment des substances alimentaires, il n'y a pas seulement la drogue mais aussi les substances alimentaires, les hormones etc. C'est un domaine sans cesse grandissant.

Le mot de mafia n'a pas été prononcé. Cependant, la mafia est présente partout, excepté peut-être en Finlande. Pour le reste, elle est présente partout, et elle ne cesse de grandir. Nous sommes donc en présence, en réalité, d'une sorte d'économie parallèle que nous avons tendance à sous-estimer, parce qu'elle n'est pas visible ou pas suffisamment visible. Face à ces économies parallèles, il faut trouver des procédés efficaces. Selon ma réflexion, je ne crois pas qu'on atteigne des efficacités suffisantes par ce que l'on appelle la compréhension mutuelle et l'harmonisation car nous sommes dans un domaine juridique. En domaine juridique, toute différence de texte donne lieu pour les avocats, non pas à un effort de confiance et de compréhension, mais à un effort pour complexifier le problème au maximum, obtenir des voies de recours, des délais et prolonger les procédures, ce qui est directement contraire à l'idée d'efficacité.

Je suis donc ainsi conduit, et c'est la ligne ouverte par la réflexion numéro 11 de la délibération du Parlement européen récente qui nous a été communiquée, à penser qu'il faut, au moins dans les domaines très restreints de ce qui est réellement européen, envisager une unification pure et simple, c'est-à-dire une élaboration d'un droit pénal criminel pour la criminalité internationale, des règles de procédure communes et la création d'un ministère public centralisé qui puisse mettre en oeuvre et coordonner les poursuites, lesquelles naturellement continueront de se faire sur le terrain par les ministères publics nationaux, de même que les jugements resteront du domaine des juridictions nationales. Je crois qu'il faut aller dans cette direction, parce que c'est la condition de l'efficacité dans une situation de guerre, de même que dans le passé, les situations de guerre donnent lieu à des commandements unifiés. Sinon on continuera à déplorer la lenteur des négociations, la lenteur des élaborations des conventions, pour ne pas parler de leur exécution.

Tout ceci est naturellement limité par le principe de subsidiarité, et je ne pense pas un instant que le Code Civil, par exemple, notamment le mariage, qui généralement n'est pas une hypothèse de criminalité, puisse entrer dans le droit unique.

Enfin le dernier mot. Pour proposer une méthode, je crois que dans ce domaine d'élaboration d'un droit pénal commun, il faut changer de méthode. S'agissant des domaines qui relèvent essentiellement des parlements, plutôt que d'avoir la méthode traditionnelle d'élaboration relativement technocratique, il faut penser à une élaboration parlementaire. Je pense qu'à partir d'un examen de l'ensemble du problème, fait par une commission mixte à la diligence de la Commission, qui aurait pour but de diviser en un certain nombre de thèmes, il pourrait se réunir sur chacun de ces thèmes des commissions mixtes associant les juristes du Parlement européen et les juristes des parlements nationaux. Je suis convaincu que ceci renouvellerait les méthodes de l'élaboration des textes européens et serait très utile pour permettre aux parlements de jouer un rôle plus positif dans la construction de l'Europe.

M. John VELLA, Malte: On parle d'un espace de liberté, de sécurité et justice. C'est d'autant plus souhaitable dans des pays qui sont plus récents dans le processus d'intégration. L'augmentation de la coopération entre les États membres en matière de justice et d'affaires relevant de l'intérieur, matière d'asile et d'immigration, dans la lutte contre la criminalité, tout cela n'appelle-t-il pas une coopération judiciaire renforcée? L'harmonisation des législations est importante elle aussi, les choses ont changé en matière d'asile au fil des années. Je pense en particulier à la convention de Dublin qui définit les États responsables pour les examens de demandes d'asile. Je pense à cela plus particulièrement en tenant compte de la communautarisation de ces matières par le biais du Traité d'Amsterdam. On fait la distinction entre ceux qui vont vers l'UE pour connaître un meilleur sort économique et ceux qui font objet des poursuites et des persécutions dans leur propre pays. Il est important de bien identifier les domaines où l'on peut apporter une assistance pour réduire le besoin pour un certain nombre de personnes de quitter leur pays. Je crois qu'il faut mettre l'accent sur l'aspect humanitaire de toute cette question et souligner le besoin de respecter les droits fondamentaux de chaque individu. De tels principes doivent être des principes directeurs dans la préparation de la Charte sur droits fondamentaux.

Par ailleurs, le contrôle des migrations clandestines constitue une priorité. L'éloignement des migrants clandestins est une nécessité. Il faut non seulement une coordination mais même une coopération entre les États membres et notamment les pays candidats à l'adhésion. Dans la lutte contre la criminalité transfrontalière, il y aura beaucoup plus à faire dans un espace sans frontières. Il est clair qu'une action est nécessaire pour renforcer l'action contre cette criminalité transfrontalière. Je pense en particulier à l'exploitation des femmes et des enfants, au trafic des êtres humains. Il est clair que tout ce qui se fait pour renforcer l'information mutuelle et la coopération servira à la lutte contre la criminalité.

On ne peut pas passer sous silence le rôle joué par Europol. Il sera peut-être difficile, avec le système juridique existant dans les États membres de l'UE, avec les contextes culturels différents, de créer un espace judiciaire unique, mais des progrès ont déjà été réalisés pour aller vers des conventions internationales qui facilitent une coopération judiciaire tant au civil qu'au pénal. Quoi qu'il en soit, l'individu doit avoir un accès adéquat à la justice. Cela reste l'objectif suprême.

Suite au plan d'action de Vienne pour créer un espace de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que suite au Traité d'Amsterdam, il faudra poursuivre dans la voie de la coopération et de l'harmonisation. Il faudra définir des orientations prioritaires claires au sein de l'UE. C'est vrai pour les États membres mais peut-être encore plus pour les pays candidats à l'adhésion, dont la tâche devrait être facilitée et rendue plus efficace en matière judiciaire et en matière relevant de l'intérieur.

M. Jerzy JASKIERNIA, Pologne: Vous évoquez un thème très important, à savoir les préparatifs du Conseil de Tampere et les questions telles que la migration, l'asile, la criminalité transfrontalière, l'espace judiciaire européen, autant de questions qui s'avèrent très importantes pour la Pologne, qui souhaite une meilleure coopération dans le domaine. En tant qu'ex-ministre de la justice de la république de Pologne, je voudrais souligner le fait que le crime transfrontalier est certainement un phénomène qu'on ne pourrait régler individuellement, ainsi que les phénomènes tels que le blanchiment d'argent, le trafic de drogue, les vols de voitures, les crimes bancaires. Nous avons certainement un échange d'information meilleur au travers des organes en place en Europe. Je voudrais moi-même mettre l'accent sur la coopération technique. Sans une amélioration dans le domaine technique, on n'arrivera jamais à nos fins dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée. C'est pourquoi il faudrait le souligner. Sur la base des textes présentés par Mme Ojala et Mme Brax, je voudrais que les contrôles aux frontières extérieures de l'UE soient renforcés. Sur la base de l'acquis de Schengen, il faudrait les intégrer davantage dans la perspective de l'élargissement. Il s'agit d'assumer des responsabilités, notamment de la part de la Pologne. Nous espérons que d'ici l'an 2003, nous serons prêts et que nous aurons une frontière très sûre à l'Est de l'UE.

Permettez-moi également d'évoquer la question de l'espace judiciaire. Nous avons entendu les commentaires très intéressants des collègues espagnol, danois et suédois. A la lumière de ces commentaires, il est très difficile de comprendre qui se cache derrière cette initiative, si les parlementaires ont tant de questions à poser. Je crois le représentant du Parlement européen quand il dit qu'il y a un risque qu'on ait seulement une déclaration de droits qui existe d'ores et déjà. Or, quels sont les droits qu'on voudrait offrir? S'agit-il d'avoir de meilleurs systèmes de mise en application des droits qui existent déjà au travers des parlements et des gouvernements? Je voudrais demander aux représentants finlandais s'ils appuient le Conseil de l'Europe. Lors de la réunion de Budapest du Conseil de l'Europe, vous avez certainement souligné son importance à l'avenir. Vous avez également la commission européenne des droits de l'homme, et maintenant on voudrait ajouter encore un autre organisme. Quel sera alors le rôle du Conseil de l'Europe? Si ce n'est pas un centre majeur pour la défense des droits de l'homme, est-ce que nous avons suffisamment de moyens pour alimenter deux systèmes? Il faudrait éviter le double emploi, les moyens ne le permettent pas, et il faudrait éviter ce double emploi au 21ème siècle également. Donnez-nous donc des détails. Quelles sont les véritables raisons pour ce genre de concurrence concrète vis-à-vis du Conseil de l'Europe? Est-ce qu'on n'a pas confiance au Conseil de l'Europe? Si tel est le cas, il faudra le dire ouvertement. Nous voulons l'UE, nous avons un nouveau visage de l'intégration européenne, mais faire double emploi ne ferait que créer des problèmes.

Mme Mariana STOICA, Roumanie: Quelques mots concernant le Conseil de Tampere. Du fait de sa position géographique, la Roumanie est un pays affecté directement par l'immigration clandestine, ainsi

que par d'autres formes de criminalité transfrontalière, qui se sont certainement manifestées fortement pendant les années 90. Une réponse très rapide ne peut pas émaner seulement du niveau national ou des autorités nationales. A notre avis, une lutte efficace contre ce phénomène en Europe peut être le résultat seulement d'une action concertée, ce qui implique en tout premier lieu une meilleure coopération entre les autorités. C'est dans ce contexte que nous suivons de très près toutes les évolutions pertinentes au niveau de l'UE, y compris le Conseil de Tampere, qui est certainement un moment fort à cet égard. Puisque l'un des objectifs est de créer une police intégrée, en vue de l'élargissement de l'UE, dans des domaines particuliers tels que la migration et l'asile, l'acquis communautaire est aussi de nos préoccupations.

Améliorer les performances dans les domaines judiciaires et en matière intérieure est aussi notre priorité, entérinée dans le programme roumain de l'adhésion à l'UE. Des améliorations rapides dans ces domaines profiteront non seulement à la sécurité interne, mais à la sécurité sur tout le continent. Les mesures mises en oeuvre par les autorités roumaines ont toujours visé à nous ramener à un niveau européen, et nous voulons poursuivre ces efforts afin de nous acheminer vers une intégration progressive. Concernant l'un des objectifs du Traité d'Amsterdam, qui est de placer au coeur de l'UE les droits du citoyen au travers de l'établissement d'un domaine de sécurité, de liberté et de justice et au travers de la Charte des droits fondamentaux, nous sommes confiants. Nous pensons que les pays de l'UE comprennent de leur part également nos préoccupations en ce qui concerne les droits de nos citoyens, dont un droit fondamental, c'est de pouvoir interagir librement avec des citoyens européens. Dans ce domaine, il s'agit d'un régime réciproque; chaque fois qu'ils souhaitent visiter les pays européens, ils doivent pouvoir le faire.

M. William CASH, Royaume-Uni: Tout cela est organisé de main de maître et extrêmement efficacement. Alors, qui est derrière tout ce qui se prépare? La Commission européenne, dans ses propositions récentes, a soulevé le besoin d'avoir une politique européenne dans l'administration de la justice. C'est l'intention qui anime tous ceux qui veulent susciter cette législation européenne. Ceci n'est qu'un nouvel exemple de ce qu'on fait pour essayer de nous mener vers un gouvernement européen, vers une extension des pouvoirs de la Cour de justice. Personnellement, je suis très favorable à une coopération dans tous les domaines qui ont été cités: stupéfiants, blanchiment d'argent, criminalité, mais ce n'était pas cela le problème. Une fois que l'on aura une Charte qui s'inscrira dans le nouveau Traité proposé, les compétences seront transférées à la Cour de justice européenne. Tout cela va déstabiliser ou dépasser Strasbourg, ce ne sera pas qu'un problème de chevauchement ou de confusion, il va y avoir une mutation de la Cour de justice européenne à une cour suprême européenne en matière de droits de l'homme, et on laissera tomber Strasbourg. Tout cela pourrait devenir droit européen si le traité reprenant cette charte est ratifié par les parlements nationaux, et à ce moment-là, on ne pourra plus s'opposer à ce que j'appellerais "un activisme judiciaire" de la Cour de justice dans ces domaines. Je crois que nous avons besoin d'un document qui trouve une très large diffusion auprès du grand public, pas seulement parmi les juristes, même si j'en suis des juristes.

En faisant bien apparaître les procédures et les principes qui s'appliqueraient en relation avec cette Charte des droits fondamentaux, on ne peut pas avoir des arrangements différents en fonction des aspects du droit pénal qui sont envisagés.

Je crois qu'il est important de situer le problème en termes de droit comparé. Qu'est-ce qu'un délit politique, quelles sont les règles en matière de preuve, de témoignage, où se situe la charge de la preuve? Qu'en est-il de la différence entre les procédures pénales, quelles sont les hypothèses juridiques qui interviennent? Il y a toute une série de questions à poser. Alors, si on généralise en parlant d'un

système européen avec une Charte des droits fondamentaux, je pense qu'on risque de s'enfoncer dans un marais de plus en plus bourbeux. Je crois que nous avons besoin d'un document clair sur les différents principes qui s'appliquent dans les différents pays pour que l'homme de la rue, qui est le premier concerné, comprenne bien les différences qui pourraient apparaître si on allait vers tout cela ancrés d'un seul traité et avec une application unique par la Cour de justice européenne.

M. Patrick MORIAU, Belgique: L'Europe a été créée avec une idée de paix et c'est clair que, depuis la guerre de Kosovo, l'éloignement de nos populations par rapport à cette idée européenne s'est encore accru, alors qu'il s'était déjà fortement accru dans cette dernière décennie. Ce dont l'Europe a, je pense, besoin aujourd'hui, c'est surtout d'actes concrets. Cela va de la carte d'identité européenne en passant par l'esprit de la charte des droits fondamentaux qui va dans ce sens, peut-être et certainement avec quelques imperfections, quelques modalités à corriger, mais cela va aussi, évidemment, à une politique commune de l'emploi, et pourquoi pas, à cette idée de taxe sur les flux financiers qui permettrait justement d'aborder les problèmes des moyens pour toutes les politiques que nous entendons mener.

En ce qui concerne le Conseil de Tampere par rapport à la problématique de l'immigration, je ne répéterai pas ce que mon collègue Clerfayt a dit, mais il est vrai que le texte semble aborder surtout le problème sur le plan uniquement de la répression. Cela me fait penser un peu à, vous savez, on continue à se taper sur la tête, comme ça quand on arrête, cela fait du bien. Il est clair que comment imaginer qu'on puisse résoudre uniquement par un renforcement aux frontières, ou par une politique de cohérence, comment imaginer qu'on pourra empêcher de jeunes guinéens de se cacher dans un trait d'atterrissage pour venir dans des pays qu'ils considèrent comme des pays merveilleux, les pays riches. Il s'agit donc d'intervenir à la source, et pour intervenir à la source, il y a certainement lieu de revoir aussi nos politiques de coopération. Il est clair que par exemple, quand je vous dis que pour faire un puits au Mali, s'il suffit de 10 000 dollars, quand on imagine qu'il y a 700 communes au Mali, vous voyez qu'avec quand même très peu d'argent, on pourrait certainement non seulement aider à la survie, mais aussi et surtout, aider à faire des projets quand on voit la créativité dont ces populations peuvent faire preuve. Bien entendu, le problème n'est pas si simple, il y a d'autres conséquences. Je ne voudrais pas que vous me cantonniez dans la caricature mais je pense qu'avant de pouvoir imaginer une politique commune sur l'immigration, il faudrait aussi imaginer une politique commune de coopération.

En ce qui concerne le problème de drogue, dans le même ordre d'idées, imaginer qu'on puisse abattre ce fléau uniquement sur la base de répression et de prohibition, est un non-sens qu'aujourd'hui tout le monde doit reconnaître. L'observatoire des drogues le reconnaît parfaitement, nous sommes là aussi face à un problème économique. Comment imaginer que quand n'importe quelle culture dans le rift marocain rapporte 50-60 % des 75 000 hectares de hachis qui y existent, il est clair que le trafic continuera même s'il y a une politique commune, et qu'il faudrait peut-être voir au-delà de cette politique. Cela me paraît beaucoup plus que nécessaire, puisque les États membres ont des attitudes différentes d'état à état. D'abord, il y a des drogues qui sont reconnues dans certains États et qui ne le sont pas dans d'autres. Il y a peut-être une pénalisation de facto, il y a toute une série de problèmes liés. Je suppose que ce midi, nous allons tous prendre un peu de drogue douce en dînant. Il faudrait peut-être imaginer autrement la manière dont nous abordons ce problème, et là encore, je m'imagine très difficilement comment aborder ce problème uniquement sur base de la répression et de la prohibition.

Enfin, le troisième point que je voudrais souligner est l'exploitation sexuelle des enfants. Vous savez qu'il y a une résolution à l'ONU et l'on constate que certains États, pour des raisons parfois légitimes, par exemple le problème de la majorité sexuelle, ou parfois pour d'autres qui le sont beaucoup moins, refusent de signer cette résolution. Là aussi, quand on parle de l'harmonisation, il faut que cela puisse

aller plus loin. Je rejoins donc mon collègue français, parce que je suis particulièrement convaincu que nous devrions peut-être changer notre sémantique, et sur certains dossiers parler bien plus d'unification que d'harmonisation ou que de collaboration, ou enfin de ce jargon technocratique que nous ne connaissons que trop bien. Je pense que, pour ces raisons entre autres, introduire, au sein de la COSAC et en collaboration avec le Parlement européen, des groupes de travail parlementaires par thèmes serait certainement plus efficace. J'avais d'ailleurs une occasion de l'exprimer à la COSAC de Madrid. Je constate que nous avançons, mais un groupe sur la coordination et l'efficacité de nos politiques de coopération internationale, ainsi que sur le droit pénal, comme évoqué tout à l'heure, me paraît plus que nécessaire. Sinon, l'Europe continuera à être un agglomérat d'États qui replongent très rapidement dans les démons nationalistes en fonction des problèmes supposés ou réels.

M. Achilleas KANTARTZIS, Grèce: Je voudrais commencer par dire que je vais présenter des positions du parti communiste grec. Il est question de droits de l'homme au sein de l'UE. Si on voit ce qui s'est passé sur la base du Traité d'Amsterdam en matière de droits de l'homme, je crois qu'on ne peut que se faire du souci. Où en est-on dans la garantie des droits et des libertés individuels au sein de l'UE? On parle beaucoup d'un espace de sécurité, de liberté et de justice. J'ai l'impression surtout qu'on va dans le sens d'une forteresse Europe. J'ai l'impression qu'on essaie de contourner la Convention de Genève, on essaie de démanteler les droits qui y sont ancrés. La déclaration de Dublin est soumise à des restrictions, je crois que les flux migratoires ne peuvent pas être combattus par des mesures répressives. Il faut créer une politique radicalement nouvelle, contribuer au développement dans les pays d'origine et ne pas poursuivre dans les politiques actuelles qui ne font que servir les intérêts du grand capital. Cette politique ne fera que contribuer à la pauvreté et à l'exploitation. On a vu l'intervention criminelle de l'OTAN en Ex-Yougoslavie et au Kosovo. On fait des propositions pour renforcer la coopération judiciaire. Tout cela mènera à une situation où Europol se verra doté de nouveaux pouvoirs opérationnels. Europol intervient déjà de manière inacceptable dans les droits individuels des citoyens en Europe, sans contrôle démocratique, sous le prétexte de la prévention et sous le prétexte de lutter contre la criminalité en amont. Tout cela se passe sous le couvert des accords de Schengen.

Je crois que ce n'est pas ainsi qu'on pourra préserver le respect des libertés en Europe. La criminalité ne pourra pas être combattue efficacement par des mesures de ce genre. Toutes ces mesures ne mènent qu'à la création de nouveaux mécanismes anti-démocratiques au détriment des peuples qui se battent pour leurs libertés, des populations auxquelles on ne cesse de dire qu'il y a un déficit démocratique en Europe. Nous ne sommes pas d'accord avec cette évolution, nous y sommes radicalement opposés. Nous estimons que les travailleurs arriveront à renforcer cette tendance par la force qu'ils apporteront à leur lutte. Ce qui se passe actuellement ne fait que compromettre les droits démocratiques des citoyens européens.

M. Johannes KOSKINEN, Ministre de la justice, Finlande: J'ai noté qu'il a été question essentiellement de la Charte des droits fondamentaux. Il faut à cet égard souligner que Tampere n'a pas l'ambition de traiter du contenu de cette Charte. Simplement, il s'agit d'enclencher un processus d'organiser le travail, car à l'issue de la Présidence allemande, il y a eu une décision en la matière. Comme l'a signalé le représentant des Pays-bas, ce mandat ne doit pas être élargi durant les travaux. Les préparatifs en soi doivent avancer tout en respectant le mandat et en plus, il ne faut pas créer une confusion au niveau des droits fondamentaux des citoyens européens.

Certains intervenants ont exprimé des préoccupations quant au fait que la Charte des droits fondamentaux puisse entraîner un certain degré de confusion au niveau des droits fondamentaux, notamment au niveau du contrôle et de l'application de ces droits fondamentaux. Il n'y a pas de raison de nous engager

dans un système à deux vitesses. Il faut se concentrer sur les grands outils juridiques qui existent déjà en Europe. Pour ce qui est du Parlement européen, on s'attend à un nouvel élément concernant la constitution européenne. Il est question de rédiger une conclusion générale concernant les droits européens. Je souligne qu' aussi bien les parlementaires que les gouvernements des États membres participent. Nous avons l'intention également d'écouter le Conseil de l'Europe précisément pour éviter que nos efforts se chevauchent. Un autre aspect positif dans tout ce projet est de moderniser la réflexion européenne, y compris de la part des pays qui, pour le moment, n'ont pas encore traduit toute la législation européenne dans leur législations nationales.

Il a été constaté, en ce qui concerne l'ordre du jour interne, que cet organe doit avoir un programme, si la présidence en doit être assurée par une présidence en rotation, ou si, à chaque fois, le pays qui a la présidence de l'UE doit également assumer la présidence de ce groupe de travail.

Mme Catala a abordé la question de ratification des conventions qui existent déjà. A cet égard, nous savons que tous les accords, y compris relevant du troisième pilier, doivent être ratifiés au plan national, même si, à l'avenir, de nouveaux accords étaient élaborés de façon différente en fonction des changements intervenus au niveau du Traité d'Amsterdam. Malheureusement, pour ce qui est de la ratification de certains outils juridiques, cette ratification se laisse attendre. Certainement, le Conseil des ministres des affaires juridiques se penche régulièrement sur ces questions, et plus récemment au mois d'octobre à Luxembourg, où on a fait appel aux États membres pour qu'ils accélèrent la ratification des traités et également de l'accord sur l'extradition, qui n'a été ratifié que par six pays sur les quinze États membres. A cet égard, on peut également signaler que l'ordre du jour de Tampere comprend des mesures qui iront plus loin en ce qui concerne l'extradition de personnes condamnées. Pour le moment, un tiers seulement de ces traités ont été ratifiés; ils datent souvent de 3-4 ans. Je répète que nous mettons l'accent sur la nécessité de ratifier ces instruments. Souvent, il est nécessaire que les parlements fassent un effort dans ce domaine.

S'agissant de l'espace judiciaire européen, je souligne que les déclarations de Tampere mettront l'accent sur les droits fondamentaux stipulés par la Convention des droits de l'homme européenne et par les différents instruments juridiques des États membres. L'on peut dire également que nous essayons d'élever le niveau européen de l'État de droit. De même, l'ordre du jour de Tampere veut accélérer l'évolution de l'État de droit européen, notamment dans les pays candidats.

Le représentant du Portugal a demandé quelles étaient les mesures contre le trafic de drogue. Nous essayons d'aboutir à une harmonisation des critères permettant de définir le crime et nous essayons également de trouver des formes plus efficaces de traitement au travers de nouvelles compétences pour Europol et d'une mise en réseaux entre les magistrats, très probablement au travers d'EUROJUSTE. Construire cet espace judiciaire signifie également définir la voie permettant un rapprochement, notamment en ce qui concerne la définition du crime, ainsi que la lutte contre le trafic de la drogue et contre la criminalité transfrontalière. Dans ces domaines, il serait certainement possible d'agir plus rapidement.

Déjeuner

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION - CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES, Y COMPRIS EN TERMES D'EMPLOI

M. Kimmo KILJUNEN, Président, Finlande: Le thème qui nous intéresse cet après-midi est l'élargissement de l'Union et ses conséquences économiques et financières, y compris les questions d'emploi. Nous avons parmi nous Madame Suvi-Anne Siimes, Ministre des Finances chargée au Gouvernement des questions fiscales et du Budget de l'Union européenne, et notre deuxième orateur, membre de la Commission, Monsieur Erkki Liikanen.

Mme Suvi-Anne SIIMES, Ministre, Finlande: L'élargissement de l'Union européenne est une question d'actualité, car cette semaine, on s'attend à ce que la Commission publie sa perception de l'élargissement et de l'avancée des États candidats. Il est, par conséquent, tout à fait approprié de discuter d'autres questions liées à l'élargissement. Le thème qui me préoccupe aujourd'hui, ce sont essentiellement les effets économiques de l'élargissement. En ce qui concerne le Budget communautaire, les questions centrales ont été posées par rapport au financement de l'élargissement. Il est maintenant question de voir comment on pourrait utiliser ces fonds de façon plus efficace.

Les effets économiques de l'élargissement dépendent essentiellement des progrès économiques réalisés par les pays candidats. Si l'on peut assurer la croissance économique des pays candidats, il sera possible également de réduire le fossé entre les États membres et les États candidats. Par conséquent, il est de l'intérêt de chacun que la croissance économique se renforce.

Le renouvellement de l'économie des pays candidats dépend des investissements. Par conséquent, dans les pays candidats, il faut réunir des conditions susceptibles de créer un environnement favorable aux investissements. Il faut investir dans la formation, dans la recherche, et dans la concurrence dans un climat favorable à la concurrence et à la stabilité sociale.

Ceci, en quelque sorte, met en exergue l'importance de la stabilité. De nombreuses choses ont déjà été réalisées du point de vue du renforcement des instituts clés et de leur importance pour l'économie et la société. L'économie de marché et l'État de droit se sont stabilisés dans la plupart des États membres. La stabilité économique présuppose également une politique économique allant dans la bonne direction, l'assainissement du secteur public ainsi que la stabilité des prix.

Par ailleurs, la croissance économique et la stabilité doivent se fonder sur un terrain sain et durable. Créer une telle base signifie l'introduction des réformes structurelles, dans la mesure où bon nombre de ces pays ont hérité de structures de production et d'autres aspects qui retardent la croissance économique et déforment la concurrence. À preuve, je peux mentionner la position de l'industrie lourde, de l'agriculture et du secteur public, ainsi que le sous-développement des services. Il est tout à fait possible que la régulation ainsi que l'ingérence des pouvoirs publics dans l'évolution économique se fasse sentir encore beaucoup trop longtemps.

Il est important que dans les États candidats, on réalise le plus tôt possible un processus d'adaptation qui puisse rectifier ces déformations et renforcer la compétitivité de ces pays à long terme.

Plus on avancera dans ce processus avant l'entrée des pays candidats dans l'Union, moins nombreuses seront les perturbations et plus bas seront également les coûts impliqués. De même, les avantages qui se dégageront de l'ouverture des marchés et du renforcement de l'activité économique seront plus grands,

et la phase pendant laquelle les nouveaux États membres devront attendre leur entrée dans l'UEM sera plus courte.

L'Union européenne investit des moyens importants dans le processus d'élargissement par le biais du budget communautaire. La question clé est de savoir comment seront utilisés ces moyens, et combien il sera possible d'affaiblir ainsi les perturbations dans les pays candidats et dans les États membres.

Les effets de l'élargissement sur le budget communautaire ont été entérinés dans un programme à long terme par des institutions telles que le Parlement européen, le Conseil et la Commission. Dans un accord qui a été trouvé au mois de mai, les chefs d'État ont pris des décisions importantes, y compris au mois de mars 1999 à Berlin.

Dans cet accord inter-institutionnel, on a convenu du cadre dans lequel on pourra orienter les financements vers la préparation et les besoins des pays candidats. Même si le nombre de pays candidats et le moment d'adhésion ne sont pas encore totalement clairs, les moyens ont été débloqués.

On n'a pas discuté non plus d'une période de transition. Toutefois, on peut certainement estimer que les effets au niveau du financement ne se feront sentir qu'au moment de l'entrée. Cela veut dire que pendant cette période-cadre, les pays candidats toucheront des fonds structurels et des subventions assez importants à leur agriculture.

La somme totale jusqu'à l'an 2006 constitue 1,09% du PIB des pays, et 1/5 de ces moyens ne constitue certainement pas une somme très importante au niveau du budget communautaire.

La préparation des pays candidats, ainsi que les efforts pour élever leur économie à un niveau européen, constituent tout naturellement une question d'importance qui va au-delà du budget de l'Union européenne. Il faut l'avoir à l'esprit, même quand on essaie de mesurer les avantages et les inconvénients de l'élargissement.

Du point de vue des pays candidats, les efforts fournis sont considérables, tant et si bien qu'il n'est pas tout à fait secondaire de vouloir voir comment ces moyens seront utilisés.

Dans l'accord inter-institutionnel, on a déterminé une période de négociation pour les pays candidats. Le programme Phare portait sur 10 pays des PECO. Cela est vrai également pour les moyens de financement de l'agriculture. Les pays candidats tels que Malte et la Turquie touchent encore un financement de la ligne de financement des relations extérieures du budget communautaire.

On se base sur la supposition qu'en 2002, il y aura 5 pays, plus un, qui rejoindraient l'Union européenne. On a réservé 58 milliards d'Euros qui pourraient être utilisés pour les différents titres du budget communautaire. En ce moment, les négociations montrent que l'emploi du temps qu'on a retenu semble peu réaliste. Du fait des périodes de transition et du besoin de négocier certains points, il sera probablement impossible d'utiliser tous les fonds qui ont été débloqués.

Il a été convenu à Berlin que la subvention maximale ne saurait dépasser les 4% du PIB du pays bénéficiaire. On a également développé le cadre de finances, mais tant et si bien que le montant total peut constituer 70%.

Sur les fonds qui ont été réservés pour l'élargissement, l'agriculture aura droit à ¼, alors qu'actuellement, les investissements dans l'agriculture constituent près de la moitié. La politique agricole, ainsi que

le développement des pays candidats et les négociations de l'OMC, sont autant de facteurs qui auront des incidences décisives sur les dépenses agricoles.

Près de 4 milliards d'Euros ont été réservés afin d'être utilisés dans les nouveaux États membres pendant la période 2002-2006. Cela signifie qu'en l'an 2006, près de 13% de ces moyens pourront déjà être utilisés dans ces pays.

Le processus qui actuellement prépare le budget de l'an 2000 montre d'ores et déjà que différentes crises, voire des cataclysmes naturels, comportent des fardeaux supplémentaires au niveau du financement. Beaucoup dépend également des conséquences des crises extérieures, sans pour autant mettre en danger l'élargissement en soi.

L'élargissement occupe une place centrale dans les relations extérieures de l'Union européenne, à preuve également que le financement a été séparé dans un cadre financier séparé. Les programmes destinés aux régions limitrophes font l'objet d'une discussion actuelle au niveau des différentes institutions communautaires en l'an 2000.

La position du Conseil a été telle que le financement de la reconstruction dans les Balkans devrait se faire dans un cadre financier bien déterminé, alors que le Parlement européen a proposé la renégociation des accords trouvés. Je partage, bien sûr, l'opinion du Conseil, surtout si l'on pense aux avantages des accords interinstitutionnels, et si l'on se souvient également des difficultés que comporte la renégociation des points qui ont déjà été convenus.

Quelques mots encore sur les effets au niveau de l'emploi et les questions qui s'y rattachent. Le problème lié au financement de l'Union européenne est que la discussion s'est limitée à la création d'un cadre de financement, mais n'a pas touché l'utilisation de ces financements. En fait, l'accent passe de plus en plus de l'agriculture vers une subvention à la construction. À mon avis, ceci est juste, car il y a un besoin de rénover les structures économiques.

Ces derniers temps, on a également eu droit à des mots d'avertissement. Il a été dit que l'élargissement pourrait s'avérer plus cher que l'on ne l'avait pensé. On fait référence notamment à la protection de l'environnement, qui certainement fera appel à des efforts considérables, y compris des États membres. Nous ne sommes pas en train de cueillir des fruits du passé, mais il est clair que nous avons aussi devant nous les engagements émanant des accords de Kyoto.

Le plus grand défi économique de l'Union est sans aucun doute l'emploi et l'amélioration de l'emploi. Une évolution négative de l'emploi dans les pays candidats ne doit pas être le prix à payer pour l'entrée dans l'Union. S'il est vrai que certaines pressions peuvent exister dans ce domaine, il faudra faire le nécessaire pour redresser la situation. C'est pourquoi les questions de transition et d'une période transitoire sont à l'ordre du jour. Je suis sûre que l'avenir ne nous réservera pas de mauvaises surprises.

Quand on parle de l'emploi, il est question d'une évolution à long terme. Le problème de l'Union, dans 10 ou 15 ans, ce sera essentiellement la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, beaucoup plus que le chômage. À preuve, la structure des tranches d'âge de la population actuelle des États membres. C'est pourquoi il est important de faire, sur la base de ces connaissances, des décisions de grande portée.

Il faut se rappeler également que l'intégration économique est la plus fructueuse quand y participent des pays dont les ressources sont très différentes. Il se peut qu'après la réalisation de l'élargissement, on

constatera que l'Europe s'est vue offrir une nouvelle chance qui se fonde sur un encouragement que lui apportent les nouveaux États membres, ainsi que la capacité de compétitivité due à sa main-d'oeuvre.

Au centre se trouve l'utilisation que nous ferons des moyens qui nous seront donnés pendant les années à venir.

Il est tout à fait certain que ces moyens doivent être orientés vers le renouvellement économique, et surtout vers le renforcement de ce qu'on appelle le capital humain.

Nous avons de nombreuses expériences positives à cet égard, chaque fois que le financement est bien ciblé et qu'il permet le renouvellement des structures. À preuve, la situation dans les États membres. D'autre part, nous avons aussi des expériences d'aides qui ne font que pérenniser des structures et des problèmes qui existent.

Par conséquent, il faut tirer les enseignements de ces expériences et insister sur le changement. Ce faisant, on pourra promouvoir la cohésion sociale et combler le fossé qui existe entre les États membres actuels et futurs, et renforcer la dynamique économique et sociale au niveau de l'Union, ainsi que sa compétitivité. C'est pourquoi je pense qu'il est juste de dire que l'élargissement de l'UE est certainement le plus grand défi qu'elle devra relever.

M. Erkki LIIKANEN, Membre de la Commission: Je voudrais évoquer trois aspects en guise d'introduction. D'abord, le Conseil d'Helsinki sera très important, car à ce moment, l'Union européenne décidera avec qui elle abordera les négociations au début du prochain millénaire. Par ailleurs, mercredi prochain, la Commission publiera un rapport des avancées réalisées par les États membres.

Deuxième remarque: quand on parle d'une stratégie préparatoire à l'adhésion, il en ressort toujours davantage que les institutions ont un rôle de plus en plus important à jouer dans les pays candidats. Il est important que les pays candidats s'engagent politiquement, qu'ils adoptent également la législation européenne. Tout aussi important est le fait que les pays candidats puissent veiller sur la transposition de cette législation et soient à même de régler toute dispute. De cette façon, un élément central de cette stratégie sera le renforcement des institutions des différentes sociétés des pays candidats.

Troisième élément, en ce qui concerne maintenant les investissements et les objets à financer. Il est clair que l'UE déploie des efforts importants dans le cadre des accords inter-institutionnels, mais il est tout à fait compréhensible que cela n'est pas suffisant pour les pays candidats. Il y a besoin d'une vaste coopération entre l'UE, les pays candidats et les organisations financières internationales et européennes. Il faudrait parvenir à une situation dans laquelle l'Union ne soutient que certains projets, alors que des organisations de financement internationales investissent des capitaux là où cela est nécessaire pour mener à bien la stratégie d'élargissement. En fait, nous en avons déjà été témoins, en 1998 et 1999. À titre d'exemple, les investissements dans l'environnement sont passés, par le truchement du programme Phare, à 250 millions d'Euros. Par ailleurs, les institutions de financement nationales ont financé ces mêmes projets à titre de 1,5 milliards d'Euros, tant et si bien que le résultat a été considérablement supérieur aux premiers investissements.

M. Tino BEDIN, Italie: Je voudrais attirer l'attention de la Présidence finlandaise, mais aussi celle du Commissaire Liikanen, sur deux points relatifs à l'élargissement.

D'abord, la formalisation du calendrier d'adhésion des pays candidats. Il est évident que nous avons affaire à un problème assez complexe, et que nous ne trouverons pas de solution contrastée. Ce ne sera

ni tout blanc, ni tout noir. Les pays candidats, en particulier ceux qui ont été désignés comme faisant partie du premier groupe, ont besoin, pour leur organisation, mais aussi pour tenir compte de la relation entre les gouvernements respectifs et leur opinion publique, de dates certaines d'adhésion à l'UE. La procédure adoptée pour l'élargissement par étapes successives, fait que, si on devait fixer des dates définitives pour ce premier groupe, il serait encore plus difficile pour les pays du deuxième groupe de faire face à leurs opinions publiques.

Le deuxième aspect que je voudrais évoquer concerne la géographie de l'élargissement. Il est certain que l'élargissement vise essentiellement les pays d'Europe centrale et orientale. L'Italie est cependant un pays méditerranéen, et se doit de tenir compte aussi de toute la zone du bassin méditerranéen, qui doit être dûment prise en compte par l'UE. Nous accueillons très favorablement le changement de position de Malte pour ce qui est de l'adhésion à l'Union. Cela devrait nous pousser à ajuster le scénario. Si on ajoute Chypre, Malte, et si, au prochain Conseil, la Turquie se range parmi les pays qui pourraient être accueillis, le tableau se rééquilibrerait. On a cité des coûts il y a quelques instants. Il faut aussi penser au programme MEDA et au processus de Barcelone. C'est ce deuxième aspect que nous aimerions soumettre à l'attention de la Présidence finlandaise. Nous aimerions bien entendre un commentaire à ce propos.

Lord GRENFELL, Royaume-Uni: Madame Siimes a été très explicite dans sa déclaration et nous lui en sommes reconnaissants. Des décisions clés sur le financement de l'élargissement ont été prises avec l'horizon 2000-2006 tels que définis au Conseil de Berlin. La question est de savoir si c'étaient les bonnes décisions. On nous dit qu'on a l'argent pour couvrir la période pré-adhésion. Le problème est que nous ne savons pas combien durera cette période de pré-adhésion. On ne sait pas non plus combien de pays vont s'ajouter à la liste.

Le Commissaire Liikanen, que je suis ravi de voir ici, est venu deux fois devant ma Commission. Il nous a dit qu'on y verrait plus clair aux environs du Sommet d'Helsinki. Il y a une pression politique parfaitement justifiée. On veut faire vite et on veut que la liste soit plus longue, mais que fait-on pour le financement de la pré-adhésion? Le document de la Grande Commission du Parlement de Finlande m'a fortement intéressé. J'ai été particulièrement frappé par deux déclarations: que les hypothèses budgétaires sont optimistes, et que cet optimisme n'est pas partagé, dans une optique budgétaire, par tous les commentateurs. Par ailleurs, Monsieur Verheugen, le nouveau Commissaire responsable de l'élargissement, a dit récemment que le coût de l'élargissement serait sensiblement supérieur aux estimations du Conseil européen. Monsieur Liikanen est un collègue de Monsieur Verheugen; il pourra peut-être nous dire s'il rejoint l'avis exprimé par Monsieur Verheugen.

Point suivant: le financement du plan de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe. On nous a dit que cela resterait séparé du financement de l'élargissement. Ce serait cependant une pression supplémentaire sur le budget communautaire dans son ensemble. Alors, il est question d'un plafond de 1,27%. On se demande si cela ne sera pas dépassé. On a prévu une croissance de 4% pour les pays PECO et 2,5% de croissance pour les quinze. Cela me semble un peu risqué. En 1997, la Chambre des Lords a fait un rapport sur les conséquences financières de l'élargissement. Je cite: "Nous pensons que la marge suggérée par la Commission est tellement mince que les possibilités de financer l'élargissement sont compromises". Je n'ai aucune raison de changer d'avis. Je pense toujours qu'il y a un risque, même si je suis légèrement encouragé par ce qui a été dit par Madame Siimes cet après-midi.

Enfin, j'aurais une question à poser. Nous allons arriver à un stade crucial en 2003 dans les négociations de l'OMC. L'UE devra prendre des décisions difficiles pour donner satisfaction à des pays comme les

États-Unis et l'Australie. Il est clair que les résultats de tout cela devront se traduire dans les négociations avec les pays candidats à l'adhésion. J'aimerais savoir si vous avez une idée de la manière dont on pourra procéder compte tenu de cette échéance de 2003.

M. Ben FAYOT, Luxembourg: J'ai également écouté avec attention l'intervention de la Présidence finlandaise. J'ai retenu dans la présentation que, outre les aspects purement financiers, il était possible qu'il y ait une évolution défavorable de l'emploi dans les États d'adhésion, puisqu'il y aura certainement un choc économique par l'immersion dans un marché intérieur de ces pays. J'ai noté que Madame la Ministre a dit qu'il faudra faire le nécessaire pour remédier à l'évolution défavorable de l'emploi. Alors, ma question à Madame la Ministre serait la suivante: qu'entend-elle par "faire le nécessaire"? Nous savons bien que la question de la politique de l'emploi en Europe est extrêmement délicate. D'un côté, les États membres pensent que la politique de l'emploi est une compétence purement nationale. D'un autre côté, nous avons vu que le Sommet de l'emploi du Luxembourg, en novembre 1997, a essayé de fixer un certain nombre d'objectifs, mais que cette politique de l'emploi en termes d'objectifs au niveau européen, a décollé. Alors, je pense que nous risquons, dans les États d'adhésion, d'avoir une situation relativement difficile en termes d'emploi. Je serais intéressé de savoir si, aussi bien à la Commission qu'au Conseil, il y a déjà eu des réflexions plus avancées que ce que Madame la Ministre vient de nous dire.

M. Elmar BROK, Parlement européen: En matière d'élargissement, nous vivons des journées passionnantes. Mercredi, la Commission soumettra ses propositions pour la suite des négociations d'adhésion. Ce sera une source d'inspiration pour le Sommet d'Helsinki. Il faut dire clairement que les critères de Copenhague restent valables pour l'avenir. Il est clair qu'il faut tenir compte des différenciations. Il y a toute une série de rumeurs sur le début des négociations avec des candidats. Il faut que les pays les plus avancés ne souffrent pas de retards. Il faut tenir compte de différenciations, parce que ce retard, provoqué par la situation de pays moins avancés, serait inacceptable. Je crois qu'il n'y a rien à ajouter à ce propos. Compte tenu de l'attitude critique de nos populations, que ce soit dans les États membres ou dans les États candidats à l'adhésion, et compte tenu de toutes les exigences pratiques de la négociation, il est cependant très important de souligner l'utilité de l'adhésion pour toutes les parties.

L'adhésion renforcera la sécurité, la stabilité politique et l'intégration. La stratégie pré-adhésion doit permettre un maximum de restructurations pour lutter contre le chômage et assurer un meilleur accès au marché. Cela est dans l'intérêt de toutes les parties, notamment pour éviter des mouvements migratoires indésirables. Par ailleurs, il est clair qu'il y aura un profit commercial: l'excédent de l'Union dans ses relations avec les pays candidats est devenu un excédent utile pour les États membres. Nous avons eu du profit, ce n'est pas une opération qui ne fait que coûter de l'argent. Il est important de le faire connaître à l'opinion publique pour ne pas entraver le processus. Je crois qu'il est aussi important que dans l'UE même, nous franchissions les étapes nécessaires. On a parlé de la CIG, de la conférence intergouvernementale, de la Charte sur les droits fondamentaux et de l'augmentation des cas où la décision serait prise à la majorité. Je crois que nous devons nous rendre compte que nous allons nous heurter à la discussion du statut de la Turquie comme candidate à l'adhésion. Jusqu'où peut aller l'UE sans perdre son visage? À partir du moment où la Turquie est candidate à l'adhésion, il y aura ample matière à discussion. Si les critères de Copenhague ne sont pas respectés et si on laisse entrevoir des possibilités, les déceptions risquent d'être très fortes. Que va-t-il se passer du côté de l'Arménie, la Géorgie et de l'Ukraine? Ces pays devaient poser leur candidature à l'adhésion. Est-ce que l'image de l'UE que nous voulons pour l'avenir est une simple zone de libre-échange? Voilà ce que cela risque de devenir, alors que nous voulons créer une véritable union politique. Le moment de l'opportunisme

politique est passé. Il faut tenir un langage plus vrai dans ce genre de discussion. J'espère que la Commission et le Conseil auront la sagesse et le courage de dire non à l'opportunisme.

M. Hubert HAENEL, France: Devons-nous récuser certaines visions alarmistes des conséquences de l'élargissement, et si oui, pourquoi? Deux études, l'une du Sénat, l'autre de l'Assemblée Nationale, convergent pour confirmer que l'élargissement aura, dans l'ensemble, des effets positifs sur le plan macro-économique, non seulement pour les nouveaux États membres, mais aussi pour l'Union à quinze. Même s'il ne faut pas se dissimuler les difficultés, il n'y a pas lieu d'être alarmiste. Si le problème budgétaire qui vient d'être évoqué est difficile, il ne justifie cependant pas une présentation catastrophique. Les études dont nous disposons suggèrent, d'ailleurs, que l'élargissement peut être financé sans modifier le plafond des ressources propres. Les États membres sont parvenus à maîtriser leurs dépenses pour respecter les critères de Maastricht. Il n'y a pas de raison qu'ils ne fassent pas de même.

Deux questions: le rapport de Madame Piha insiste à juste titre sur le coût important que représente pour les pays candidats la préparation à l'adhésion. Jusqu'à présent, l'aide de l'Union a été importante, mais elle n'a pas été assez efficace. La Commission a une importante responsabilité dans ce domaine. Elle a déjà engagé un effort pour améliorer l'efficacité des aides; elle doit redoubler d'efforts. Sera-ce bien le cas, Monsieur le Commissaire?

Un mot sur le flux migratoire. Certains annoncent que l'élargissement provoquera d'importants flux migratoires. Cette prévision ne paraît pas justifiée pour plusieurs raisons: la situation de l'emploi dans l'Europe des quinze, les barrières linguistiques et l'attachement des européens du centre et de l'Est à leurs pays respectifs. Surtout, l'immigration au sein de l'Europe ne doit pas être conçue comme une menace. Il n'y a donc pas lieu d'être alarmiste, mais vigilant.

En revanche, il est vraiment primordial que la libre circulation, dans un ensemble plus vaste, ne soit pas synonyme de développement de certaines formes de délinquance transfrontalière. Les pays candidats doivent donc continuer à renforcer leurs dispositifs de contrôle, et à adapter leurs institutions judiciaires et policières, de sorte que l'élargissement n'entraîne pas un sentiment d'insécurité plus grande. Nous savons tous que ce thème occupe une place importante dans les préoccupations des opinions publiques. L'entrée de certains pays ne devra pas être synonyme d'une fragilisation plus grande de l'UE par un accroissement de la délinquance transfrontalière. Alors, dernière question, cette interrogation est-elle bien prise en compte par la Commission?

M. Antonio COSTA, Espagne: Je voulais vous dire quelques mots au sujet de l'élargissement. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que l'élargissement en soi est un objectif politique que nous soutenons tous. Je pense que nous devons le répéter chaque fois que nous en aurons l'occasion. C'est un objectif que nous partageons tous, parce que nous sommes intimement convaincus que cet élargissement n'aura pas de conséquences négatives. Au contraire, ce sera pour nous l'occasion de réaliser davantage. Les citoyens de l'UE et des pays candidats auront des avantages nouveaux. Cet élargissement - et je le dis en me fondant sur l'expérience d'un pays qui, dans le passé, avait un gouffre des revenus par rapport au reste de l'Europe -, ce ne sera pas seulement une simple addition des potentiels. Il y aura, au contraire, une croissance exponentielle des possibilités qui s'offriront aussi bien pour les membres de l'UE, surtout au sein du Marché unique, que pour les pays candidats. Alors, il faut voir ce que nous pouvons faire pour que ces pays candidats soient en mesure de devenir membres de plein droit le plus rapidement possible, et participer à toutes ces institutions européennes.

Il est vrai que nous disposons d'un instrument insuffisant. C'est la marge budgétaire qui nous a été donnée à Berlin. Si vous avez analysé les chiffres, vous serez d'accord pour dire qu'il s'agit d'un budget extrêmement limité pour assumer le défi qui nous attend. Il faudra peut-être revoir la formule des négociations et ouvrir la porte à d'autres candidats qui répondent aux critères de Copenhague, qui n'ont pas été remis en question. Comme l'a dit M. Brok, c'est la voie qu'il convient de suivre pour pouvoir devenir membre de l'UE. Cela correspond parfaitement aux efforts que doivent déployer ces pays. Alors, en tenant compte de ces éléments, on peut dire qu'il faut adopter une réponse politique avec un grand "P". Dans le cadre actuel des ressources économiques et politiques disponibles, l'élargissement est rejeté jusqu'à 2006. Nous ne pouvons pas accepter de rejeter cet élargissement aussi loin. Il faudra voir également quelles seront les conséquences de cet élargissement pour les pays candidats, et surtout pour les institutions de l'Union européenne. Je sais que l'on va commencer une nouvelle conférence intergouvernementale aux objectifs plus modestes, mais est-il possible que l'Union continue à fonctionner après cet élargissement qui s'ouvre à nous?

Ce sont des questions qui nous inquiètent beaucoup, et nous aimerions avoir ici un véritable échange de vues sur ces sujets avec les différents Parlements des États membres, et également avec les parlementaires des pays candidats. Je crois qu'il est temps d'unir tous nos efforts dans ce sens.

M. Eimert VAN MIDDELKOOP, Pays-bas: Le Sommet d'Helsinki, plusieurs collègues l'ont déjà indiqué, semble devoir ressembler à un freinage de l'élargissement. Je crois qu'il ne faut pas trop vite parler de dates. Les pays candidats doivent s'engager à accepter l'acquis dans certains délais. Simultanément, on parle de stratégies et de poursuite du processus. L'UE est contrainte de mener la CIG à bonne fin le plus vite possible pour que l'on sache quel est le nouvel ordre institutionnel de la nouvelle grande Union européenne. Comme mon collègue du Royaume-Uni, j'ai des questions sur le financement pré-adhésion. Je demanderais au Commissaire Liikanen de bien vouloir y répondre. Madame Siimes a dit que l'on n'a pas encore utilisé toutes les ressources: il y a de l'argent qui reste. Simultanément, le Commissaire Verheugen dit que l'adhésion à l'UE coûtera beaucoup plus que ce qui a été prévu au Sommet de Berlin. J'aimerais qu'on mette les choses au clair!

Autre question à Madame la Ministre Siimes: aux Pays-Bas, nous estimons que l'acceptation de l'acquis est une condition sine qua non. Il n'empêche qu'il y a de gros problèmes, comme l'ouverture du marché de l'emploi. Elle dit qu'elle ne se fait pas de souci à ce propos, qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que l'adhésion ne se fera qu'à partir du moment où on aura atteint la moyenne européenne dans les pays candidats? Je crois que dans ces conditions, l'adhésion pourrait se faire attendre encore assez longtemps.

Si la Turquie devait faire partie de l'UE, soit la Turquie aura tout à fait changé, soit c'est l'UE qui aura changé. La Turquie est un cas tout à fait à part, et ne peut pas être comparée avec les autres candidats à l'adhésion. Les critères de Copenhague doivent s'appliquer à tous les candidats à l'adhésion, et notamment à la Turquie. En tout cas, il serait bon d'être clair avec les Turcs, et de ne pas fluctuer sans arrêt dans ce qu'on dit à l'adresse des Turcs. J'invite mes collègues grecs à s'exprimer à ce sujet, parce qu'on a débloqué pas mal d'argent.

Par ailleurs, aux Pays-Bas, il a été décidé que l'argent disponible pour le Kosovo dans le cadre du Pacte de stabilité ne devrait pas porter préjudice aux ressources mises par les Pays-Bas à la disposition de la coopération au développement en général. Je crois que nous devons suivre cela de très près, parce que nous ne voulons pas nous entendre reprocher par les Africains que nous avons réduit l'aide à leur égard.

M. Albrecht KONECNY, Autriche: Je pense qu'il y a, comme mon collègue Brok l'a déjà souligné, des choses qui se font d'ores et déjà. Les coûts de l'élargissement sont certainement un problème budgétaire, mais du point de vue économique, un processus est enclenché. De ce fait, les États membres profitent considérablement de ce processus. Si l'on commence à faire des calculs, il faut certainement en tenir compte.

Deuxième constatation qu'il faut faire: l'exigence d'un calendrier strict est une exigence impossible. Nous avons affaire à des critères qui doivent être remplis par les candidats, et nous avons constaté au cours des entretiens que les positions ont évolué, sans aucun doute, y compris pendant les nouvelles négociations. Bon nombre de ces pays candidats feront des progrès plus rapides que d'autres, se rapprocheront plus vite de l'adhésion que d'autres, qui seront peut-être en retard. On ne pourra pas, je pense, solder l'adhésion. Il faut remplir un certain nombre de conditions. On ne peut pas permettre la création de groupes qui peuvent se voir accorder une réduction. Par conséquent, tout dépend de la capacité des États candidats pour pouvoir fixer les délais. Nous sommes tous tout à fait clairs à ce sujet. Ce processus est nécessaire. En même temps, il faut avoir à l'esprit que ce processus en soi porte un caractère positif du point de vue économique pour les États membres de l'UE. On ne saurait nier que ce climat de financement a également créé de meilleures conditions pour les pays candidats. Du point de vue autrichien, les questions de l'emploi et les questions de migration sont certainement très importantes, vu sa situation géographique. Dans ce contexte, je voudrais poser la question suivante: les délais de transition, à l'époque, se sont avérés encore au niveau de l'UE. Est-ce que la question de savoir quelles seraient les conditions de transition ne s'imposerait pas pour également éviter toute perturbation?

Permettez-moi une dernière constatation: les collègues des pays voisins devront se faire à une situation dans laquelle ils devront écouter les représentants autrichiens. Ce ne sera certainement pas l'opinion majoritaire du Parlement autrichien.

M. Lars TOBISSON, Suède: Quand on parle d'élargissement, l'UE doit forcément imposer des exigences aux pays candidats, une adaptation de leur système financier, économique et juridique, mais nous devons aussi mettre de l'ordre dans notre propre maison. A mon avis, l'issue de l'agenda 2000 ne va pas assez loin. On connaît l'importance du secteur de l'agriculture. On n'est pas allé assez loin dans la déréglementation de l'agriculture ni dans le démantèlement des subventions. Or, de leur côté, les pays candidats sont allés beaucoup plus loin dans la suppression des subventions. Alors, on voudrait forcer les pays candidats à réguler leurs politiques agricoles pour devoir ensuite déréglementer, suite au prochain cycle de l'OMC. Je crois que dans les quinze États membres, il faut réduire les taux de subvention pour arriver aux taux bas que l'on connaît dans les pays candidats. Un tiers des fonds vont aux fonds structurels. Les pays développés envoient de l'argent à Bruxelles avec, comme réponse, l'indication de la manière dont ils seront dépensés. Je crois que nous devrions plus nous tourner vers les pays candidats, les futurs membres qui ont beaucoup plus de retards à combler.

Peut-être a-t-on l'impression que la Conférence intergouvernementale se situe un peu en dehors du domaine financier et économique. Je voudrais cependant demander à la Présidence finlandaise et au représentant de la Commission quel sera le domaine d'activité de cette conférence. Il y a les problèmes résiduels d'Amsterdam, c'est le minimum. Si on s'en tient à cela, cela va retarder sensiblement la préparation de l'UE à l'adhésion de nouveaux membres. C'est vrai que les points résiduels d'Amsterdam sont complexes. C'est parce qu'ils sont résiduels qu'on les a laissés de côté. Il est clair qu'il faut commencer par se concentrer sur ces points-là, mais je crois que nous devons nous donner des échéances et des délais à nous-mêmes, et non pas les imposer aux pays candidats, pour que nous nous préparions plus vite à accueillir de nouveaux membres en 2003. Une fois que cela aura été fait, je crois

qu'il faudra élargir le domaine d'activité de la Conférence intergouvernementale. Je crois que sur ce point au moins, toute la délégation suédoise est d'accord.

M. Tunne KELAM, Estonie: Je me félicite du texte d'introduction qui a été élaboré par Madame Piha, qui fait le point non seulement sur les difficultés que doivent relever les pays candidats, mais qui évoque également les contributions positives que ces pays pourront apporter à l'UE. Sans aucun doute, je pense qu'il faut percevoir les pays candidats pas seulement comme des pays bénéficiaires d'une aide de l'UE, mais le plus important, à mon avis, c'est que l'UE n'a pas été à même de discuter de manière approfondie du coût économique de l'élargissement du point de vue d'un pays candidat et en termes d'harmonisation de la législation, en ce qui concerne également les problèmes sociaux très graves qui se posent pendant ce processus d'adhésion. Je me permettrai d'attirer votre attention sur un point qui me semble très important, à savoir qu'aussi bien les avantages que les défis inhérents au processus d'élargissement devraient être bien équilibrés entre les pays candidats et l'UE. Par ailleurs, il existe trois questions supplémentaires sur lesquelles j'aimerais attirer votre attention.

Très souvent, il n'y a pas de calendrier très fixe concernant les programmes de pré-adhésion. Souvent, les financements dans le cadre du programme Phare sont en retard, ce qui, pour sa part, retarde l'application et la mise en oeuvre des programmes et des modifications, bien sûr.

Pour les pays candidats, s'ils veulent mener à bien le processus de pré-adhésion, il est vital que les contributions de l'UE puissent être axées sur les deux ou trois années à venir, pour que le gros du travail puisse être accompli, plutôt que les planifier pour le reste de la période.

Un troisième constat: parfois, on constate une disparité au niveau des échanges commerciaux entre l'UE et les pays candidats. L'Estonie a, de manière unilatérale, introduit une politique commerciale très libéralisée, en levant tous les tarifs et tous les impôts et taxes. En outre, à partir du 1er janvier les tarifs à l'importation des produits agricoles venant des pays-tiers seront introduits, ce que, par conséquent, est évidemment en faveur des exportations de l'UE. Nous nous attendons à ce que la Commission réponde par la même en abolissant les subventions aux exportations vers l'Estonie, notamment en ce qui concerne les produits agricoles. Actuellement, les importations de l'UE dans notre pays déforment le niveau des prix estoniens, et il est pratiquement impossible pour les producteurs nationaux de couvrir leurs frais.

Finalement, je voudrais saluer les efforts de tous les pays candidats. Nous serions très heureux de voir la Lettonie et la Slovaquie, qui ont réalisé des progrès importants, se joindre aux négociations préliminaires. Je pense qu'il est important que l'UE adhère au principe selon lequel chaque candidat doit être évalué sur la base de ses mérites et de critères objectifs. Tout retard dans ce domaine ne ferait qu'affaiblir les incitatifs pour les pays candidats à développer un maximum d'efforts pour pouvoir s'intégrer à l'UE.

M. József SZÁJER, Hongrie: Je suis très heureux de voir la présence de nos collègues du Parlement européen, car des comités parlementaires mixtes ont été mis en place pour évoquer les questions entre le Parlement européen et les Parlements nationaux. Concernant les contraintes budgétaires, on avait voulu réduire cette réunion à trois ou quatre heures, et je voudrais faire appel à votre soutien pour que vous utilisiez votre autorité pour nous aider dans ce processus et pour essayer d'encourager le Parlement à respecter le temps imparti à la réunion, qui était d'un jour et demi.

Concernant l'élargissement en Hongrie, nous nous félicitons de la décision prise par le Sommet de Berlin, notamment dans le domaine financier et budgétaire. Bien sûr, on évoque en permanence les

chiffres qui nous montrent clairement que nous sommes entrés dans la routine. Bien sûr, les négociations s'annoncent difficiles. En même temps, on a trouvé une réponse au calendrier, mais pour la Hongrie, il est important que des décisions soient prises, car elles montrent que notre objectif très ambitieux, à savoir de pouvoir entrer en 2002 déjà, n'est pas quelque chose d'impossible à atteindre.

Nous voulons également soutenir les décisions qui seront prises dans les mois à venir, y compris à Helsinki, sur l'ouverture des négociations avec d'autres pays candidats, notamment la Slovaquie et la Roumanie, nos pays voisins. Nous pensons que cela renforcera le principe en fonction duquel les négociations mettront l'accent sur les mérites des pays respectifs. Vous utilisez souvent le terme de "devoirs à domicile", mais il n'y a pas plus décourageant que quand quelqu'un fait son devoir à domicile et qu'il n'est pas félicité ou encouragé pour cela. Je pense que ce serait très décourageant si nous nous trouvions dans cette situation. Ouvrir les négociations avec les pays concernés devrait également permettre de faire avancer tous les pays. Je peux vous dire que la Hongrie est très sérieuse au niveau de la préparation, y compris en ce qui concerne les questions financières. Pendant la dernière année, le taux d'inflation a baissé de 10%, et nous en sommes à un tel taux pour la première fois depuis la chute du communisme.

Autre thème des négociations: savoir comment les pays candidats pourront utiliser les fonds structurels et d'autres fonds. Le programme Phare est un excellent exemple en la matière. Cette année a été meilleure comparée aux autres. Je pense que de ce point de vue, les pays candidats pourront remplir les conditions posées.

M. Giampaolo BETTAMIO, Italie: Je voudrais commencer par faire un petit pas en arrière, pour dire combien nous avons apprécié ce matin le rapport de votre Premier Ministre, qui, en présentant le programme de la Présidence finlandaise, a déplacé le centre de l'attention politique de la monnaie et des aspects monétaires aux problèmes de justice. C'est un pas courageux et important. Espérons que cela se concrétisera! Je vois poindre, peut-être pas une approche nouvelle, mais beaucoup plus décidée dans la construction du troisième pilier, prévue par nos traités. Je voudrais que l'on trouve le même courage quand on fait face à l'autre problème, c'est-à-dire le problème de l'élargissement.

J'ai cru comprendre, en écoutant votre Premier Ministre, que la voie va être plus simple et plus facile, avec une intégration économique et un partenariat commercial qui sont déjà ouverts. Votre Premier Ministre disait que la période pré-adhésion devrait être plus courte. Je crois qu'ici aussi, il faut être courageux, et ne pas parler seulement d'économie, mais de politique. Sinon, on va tomber dans des schémas qu'on a déjà vécus, et qui ont, hélas, indiqué un manque d'efficacité. Je crois que le véritable changement doit se situer dans les structures constitutionnelles et institutionnelles de l'UE. En 2000, on ne peut plus gérer un appareil avec 25 ou 30 pays avec des structures qui ont été conçues et réalisées dans les années 50 pour six pays seulement.

Hélas, je me dois de noter que les différents Conseils européens - Copenhague, Florence, Amsterdam, Luxembourg, Cardiff, et ajoutons l'agenda 2000 à tous ces Conseils - ont surtout énoncé des critères et des paramètres économiques qui doivent être respectés par les pays candidats pour adhérer à l'UE, sans examiner par contre les problèmes de la structure de l'UE, qui doit accueillir ces pays candidats. Or, c'est absolument essentiel pour assurer la liberté et la démocratie, dont nous parlons depuis si longtemps. Autrement dit, il faut trouver le courage de donner le coup de reins pour passer la vitesse supérieure. Je suis conscient de l'importance de certains problèmes techniques de mauvais fonctionnement de l'actuelle UE: le vote à la majorité au Conseil et la codécision entre le Parlement européen et

le Conseil sont des escamotages qui nous ont peut-être permis de ne pas nous en tirer trop mal jusqu'à présent, mais c'est insuffisant.

J'ai également pris acte de tous les milliards qui se déplaceront d'une partie à l'autre de l'Europe quand on passera à 25 ou 30 pays. On ne peut cependant pas penser qu'on va passer à une Europe à 500 millions d'habitants avec une croissance de 5%. Je crois qu'on ne peut pas trop promettre en termes de financement. Le problème sera de voir comment nous arriverons à concevoir une architecture institutionnelle adéquate pour une UE qui serait prête à franchir ce pas qualitativement et quantitativement très important. J'espère que dans les conclusions de la COSAC, il sera fait mention de ce problème, qui sera certainement déterminant dans les premières années 2000.

M. Jaroslav ZVĚŘINA, République tchèque: Pour nous, en République Tchèque, le processus d'intégration est à la fois un défi et une chance, dans la mesure où il doit nous permettre de faire mieux dans le domaine social et économique et de mieux faire fonctionner notre société. Nous avons lancé un processus de modernisation de notre économie, ainsi que de notre système juridique et social. Nous sommes prêts à réformer notre code civil ainsi que notre administration publique. Bien évidemment, nous avons été frappés par une crise économique au cours des trois dernières années. Cela fait partie également de notre processus d'intégration dans la mesure où cela aura des conséquences sociales et économiques. Cela étant dit, nous en avons tiré des enseignements.

En ce qui concerne maintenant les thèmes un peu plus délicats, nous les avons abordés avec les États voisins, notamment avec l'Allemagne, dans le cadre d'un forum de discussions spécialement créé pour cela. Je ne vois pas pourquoi on n'en discuterait pas avec nos collègues autrichiens. Bien sûr, ces actes législatifs sont tout à fait inacceptables. À l'heure actuelle, cela est lié à la fin de la seconde guerre mondiale, et nous savons tous qu'il est très difficile de réparer et d'en terminer avec ces lois.

En ce qui concerne les centrales nucléaires, nous avons construit de nouvelles centrales en coopération étroite avec des institutions internationales. Nous avons utilisé des technologies très modernes et nous avons des niveaux de sécurité très élevés, y compris selon les paramètres internationaux. Je pense que nous avons atteint des résultats sans aucun problème. Bien sûr, nous ne sommes pas, en principe, opposés aux centrales nucléaires. Il s'agit simplement de questions politiques que soulèvent certains opposants.

Certains hommes politiques pensent que l'adhésion à l'UE nous permettra de résoudre automatiquement toutes nos difficultés économiques et sociales. Ce n'est pas vrai, bien entendu. Nous avons accepté en termes très réalistes qu'il faut travailler très dur pour opérer notre transformation. L'intégration européenne ne se donne pas facilement et sans problèmes, mais je pense que nos habitants peuvent apprendre très rapidement et que dans un proche avenir, nous serons en mesure de surmonter tous nos problèmes. Je remercie l'Union Européenne pour l'aide substantielle qui nous est offerte, car nous voulons entrer le plus tôt possible dans l'UE, à partir, bien sûr, du moment où nous serons vraiment prêts. Croyez-moi, nous ne voulons pas avoir un chèque en blanc.

Mme Mimi KESTELIJN-SIERENS, Belgique: En parlant de l'élargissement, je voudrais mettre l'accent sur la position de la Belgique, qui se range aux côtés de la France et de l'Italie. Avant toute nouvelle adhésion, il faut renforcer les institutions communautaires. Cela s'est traduit par un Protocole joint au Traité d'Amsterdam. Il est incontestable que l'élargissement introduit plus de complexité dans le processus de prise de décision. On pense en particulier à l'unanimité qui est requise dans certaines matières, comme la fiscalité. S'il est difficile de trouver un accord à quinze, ce sera encore beaucoup

plus difficile à 20 ou à 25, d'où l'intérêt d'une nouvelle CIG qui sera appelée à adapter le Traité. Compte tenu de l'expérience faite avec la CIG précédente, on peut s'interroger pour savoir si c'est la meilleure formule.

Deuxième problème: élargissement et immigration. Un certain nombre de collègues en ont parlé avant moi. Je crois que, compte tenu des différentiels de salaire entre les pays de l'UE et les pays d'Europe centrale et orientale, ce différentiel va stimuler les migrations. Celles-ci vont impliquer essentiellement de la main-d'oeuvre non qualifiée, mais il se peut qu'il y ait aussi de la main-d'oeuvre qualifiée qui participe également à ces mouvements migratoires. Il est évident qu'il faudra attendre une chute de ces différentiels de salaire pour freiner les mouvements suscités par la libre circulation. Il ne faut pas oublier non plus la sur-occupation du secteur agricole en Pologne. Dans la situation que l'on connaît, il y a également une source potentielle d'immigration avec le nombre de personnes qui ont perdu leur emploi dans l'agriculture polonaise.

Par ailleurs, on a beaucoup parlé, ce matin, de cet espace de justice, de liberté et de sécurité. Je suis tout à fait d'accord avec le Parlement européen, qui estime, dans sa résolution, que le délai de cinq ans doit être considéré comme un délai fixe. Il faut que tout soit réglé en matière de migration et d'asile avant la première adhésion. J'espère que le Conseil de Tampere pourra tenir compte de cette exigence.

M. Edvins INKENS, Lettonie: Les réalités politiques d'aujourd'hui montrent que nous allons tous faire partie du même club, et que cela se produise dans 3, 4, 7 ou 8 ans, peu importe. Par conséquent, il faut construire dès maintenant les relations sur lesquelles nous pourrions nous appuyer par la suite.

À l'instar de mon collègue estonien, je dois également mettre l'accent sur la politique agricole commune, et notamment ce qui est tout à fait acceptable pour nous. Je fais référence au mécanisme 2-0 ("deux zéro"), qui me semble être un bon système pour le développement du marché, ainsi que favorable au développement de l'économie de marché. Les mécanismes dans lesquels les exportations agricoles peuvent se faire sans subventions pourront aussi stimuler la production locale sans discriminer les produits de l'UE.

L'entrée dans l'UE constituera un encouragement de notre économie nationale en nous ouvrant la porte aux instruments de financement pendant la période d'adhésion. Dans le même temps, nous sommes conscients du fait que pour devenir membre de l'UE, il faudra payer un prix très élevé. Il est question de la mise en oeuvre de la législation communautaire, nous devons prendre des mesures qui, auparavant, n'étaient pas nécessaires. Il y a un petit exemple que j'aimerais vous citer: il y a une directive concernant la navigation fluviale qui stipule la mise en place d'une institution dont nous n'avons pas besoin en Lettonie, parce que nous n'avons pas de rivières ou de fleuves praticables. Toutefois, nous allons certainement devoir respecter toutes les exigences. L'UE doit avoir également à l'esprit qu'un petit pays avec des ressources limitées doit agir de la même sorte qu'un grand pays.

Enfin, nous espérons que tous les pays candidats seront invités, à l'issue du Conseil d'Helsinki, à ouvrir les négociations. Malheureusement, le premier groupe de pays a déjà dépassé le cap de l'horizon, et nous voudrions que le calendrier ainsi que la date exacte de l'ouverture des négociations ne ralentisse pas l'avancée des pays. Il y a un deuxième groupe de pays qui pourrait, en quelque sorte, doubler les pays de la première vague. La vitesse avec laquelle les pays adhéreront dépendra de la capacité de chaque pays, pris individuellement.

Mme Dolores CRISTINA, Malte: On est généralement conscient que la perspective pour l'UE d'ouvrir ses portes à de nouveaux membres entraîne toute une série de problèmes complexes qui doivent être résolus, si on veut s'assurer que la prochaine étape d'intégration bénéficiera aux membres existants, mais aussi aux membres futurs. Il y a toute une série de préoccupations financières et économiques.

D'un point de vue financier, il semble que le travail de base ait été assez bien fait pour assurer la durabilité avec le Conseil de Berlin en mars, qui a défini les perspectives financières pour la période allant de 2000 à 2006. Toutefois, ceci ne peut, à mes yeux, que constituer un point de départ indispensable pour nous mener aux objectifs poursuivis. Tous les efforts et toutes les initiatives prises devront être caractérisés par la poursuite d'un objectif commun. Il s'agit de relever le niveau de vie, relever les normes à tous égards pour se rapprocher de la moyenne de l'UE le plus vite possible, sans solliciter outre mesure les sources financières de l'UE. Avec la perspective de l'adhésion dans les pays candidats, on voit aussi la perspective de l'amélioration progressive mais continue du niveau de vie.

Les pays candidats doivent se soucier d'un rapprochement financier, juridique, etc. Il est clair qu'il y a une charge financière et économique pour les candidats eux-mêmes, et pas seulement pour l'État, mais aussi pour le secteur privé et pour le citoyen moyen. Il est d'une importance cruciale que toute assistance financière offerte par des fonds pré-adhésion tiennent compte de l'ampleur de la tâche. Il est clair que la conception des programmes pré-adhésion doit réserver toute la place qu'il faut à l'intégration socio-économique, en recourant à des solutions qui devront être, parfois, innovantes. Je crois que les considérations économiques et financières ne devraient pas poser de problèmes insurmontables.

Toutes difficultés rencontrées à court terme seront plus que compensées par les avantages à long terme. Dans une UE qui prépare son élargissement à l'Est comme au Sud, on devrait pouvoir profiter de cet élargissement en augmentant sa puissance économique et financière, en ayant plus de membres. Le potentiel d'expansion bénéficiera sans aucun doute aussi bien aux membres actuels que futurs.

M. František ŠEBEJ, Slovaquie: Je voudrais d'abord me permettre un commentaire par rapport à une remarque faite par mon collègue autrichien. Je comprends parfaitement, et je partage certaines craintes de nos pays voisins concernant des centrales nucléaires qui ne sont pas très sûres. En même temps, nous devons cependant nous expliquer auprès de notre opinion publique et faire tout notre nécessaire pour obtenir le soutien de notre opinion publique aux efforts d'intégration. Ce serait peu réaliste d'expliquer à nos habitants que nous allons fermer immédiatement une centrale nucléaire dans laquelle nous venons d'investir, il y a quelques mois, 9 milliards de couronnes pour améliorer sa sécurité. De l'avis de l'Agence Internationale de l'Energie Nucléaire, cette centrale est considérée comme sûre. Cependant, bien sûr, nous sommes conscients de toutes ces préoccupations et d'ici l'an 2006, nous allons fermer cette centrale. Je pense que cette décision a été saluée par la Commission européenne comme une décision très courageuse.

Permettez-moi également d'aborder une autre question. Je fais référence à un vieux débat entre les partisans de Jean-Jacques Rousseau, qui pensaient que l'homme est bon, et les partisans de Jefferson, qui pensaient que tous les humains sont mauvais: ce dont on a besoin, c'est de bonnes lois! Ceci s'applique surtout aux fonctionnaires. Comme vous le savez, dans les pays post-communistes, la corruption des fonctionnaires et de l'administration est un des principaux obstacles au bon fonctionnement de l'économie de marché. Nous devons combattre ce phénomène en introduisant de nouvelles règles concernant la passation de marchés publics, mais nous avons également besoin d'aide extérieure en la matière. Quand je dis aide extérieure, je pense également aux pays de l'UE. Je voudrais vous rappeler, par ailleurs, qu'en décembre 1997, les ministres de 34 pays, pour la plupart membres de l'OCDE, ont signé un accord

visant à éradiquer la corruption des hauts responsables, en encourageant également les pays à introduire des législations pénalisant le versement de pots-de-vin aux responsables. Or, cet accord ne concerne pas le versement de pots-de-vin aux partis politiques ou à certains individus. Par ailleurs, il doit être ratifié par le législateur de chaque pays signataire. Je voudrais souligner, à cet égard, qu'il serait très utile que l'UE adopte des règles très strictes s'appliquant aux entreprises privées et aux institutions financières de l'UE qui ont affaire aux hauts responsables des pays candidats.

Finalement, je pense que notre environnement, bien sûr, sera celui de l'UE. Je pense que dès les premiers pas, il faut protéger tout cet environnement.

M. Jürgen MEYER, Allemagne: Je me limiterai à un seul aspect de l'élargissement. C'est un problème particulièrement délicat, dont on parle beaucoup: la fixation de délais de calendrier et de dates-cibles. Je peux vous donner l'avis de la totalité de notre délégation et vous dire qu'au sein de notre Commission pour l'Europe, nous avons pu constater que nous sommes en accord avec Günter Verheugen, Commissaire à l'élargissement. Nous en avons parlé avec lui et nous estimons que l'élargissement est incontournable. Ceux qui ne voulaient pas s'ouvrir aux arguments économiques doivent, après l'expérience faite au Kosovo, se rendre compte qu'en Europe, il ne peut pas y avoir de sécurité divisée. L'élargissement constituera une paix beaucoup plus sûre dans l'UE.

Nous estimons que l'UE, avec le principe de la majorité au Conseil, devrait se fixer un délai. Nous aurons la Conférence d'Helsinki et on peut s'imaginer l'échéance de 2002. Pour 2002, l'UE devrait avoir créé la capacité d'absorption institutionnelle nécessaire. L'autre face de la médaille, c'est l'aptitude des candidats à adhérer. On ne peut pas mettre tout le monde sur le même pied. Il est clair qu'on ne peut pas faire attendre ceux qui sont prêts jusqu'à ce que les retardataires soient prêts aussi. Je crois qu'il faut faire un examen au cas par cas pour examiner si les conditions de l'acquis communautaire sont respectées, d'un point de vue juridique et économique. Comme dans le passé, on ne pourra pas exiger, bien sûr, le respect à 100%, on devra travailler avec l'instrument de période transitoire. Donc, il faut une aptitude à participer à l'élargissement, mais il est important, dès Helsinki, de fixer une date à laquelle l'UE devrait pouvoir accepter les candidats. Ensuite, il sera important de juger les pays au cas par cas, chaque pays candidat ayant, à ce moment-là, son sort entre ses propres mains. Je crois qu'à ce moment-là, Helsinki pourrait jouer le rôle de stimulation pour aller vers un élargissement le plus proche possible.

Mme Suvi-Anne SIIMES, Ministre, Finlande: Comme je l'ai indiqué dans mon intervention, la croissance économique dans les pays candidats aura un effet majeur sur les coûts de l'élargissement, ainsi que sur le calendrier de l'élargissement, qui est encore ouvert. La croissance économique devrait être encouragée dans les pays candidats, dans la mesure où elle réduit les frais et améliore également le soutien que les citoyens de ces pays apportent à l'élargissement.

Au niveau de l'économie, un rôle majeur revient aux investissements. Sur ce point, je voudrais rejoindre l'opinion du Commissaire Liikanen, qui a dit qu'il ne faut pas oublier le rôle et la mise à profit des organisations financières internationales. Celles-ci doivent nous permettre également de faire en sorte que l'on puisse utiliser tous les incitatifs permettant de faire avancer le processus de restructuration économique.

Investir également dans le capital humain et dans la formation revêt une grande importance, car c'est par ce biais que l'on peut gagner le soutien des citoyens à l'élargissement, tant dans les États membres que

dans les pays candidats. Investir dans ce capital humain signifie également améliorer les possibilités de la main-d'oeuvre à profiter de la restructuration.

Concernant l'emploi et les effets sur l'emploi, je voudrais revenir sur un constat, à savoir qu'il faut avoir une évaluation à court et à long terme concernant l'emploi. Il est tout à fait clair que la restructuration de la production bien avant l'entrée dans l'UE devrait - c'est un souhait - améliorer l'emploi, et cela a été pris en considération, y compris dans le budget communautaire et sa part consacrée à l'élargissement, où on essaie de financer également ces efforts de restructuration. Du côté de l'Union, il est important qu'il y ait une volonté de changement, y compris au niveau du marché du travail, et que les États membres orientent leurs investissements sur la formation. Cela permettrait également d'élargir les marchés et de nous faire tous bénéficier de ce plus grand marché.

Bien sûr, le vieillissement de la population est un défi pour toute l'Europe. Par conséquent, une efficacité accrue résultant de l'élargissement devra également avoir des effets positifs sur l'emploi, notamment dans les domaines où on constate déjà une pénurie de main-d'oeuvre, alors que dans d'autres domaines, bien sûr, le chômage reste un facteur majeur en Europe.

En ce qui concerne l'intervention du Royaume-Uni, je ne saurais vous dire quelle est l'opinion officielle du Conseil. Il est cependant clair que, en ce qui concerne le point de vue des pays candidats, le processus de l'OMC devra conduire à une réduction des subventions agricoles de l'UE et, par ce biais, les négociations à l'OMC encourageront certainement également les objectifs poursuivis par l'élargissement. Du point de vue des pays candidats, cela devrait également être pris en considération, car comme la discussion l'a montré aujourd'hui, pour le moment, la pratique agricole dans les pays candidats est différente de celle des États membres. La libéralisation des échanges économiques est cependant inévitable. Pour le moment, je n'exprime pas une opinion officielle, mais simplement la façon dont les discussions à l'OMC influenceront sur l'agriculture européenne.

Pause café

Mme Mariana STOICA, Roumanie: En parlant d'élargissement, je voudrais reparler du Conseil d'Helsinki, où l'élargissement sera un point prioritaire. S'agissant de mon pays, nous avons l'intime conviction que la Roumanie sera invitée à négocier aux côtés d'autres pays candidats. A notre avis, cette décision devrait s'inscrire dans l'esprit des visions des pères fondateurs de la Communauté européenne, qui estimaient que l'intégration était le processus le plus sûr pour assurer la paix, la stabilité et la prospérité en Europe.

Au plan national, cela va induire une motivation positive dans l'ensemble de la société qui mobilisera tous ses efforts pour surmonter les difficultés de la transition. Cela créera la confiance dans l'UE qui, nous en sommes sûrs, soutiendra cet effort. Cela sera très bon pour la stabilité dans la région, et cela contribuera aux relations de bon voisinage, de respect de la démocratie et de primauté de l'État de droit dans le Sud-est de l'Europe. Ce sont des règles qui ont été strictement observées pendant la crise du Kosovo et après celle-ci. Malgré les difficultés rencontrées par notre pays, notre pays a réaffirmé sa solidarité avec l'UE. La Roumanie a perdu environ 1 milliard de dollars à l'occasion de ce conflit, et les pertes restent lourdes à cause du trafic du Danube.

Pour le moment, la tendance économique est plutôt à la baisse. Un certain nombre de réformes ont été adoptées. C'est la preuve que les autorités roumaines ont la volonté politique de se conformer aux critères d'adhésion. Pour accélérer la réforme économique et le processus de privatisation, le gouverne-

ment roumain a assuré l'approbation, devant le Parlement, de tout un train de lois, qui doivent permettre de surmonter les difficultés actuelles et d'améliorer le climat d'investissement en Roumanie. La privatisation importante récente a été menée à bien avec des investisseurs de l'UE. Un accord de stand-by a été conclu avec le Fonds Monétaire International au début du mois d'août de cette année, tout comme nous avons trouvé un accord avec la Banque Mondiale. Ces deux institutions estiment qu'une fois que le programme de réformes aura été complètement réalisé, la Roumanie aura fait un grand pas en avant, jetant ainsi les bases d'une croissance économique saine.

Il faut ajouter que la réforme économique en cours dans notre pays a un coût social très lourd, et les autorités roumaines ont beaucoup à faire pour faire face à ce coût.

Le taux de chômage a augmenté pour atteindre 11,7% et devrait continuer à augmenter jusqu'à la fin de cette année. Les autorités roumaines, dans cette situation, prennent des mesures pour améliorer les mécanismes du marché de l'emploi, pour qu'il soit plus opérationnel. Nous sommes sûrs que le marché de l'emploi de notre pays pourrait absorber, dans un délai assez court, une partie assez importante des chômeurs actuels.

Je tiens à souligner qu'il y a un engagement fort des autorités roumaines pour assurer une transformation radicale et dynamique au niveau macro-économique, social et administratif, en mettant en place le cadre législatif nécessaire exigé par les critères d'adhésion.

M. Assen AGOV, Bulgarie: D'abord, je dois dire que je suis très satisfait du fait qu'il y a une philosophie commune qui sous-tend l'élargissement et qui traverse en quelque sorte cette salle, et qui a trait également aux attentes exprimées par notre électorat, car c'est bien notre électorat qui nous envoie ici. C'est aussi le coût d'une nouvelle Europe libre et unie. C'est pourquoi nous devons savoir si nous avons des messages intégrés à fournir, comme nous avons aussi des économies et des systèmes judiciaires intégrés. Est-ce que nous adressons à nos électorats les mêmes messages, à la fois à l'Est et à l'Ouest de l'Europe? Est-ce que les approches de l'opinion publique occidentale à l'égard de l'élargissement sont les mêmes que du côté de l'Est? C'est une question fondamentale. Si l'opinion est très enthousiaste à l'idée de l'élargissement à l'Est de l'Europe, je ne suis pas tout à fait certain que ce soit la même chose en Europe occidentale. Je ne voudrais pas reprocher cela à mes collègues d'Europe occidentale, car je vois autour de cette table des personnes qui sont très positives par rapport à l'élargissement. Je ne sais cependant pas si tous ces propos que nous tenons ici pourront être traduits en termes de reflet de l'opinion publique dans nos pays respectifs.

Je voudrais d'abord féliciter la Présidence finlandaise qui, pour la première fois, dans un rapport présenté par notre collègue Piha, ainsi que dans l'intervention de Madame Siimes et du Commissaire finlandais, exprime une philosophie positive à l'égard de l'élargissement. Je pense que pendant les prochaines conférences COSAC, il faudra voir comment on pourra envoyer un message commun à nos électorats respectifs, car, je le répète, nous représentons ici nos Parlements nationaux.

En parlant en termes de messages communs et d'avantages que représente l'élargissement, je voudrais mentionner une chose qui est vraie dans mon pays: il y a encore la plaie ouverte de la guerre au Kosovo. Nous avons tous investi des sommes importantes pour trouver une solution durable. Si l'on estime le montant, on devra parler en termes de milliards d'Euros. Maintenant, il est question de 80 milliards d'Euros, qu'il faudra dépenser en 7 ans. C'est un message important, qu'il faudra, je pense, adresser à nos électeurs. Nous investissons 80 milliards d'Euros pour prévenir des crises telles que celle du Kosovo.

Dans le rapport préparé par Madame Piha, elle évoque un scénario de défaite. Je pense qu'il n'y a pas de place pour un tel scénario, ni du côté des PECO, ni du côté des États membres. Je parle pour le moment pour mon pays. Aucun pays n'est intéressé à remettre en question le sommet de Copenhague, ou à ce que des décisions soient prises qui aillent à l'encontre du bon fonctionnement de l'UE. C'est contraire à nos intérêts. C'est pourquoi il ne faudrait pas avoir ce genre d'inquiétude.

Si j'insiste sur le fait que la Bulgarie devrait aussi être admise aux négociations à partir du 1er janvier de l'an 2000, je ne pense pas que ce serait exagéré. Tout le monde connaît les positions de mon pays. J'aimerais quand même insister pour dire qu'à partir du nouveau millénaire, il faudrait formuler des messages intégrés et communs à nos électeurs, pour les gagner au processus d'élargissement.

M. Tadeusz MAZOWIECKI, Pologne: J'ai l'impression, en écoutant cette discussion, que nous sommes déjà passés à une autre phase de la discussion sur l'élargissement. On n'en est plus au stade des déclarations générales. On parle de problèmes concrets, c'est ainsi que j'ai compris la présentation faite par Madame la Ministre de Finlande, et il est très bien de ne pas se limiter à des déclarations générales. Il est très bien de parler de réalités économiques qui sont parfois dures à exposer.

Il ne faut cependant pas oublier que ce processus d'élargissement doit toujours être vu sous deux optiques: dans l'optique politique et dans l'optique économique. Il faut toujours avoir une vue simultanée de ces deux aspects, dans l'intérêt des pays candidats à l'adhésion, mais aussi dans l'intérêt de l'Union.

Ceci présente un problème très important. L'Union doit indiquer clairement quand elle sera en mesure d'accueillir les nouveaux membres. Ce que nous devons faire dans nos pays pour adhérer à l'Union n'est pas plus facile que ce que l'Union doit faire elle-même. Je ne parlerai pas de deux parties, mais si nous nous prenons au sérieux politiquement, je crois que la détermination doit être aussi forte d'un côté comme de l'autre, notamment dans les réformes nécessaires au sein de l'Union. Il est clair que tout ne devra pas être fait avant l'adhésion. Nous pouvons encore faire des réformes ensemble par la suite, mais le moment où l'Union sera prête à nous accueillir doit être défini clairement. C'est ce que nous espérons, et nous espérons que cela sera mis au clair sous la Présidence de la Finlande.

Deuxième chose que je voudrais dire: pour les négociations avec d'autres pays, pas seulement avec les cinq plus un, dans notre politique en Pologne, en parlant de l'adhésion à l'OTAN et à l'UE, nous avons dit que les portes devaient rester ouvertes. La Pologne estime que d'autres pays devraient rejoindre rapidement l'UE. Très souvent, nous nous sommes exprimés en faveur de la Slovaquie et de la Lituanie. Ce ne sont que deux noms parmi d'autres. Il faut être ouvert à toute une série d'autres pays, mais je dois lancer une mise en garde: on ne peut pas opposer ce groupe de cinq plus un, et les autres qui suivront. C'est une idée politique qu'on peut faire circuler. On peut dire que l'Union inviterait d'autres pays à négocier, en faisant un pas de plus vers l'ouverture et l'élargissement et en ralentissant ainsi les négociations avec le groupe des cinq plus un. Ce ne serait pas bon, et je voudrais vous mettre en garde contre cette attitude!

Autre point: nous avons réalisé les réformes qui ont fait que l'économie de marché dispose chez nous, maintenant, de bases solides. Nous sommes passés par ce processus de réformes, même s'il n'était pas facile. Nous apprécions beaucoup toute l'aide qui nous est accordée: Phare, l'aide à la réforme à l'économie, etc. Tout cela est soumis, chez nous, au contrôle parlementaire.

M. Nicos KLEANTHOUS, Chypre: Après avoir écouté l'exposé de Madame Siimes, au nom de la Présidence finlandaise, j'ai l'impression que les conditions de l'élargissement deviennent de plus en plus

difficiles d'une réunion de la COSAC à l'autre. Cette impression a été la mienne après avoir écouté les déclarations faites par certains de mes collègues ici. Les transformations institutionnelles en Europe ont toujours été une condition de l'élargissement. Maintenant, on ajoute d'autres conditions liées à l'emploi, notamment, et liées également aux moyens financiers disponibles pour l'élargissement. Je pense que les pays candidats doivent payer le prix le plus fort, en tout cas cela est vrai pour mon pays, Chypre. Monsieur Brok, le Président de la Commission des Affaires européennes du Parlement européen, a tenu des propos très courageux, et c'est avec grand plaisir que j'ai pris note de ces déclarations.

Nous espérons que le Conseil d'Helsinki lancera un message clair à tous les pays candidats, à savoir que tous seront inclus dans les efforts et les procédures d'élargissement, car les pays candidats doivent savoir comment se présentera ce cadre, même s'il ne faut pas fixer un calendrier ou des dates cibles. Je pense que cela est essentiel, car si l'on doit se fixer des jalons importants pour l'élargissement, à partir de ce moment on peut se préparer sur le plan économique et politique. Je pense que le message qui doit être adressé à la population est souvent mal compris, car trop souvent, on évoque les coûts liés à l'élargissement. Par conséquent, on en conclut que cela a trait à l'argent, ce qui n'est pas le cas. Cela suscite quand même des inquiétudes concernant l'élargissement et finalement, cela ne ferait qu'augmenter les coûts.

Je suis d'accord avec ceux qui ont mis en évidence l'élargissement comme vision politique, comme projet d'unification de l'Europe.

M. Gérard FUCHS, France: Je voudrais intervenir sur deux problèmes qui, tous les deux, concernent les 15 membres actuels de l'Union européenne: le problème de la période de transition et le problème de la réforme institutionnelle.

Les périodes de transition: je crois que les premiers élargissements de l'Union nous ont montré à quel point ils étaient importants, et je crois que pour les élargissements à venir, ces périodes seront encore plus indispensables. Qu'il s'agisse de la circulation des personnes, des contrôles aux frontières extérieures de l'Union, de la politique agricole commune ou de la politique de la concurrence, je crois que nous ne pouvons pas demander aux pays candidats d'être au même niveau que les quinze pour leur offrir une perspective d'adhésion politique. Je crois que la seule solution, par conséquent, à cette contradiction, est d'accepter le principe de périodes de transition qui sont, me semble-t-il, à la fois dans l'intérêt des États membres et dans l'intérêt des pays candidats. Je prendrai le seul exemple de la politique agricole commune. Sans de telles périodes de transition, la mise en oeuvre de la PAC se traduirait par des coûts absolument ingérables pour l'Union, ou bien se traduirait par des pertes d'emploi absolument socialement inacceptables pour les pays candidats. Dans ce domaine comme dans les autres que j'ai cités, il faudra bien consentir une certaine ouverture en termes de temps.

La réforme institutionnelle: mon pays a toujours été de ceux qui disaient qu'elle devait être conduite à bien avant toute arrivée de nouveaux membres, et je crois que son objectif est clair: éviter la paralysie de l'UE, paralysie qui est déjà menaçante à quinze, et qui, de façon évidente, le serait plus encore à vingt-et-un ou à une trentaine de États membres! Je crois que le problème n'est pas tellement dans la composition de la Commission. Je suis convaincu qu'on terminera avec un Commissaire par pays membre, mais probablement avec une hiérarchisation entre les Commissaires, comme il y a dans la plupart de nos pays des ministres et des secrétaires d'État. Je crois que les deux problèmes sont le vote en Conseil et la décision à la majorité.

Vote en Conseil: j'ai toujours été partisan d'un système simple, proposé depuis longtemps par le Parlement européen, qui est celui de la double majorité, majorité d'États représentant une majorité de populations. Pourquoi? Pour une raison évidente que les pays candidats peuvent bien comprendre: si on se fixe une telle règle, il n'y a plus à renégocier des pondérations à chaque nouvelle arrivée. Nous avons une procédure qui s'applique de façon définitive et précise.

Mais le problème central est, à mon avis, celui de la capacité de l'Union, et donc de l'extension du vote à la majorité, entre nous, puis tous ensemble. Le vote doit devenir la règle, y compris, je pense, dans des domaines aussi sensibles que le sont aujourd'hui les domaines de la fiscalité ou des affaires intérieures. Je crois que c'est plutôt la question de l'abstention constructive qui doit être considérée, plutôt que la règle de la majorité "au rouleau compresseur".

L'élargissement doit renforcer et non diluer l'UE, et ce renforcement doit se traduire à la fois dans la gestion de nos politiques internes et dans l'affermissement de notre rôle sur la scène mondiale. Cela passe, je crois, par des périodes de transition consenties aux pays candidats, et par la solution de nos problèmes institutionnels avant les premières entrées. Je crois que nous devons voir quel est notre propre rôle, à nous, États membres des 15. Nous sommes exigeants sur le respect de l'acquis communautaire en direction des pays candidats. Nous devons être aussi exigeants vis-à-vis de nous-mêmes que nous le sommes vis-à-vis de ces derniers.

M. Loukas APOSTOLIDIS, Grèce: Il y a un ou deux ans, à la COSAC, le principal problème se présentait sous forme de dilemme: approfondissement ou élargissement? Les uns étaient pour l'approfondissement, d'autres pour l'élargissement. Je crois que politiquement, aujourd'hui, nous sommes tous d'avis que les processus d'approfondissement et d'élargissement représentent les deux faces d'une même médaille. C'est une même médaille: c'est important pour l'UE et pour les pays candidats à l'adhésion. Mais cela a un prix. Comment financer tout cela à l'avenir? A partir du moment où il y a une décision politique générale en faveur de l'élargissement, pas seulement comme vision d'avenir, mais comme une évolution qui servirait tout le monde, il faut aller de l'avant. Il s'agit de la sécurité et de la stabilité dans l'ensemble de l'Europe.

Comme certains l'ont dit, en particulier un collègue allemand, nous avons besoin d'un coup de reins pour donner un coup d'accélérateur à la phase pré-adhésion. On a besoin d'indications claires, pour que la première vague d'adhésions puisse démarrer. Politiquement et socialement, ce serait un encouragement pour les pays qui, dès à présent, se donnent beaucoup de mal pour s'adapter à l'acquis communautaire.

Je crois que la phase pré-adhésion est difficile. Elle a un coût social, avec tous les processus de réformes et de mutations qui ne sont pas liés seulement à la réforme des institutions, mais aussi à des changements de mentalité, avec une nouvelle conception de l'environnement et des processus d'adaptation politique qui ne sont pas faciles à digérer.

Par ailleurs, il y aura le début des négociations avec d'autres pays. Je pense à des pays comme la Bulgarie, la Roumanie, des pays du Sud-Est de l'Europe, pourquoi pas Malte ou d'autres pays. D'autres collègues en ont déjà parlé. La Grèce a toujours estimé qu'il faudrait, pour tous les pays, un début commun pour les négociations.

Parlons ensuite de la Turquie: c'est le troisième point. Je crois que nous sommes face à un paradoxe. Il y a d'une part les critères et les décisions de Luxembourg et d'autre part, les critères de Copenhague. Je ne crois pas que l'on puisse chaque fois, pour des raisons politiques, envisager de s'en écarter. Autre-

ment, on définit de nouveaux critères politiques! On pourrait dire : "Attendons. Voyons comment les choses évoluent en Turquie, comment les Turcs se comportent, etc."; mais qu'en est-il de l'application de ces critères à d'autres pays? Va-t-on changer les critères au cas par cas? Va-t-on donner au respect des droits de l'homme une interprétation qui varie selon les cas, qu'il s'agisse des Kurdes, ou d'autres minorités?

M. Regimantas „ IUPAILA, Lituanie: Je rejoindrai mon collègue bulgare, c'est-à-dire j'évoquerai ce qu'il a qualifié de message intégré. Je pense que c'est un collègue allemand qui, ce matin, a posé une question. Il a demandé: "On évoque les droits de qui?", et sa réponse a été très claire: il s'agit des droits des citoyens. De ce point de vue, nous nous trouvons à un tournant aujourd'hui.

Jusqu'ici, l'intégration a suivi deux processus différents sinon séparés: l'élargissement et l'adhésion. Ces deux processus ont une motivation ainsi qu'une rentabilité. Je pourrais vous citer, par exemple, la grève des agriculteurs à Bruxelles, au mois de février: on demandait plus de subventions. Dans le même temps, les agriculteurs en Lituanie et en Pologne ont fait grève contre le gouvernement, qui a élevé le niveau d'imposition ainsi que d'autres taxes. Cela veut dire que les tendances de ces deux processus sont parfois contradictoires dans nos pays. Or, cela n'est pas vrai si on se situe à un autre point de vue, qui est le nôtre aujourd'hui, à savoir une perspective psychologique et sociologique.

Si l'on évoque les avantages avec nos populations, on ne peut que leur promettre un bien-être dans un avenir plus lointain. En réponse, ils évoquent les coûts moraux. Il faut leur dire qu'il s'agit de partager ce qui vous tient à coeur, à savoir l'indépendance. Parfois, les hommes politiques doivent avoir le courage nécessaire. Si vous posez aux Lithuaniens la question de savoir: "Que pensez-vous de la fermeture de la centrale d'Ignalina?", la réponse sera: "Jamais il ne faudra fermer cette centrale!". Or, des hommes politiques lithuaniens ont eu le courage et la compréhension politique qui convenait, et ont fait preuve de solidarité avec les autres nations européennes qui ont cette crainte. Ils ont promis de fermer cette centrale, dont certaines unités ont déjà été fermées. Cela a été salué par la Commission.

Ce matin, également, nous avons assisté à un débat entre l'Autriche et la Slovaquie. Il s'agit en quelque sorte d'une protestation. Si vous voulez passer outre à ce seuil, et si vous voulez réduire l'élargissement au processus d'intégration, on n'a pas besoin de force, mais, je pense, de solidarité réciproque, de compréhension, et d'un message clair à l'adresse de nos populations, comme l'a si justement souligné mon collègue bulgare.

M. Lojze PETERLE, Slovénie: La stabilisation du Sud-Est de l'Europe a été mentionnée à plusieurs reprises aujourd'hui. Il est très important que les bases de la paix, de la stabilité et de la démocratisation soient créées. Parlons aussi de la base de l'eupéanisation de cette partie de l'Europe. Le Sud-Est de l'Europe reste une zone très sensible, un problème difficile qui exige beaucoup d'attention et d'assistance internationale.

La Slovénie a une identité qui la place clairement en Europe centrale, mais nous avons aussi fait l'expérience de 70 ans de la Yougoslavie. Nous ne pouvons que nous féliciter du pacte de stabilité. Je voudrais souligner que la mise en oeuvre du pacte de stabilité ne devrait pas ralentir le processus d'élargissement de l'UE ni politiquement, ni financièrement. Je suis sûr que le plus tôt nous pourrons nous rapprocher de l'UE, plus l'influence sera favorable sur la situation dans le Sud-Est de l'Europe.

Concernant la date de l'élargissement, je ne crois pas que nous ayons besoin d'une date précise. Il faut cependant un message clair du côté de l'UE, une disponibilité pour indiquer que l'UE acceptera de

nouveaux membres à partir du moment où ils répondent aux conditions fixées. Il est clair qu'il y a aussi toute la réforme institutionnelle au sein de l'UE, il faudrait que cela coïncide. Je crois qu'il serait bon d'associer les pays candidats au débat crucial sur l'avenir de la maison commune européenne.

M. Francesco FERRARI, Italie : Pour que l'élargissement puisse être une réalité, il est nécessaire de déployer un maximum d'efforts politiques, économiques et autres. Avec un élargissement déjà réalisé la tragédie des Balkans n'aurait peut-être pas eu lieu. Malheureusement, nous admettons souvent des drames sans intervenir. Il y a cependant aussi la question de l'emploi, avec un argument, sur lequel a été attirée notre attention, qui devra être prise en considération. Nous pourrions, je pense, certainement compter sur les avantages qui ressortiront de l'élargissement.

A ceux qui avancent l'hypothèse de conséquences désastreuses, notamment pour l'agriculture, je veux dire qu'il ne faut pas avoir peur. J'en suis convaincu. Je pense que seule la force de l'Union peut dicter des règles adéquates pour tout le monde. Ce qui a été décidé à Dublin, c'est-à-dire de dresser un front commun contre la drogue et la criminalité, doit valoir également pour l'économie. L'économie doit être régie par des règles générales communautaires, voire mondiales.

Pour l'emploi, on doit faire preuve de courage, ce qui favorisera l'emploi et le travail, et passer outre à tout esprit conservateur. Il ne faut pas avoir peur, car je suis sûr que l'UE aura mis à l'étude des règles qui permettront de surmonter les obstacles. Je pense que c'est là la voie tracée par le Traité de Maastricht. Il s'agit aussi d'un pilier sur lequel nous pouvons appuyer des solutions futures. Je pense qu'il faut également relancer différentes procédures de coopération. Il s'agit de ne pas se heurter à des problèmes ou des difficultés techniques. Il faut agir ensemble pour faire avancer la politique qui doit promouvoir le bien commun.

Dans quelques jours commence la discussion sur ce qu'on appelle le "round du millénaire" où seront confrontées les questions de libre-échange entre 138 pays. Si l'Union n'est pas unie, on ne saurait assurer un traitement équitable, et il y a le risque que l'agenda 2000 soit remis en question et que les subventions qui ont été débloquées ne servent plus à grand-chose.

M. Alain BARRAU, France : Premier point, le soutien entier à ce qu'a dit Tadeusz Mazowiecki tout à l'heure concernant les raisons politiques, humaines et culturelles de l'élargissement. C'est notre position, et nous pensons que c'est la raison fondamentale qui nous amène à défendre cet élargissement.

Deuxième point: un appel aux délégations des quinze: ne troublons pas le travail considérable qui est fait aujourd'hui par les pays candidats. Ils ont intégré l'idée de l'acquis communautaire. L'acquis communautaire, ce n'est pas simplement une zone de libre-échange. Il ne faut pas avoir d'ambiguïtés là-dessus. Nous ne voulons pas que l'Europe élargie se résume à une zone de libre-échange. Nous sommes favorables au maintien d'une politique commune, celle pour laquelle nous nous sommes battus ensemble depuis des années, que ce soit en matière agricole, en matière d'environnement, en matière de politique monétaire, de politique commerciale commune, ou d'emploi. Au contraire, il faut en ajouter en matière de questions de politique étrangère, voire en matière de défense, donc arriver à ce que nous ayons une Union Européenne qui ne soit pas une sorte de pâle copie d'une zone de libre-échange.

Soyons clairs sur ce point et ne troublons pas les négociations par des considérations qui laisseraient penser que parce qu'il y a élargissement, il va y avoir dilution. Pas du tout. Il faut qu'ensemble, nous participions à la construction de cette UE qui est différente de la zone de libre-échange. Nous avons eu

beaucoup de mal à quinze, et la Présidence allemande a fait de gros efforts pour arriver un accord sur l'agenda 2000 au sommet de Berlin.

M. Patrick MORIAU, Belgique: Je voudrais simplement rappeler l'importance de la déclaration commune de la Belgique, de la France et de l'Italie pour le renforcement des institutions communautaires, parce qu'il ne faudrait pas que le blocage communautaire intervienne. C'est déjà très difficile à quinze, on l'a évoqué également, vous imaginez ce que cela donnera à 20 ou 25. D'où l'importance évidemment de la règle de la majorité quant aux décisions, sur laquelle nous insistons.

Deuxième point: je pense qu'il est vraiment nécessaire aussi d'être attentif aux travaux du Forum Euro-Méditerranéen, parce que comment imaginer que l'on puisse examiner, faire des propositions comme nous l'avons fait ce matin sur le problème de la drogue, sur le problème du terrorisme, sur le problème de l'immigration, sur le problème de l'emploi, en excluant de la réflexion et de l'action, par exemple, les pays du bassin méditerranéen? L'esprit de l'élargissement ne doit pas avoir uniquement un seul sens, c'est-à-dire le Nord-Est, face aux enjeux dont nous avons parlé ce matin, a fortiori à l'aube du "millennium round" qui nous attend à Seattle.

Monsieur Erkki LIIKANEN, Membre de la Commission: Nous avons assisté à une discussion très intéressante; je voudrais en guise de conclusion évoquer quatre points. Premièrement, que doit faire l'Union Européenne pour mettre en oeuvre, de manière efficace, l'élargissement? Deuxièmement, que doivent faire les pays candidats dans ce sens? Troisièmement, que faut-il faire ensemble? Et quatrièmement, quelles sont les choses qui restent encore à l'ordre du jour, mais en marge de l'élargissement?

Premièrement, que doit faire l'UE? La question de la réforme institutionnelle a été évoquée à maintes reprises, et elle reste à l'ordre du jour. Elle doit être mentionnée. Probablement, nous pourrions commencer les négociations sur l'élargissement avec certains candidats si nous réglons la question des résidus d'Amsterdam. Il y a cependant besoin d'une réforme institutionnelle, c'est vraiment un véritable test pour les États membres. Nous avons besoin de cette réforme institutionnelle avant de pouvoir devenir une UE à 25 ou 30 pays. Nous devons également mettre en oeuvre des réformes importantes dans l'agriculture, dans les fonds structurels, pour créer une marge financière dans l'intérêt de l'élargissement. Cela s'est fait à Berlin, la réforme agricole a eu lieu et elle sera mise en oeuvre à partir de l'année prochaine. La réforme des fonds structurels s'est faite également, et elle entrera en vigueur à partir de l'année prochaine. Ne pensons pas que nous pouvons renégocier ces réformes, on y a travaillé pendant de longues années. Elles sont prêtes maintenant et il s'agit de les mettre en oeuvre. Combien nous reste-t-il maintenant en termes de marge pour l'élargissement? Est-ce que nous avons suffisamment d'argent, ou est-ce que nous aurons besoin de plus d'argent? S'agissant de termes financiers et budgétaires, il y a toujours deux questions en présence: d'abord, la volonté de toucher davantage, et la volonté de payer moins. C'est toujours le problème que nous avons avec les États membres. Nous venons de sortir de négociations très longues qui se sont terminées à Berlin. Nous avons essayé de redresser un équilibre, et nous avons pu créer une marge qui tourne autour de 3% pour les pays bénéficiaires, 3% de leur PIB pour une période de 7 ans. Je ne sais pas si cela est suffisant, mais il s'agit de contributions majeures. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est commencer à mettre en oeuvre de façon efficace notre stratégie, utiliser de la manière la plus efficace ces fonds. Cela veut dire qu'à partir de l'année prochaine, nous allons doubler notre stratégie en termes de fonds de pré-adhésion. À partir de l'élargissement, le nouvel État membre sera totalement incorporé au fonds structurel.

Deuxièmement, que doivent faire les pays candidats? Dans le rapport prévu pour mercredi prochain seront révélés des secrets. La Commission se concentrera sur l'application de l'acquis communautaire à

l'égard des pays candidats, et, ce qui est tout aussi important, il faudra connaître leur aptitude à appliquer une législation judiciaire indépendante, avec une administration qui ne soit pas corrompue. Voilà les deux questions qui sont en lice. Accepter la législation communautaire et l'appliquer de manière efficace sont des questions qui sont du ressort des pays candidats. Plus ils seront rapides à cet égard, plus vite on sera au niveau des changements en termes d'élargissement.

Troisièmement, que faut-il faire maintenant ensemble? Bien sûr, dans ce contexte, nous devons négocier sérieusement et de manière constructive. À cet égard, je pense que le rapport de la Commission, mercredi prochain, sera tout à fait substantiel, honnête et transparent. Il y aura des nouvelles positives, il y aura aussi des remarques critiques. C'est comme cela que les choses fonctionnent. Concernant la stratégie de pré-adhésion, il est très important que l'UE et les pays candidats se concentrent sur les domaines où il y a des faiblesses, et qu'ils créent un système de gestion financière qui soit fondé sur un contrôle financier sain. Je dis cela en tenant compte de la crise que nous avons connue au sein des 15 États membres. La Cour des Comptes, les contribuables et le Parlement européen suivront de très près ce qu'il adviendra de l'argent qui aura été débloqué pour l'élargissement. Ensemble, il nous faut des négociations constructives dans un esprit ouvert et dans la transparence. Il faut que l'élargissement, qui est l'objectif, soit clair: procéder à l'élargissement le plus tôt possible, et utiliser de la manière la plus efficace tous les fonds débloqués pour la pré-adhésion.

Quatrièmement, il faut également se souvenir qu'il faut se préparer à une Europe de 20 ou 25 pays qui aura d'autres problèmes politiques auxquels elle sera confrontée. Nous espérons que les pays candidats pourront tous nous rejoindre, mais par ailleurs, il y a des pays dans les Balkans qui ne sont pas candidats. Il faut là encore créer des liens de coopération constructive avec ces pays, et il y a aussi la question de la Méditerranée qui se pose. Nous savons que l'Europe, à l'avenir, doit être source de stabilité, y compris de l'autre côté de la Méditerranée, avec les pays africains. Maintenant que nous sommes en Finlande, vous savez que la Russie et l'Ukraine feront partie du destin de l'Europe pour les siècles à venir. Ces pays doivent également faire partie d'une stratégie européenne globale qui doit être prise en considération dès le moment de l'élargissement qui, en soi, est un événement politique, économique et social important pour nous tous.

M. Kimmo KILJUNEN, Président, Finlande: Dix nouveaux pays de l'Europe orientale au sein de l'Union signifierait déjà un accroissement de la population de 30%. Pour ne parler que de la population agricole, elle doublerait. Le PNB n'augmenterait pourtant que de 4%. Il est donc normal qu'on se concentre sur les conséquences économiques de l'élargissement, pour les États membres et pour les pays candidats. Néanmoins, je me félicite du fait qu'on ait pu comprendre et placer ces chiffres dans leur contexte, comprendre qu'il s'agit d'un processus historique en cours.

Nous nous souvenons également, bien sûr, du proverbe qui dit que d'habitude, les gens surestiment les effets à court terme du changement, et sous-estiment les effets à long terme de cet élargissement. Je voudrais ici citer le Premier Ministre du Royaume-Uni, Sir Winston Churchill, auquel on posa la question de savoir quelle était la différence entre un homme politique et un homme d'État, et il répondit: "Les hommes politiques pensent aux prochaines élections, alors que l'homme d'État pense aux futures générations!" Je suis très heureux de voir que nous avons agi et parlé non seulement en tant que politiciens, mais que nous avons également exprimé des préoccupations sur le point de savoir ce que vont devenir les futures générations.

MARDI 12 OCTOBRE 1999

M. Esko AHO, Président, Finlande: La troïka s'est réunie ce matin, et au cours de cette réunion, elle a examiné les propositions de communiqués qui ont été soumises hier. Dans ce contexte, nous avons peaufiné, sur la base d'un premier projet, un texte qui vous sera distribué en français et en anglais dans quelque 30 minutes. Dans ce projet de communiqué, nous avons essayé de reprendre les points essentiels de notre discussion. Nous avons, par ailleurs, tenu compte des propositions qui ont été faites hier au cours du débat général. Je voudrais vous proposer que nous discutons de ce texte après avoir examiné le Règlement de la COSAC, en d'autres termes en dernier point à l'ordre du jour de notre Conférence.

M. Alain BARRAU, France: A priori, je fais tout à fait confiance à la troïka pour nous préparer un texte résumant les débats d'hier, et communiquant sur ces débats. Je n'ai pas vu ce texte, mais il n'y a pas de difficulté particulière à mes yeux là-dessus. En revanche, conformément aux règles actuelles de fonctionnement de la COSAC, nous avons déposé hier, dans ce qui est déjà prévu dans notre règle de fonctionnement actuelle - j'insiste bien sur cet aspect des choses - une contribution concernant le problème de l'emploi, et une contribution concernant les problèmes de la justice. J'ai souhaité hier, auprès de vous-même, que nous puissions avoir en conclusion du débat d'hier, l'adoption ou le rejet, sur la base du Règlement actuel, de ces deux textes, voire d'autres, si d'autres textes étaient déposés par d'autres délégations, dès la fin de l'après-midi d'hier. Vous avez dit - argument très recevable - que vous souhaitiez faire cela après la réunion de la troïka, et j'avais compris personnellement que nous étions d'accord pour qu'après la réunion de la troïka, et avant les autres points de l'ordre du jour, séparément du problème du communiqué, nous puissions adopter ou refuser ces deux contributions, l'une sur l'emploi, l'autre sur la justice. Donc, j'aimerais que les choses puissent se dérouler ainsi.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Oui, bien sûr, nous devons d'abord examiner les points qui sont inscrits à l'ordre du jour de la COSAC. Ensuite, nous allons certainement distribuer également les propositions qui ont été faites hier, mais je dois vous signaler que nous avons essayé d'intégrer dans notre projet de communiqué les points qui ont été avancés hier et que nous avons essayé de peaufiner l'ordre de la réunion de la troïka ce matin. Donc, nous avons pris en considération les projets de contribution ou d'amendement qui ont été déposés hier, et vous verrez par la suite, dès que vous aurez reçu le texte, si cela vous convient.

Mais maintenant, je vous proposerai de passer au point suivant de notre ordre du jour, à savoir les relations entre l'UE et la Russie.

RELATIONS ENTRE L'UE ET LA RUSSIE

Mme Tarja HALONEN, Ministre des Affaires Etrangères, Finlande: Tout d'abord, je voudrais dire une chose qui semble une lapalissade, mais qui ne l'est pas, car la Russie a été le pays voisin de la Finlande pendant des siècles. Aujourd'hui également, la Russie est un acteur très important. C'est aussi une des priorités de la Présidence finlandaise. Nous y avons investi des efforts, car l'équilibre en Europe présuppose des relations de bon voisinage entre l'UE et la Russie. Ceci n'est pas possible, à notre avis, sans qu'il y ait un dialogue plus approfondi entre l'UE et la Russie. La démocratisation de la Russie est un des grands changements du début des années 1990. Plusieurs élections parlementaires et présidentielles se sont déroulées en Russie. Nous sommes maintenant à la veille, au mois de décembre, des élections à la Douma, donc des élections parlementaires, qui seront suivies par des élections présidentielles. Les élections municipales ou locales se succèdent en permanence, et permettent de prendre la température de

la démocratie. L'importance des dirigeants locaux a été très grande du point de vue de la démocratisation. Il y a des problèmes, bien sûr, au niveau des relations entre le centre et la province. Vous avez certainement constaté que beaucoup de dirigeants s'appuient sur un soutien très fort dans les régions.

Vous savez tous que l'un des traits caractéristiques de la démocratie, c'est qu'elle n'est jamais terminée. En ce sens, elle diffère du communisme, qui pensait avoir remporté la victoire à tout jamais. Il y a lieu de soutenir la démocratisation de la Russie et les institutions qui appuient la démocratie. En ce sens, le plus important pour notre travail, ce sont les médias indépendants et libres. Nous avons à notre disposition des canaux multiples. Si nous voulons aider la démocratisation, nous pouvons faire valoir notre influence par le truchement des Parlements, lier des contacts entre les partis, établir des liens au niveau des régions. Bien sûr, les gouvernements de l'UE ont leurs canaux d'influence également. En même temps, il faut se souvenir du fait que la société civile et les ONG ont un rôle important à jouer en la matière. Je voudrais ne pas oublier dans ce contexte le fait que le monde des affaires a certainement des liens très forts. Il ne faudrait pas négliger cet aspect-là.

En ce qui concerne l'évolution démocratique de la Russie, on peut certainement constater des défaillances. La direction générale est correcte, mais nous sommes encore très loin de nos objectifs. Le respect des droits de l'homme n'est pas encore conforme aux engagements pris par la Russie en tant que membre du Conseil de l'Europe, et ces derniers jours, nous avons été très surpris de voir le traitement que la Russie réserve à ses propres citoyens. Cela est vrai pour les événements à Moscou ainsi que pour les événements au Caucase du Nord. L'UE reconnaît l'intégrité territoriale de la Russie ainsi que son droit de mener des actions contre les coupables des crimes commis, mais cela ne doit pas se faire en provoquant des souffrances inhumaines pour la population civile. Je pense que dans le cadre de notre discussion, nous allons revenir sur ce point. Je voudrais vous signaler que je suis très, très préoccupée en ce qui concerne la situation dans le Caucase du Nord pour l'ensemble de la stabilité de la région. La prise de décision en Russie a été décentralisée, et il s'agit là d'un événement qui a influé également sur les relations extérieures de la Russie.

La Finlande a, pendant les années 1990, entretenu des contacts très étroits avec les régions limitrophes. Nous avons, à ce sujet, des expériences très favorables. Je peux dire également que cela est vrai pour tous les pays limitrophes de la Baltique, qui partagent cette expérience positive. La dimension nordique met l'accent aussi sur une coopération avec les régions limitrophes de la Russie. À cet égard, je voudrais vous mentionner que ici à Helsinki se tiendra, le mois prochain, une conférence ministérielle qui aura pour thème la dimension nordique.

Les gouverneurs sont élus, en Russie, par scrutin direct et secret. Les gouverneurs et les Conseils de la Fédération se sont avérés une institution de stabilité et leur position est forte. À preuve, le Président ne peut pas dissoudre le Conseil de la Fédération, mais c'est un moyen qu'il peut quand même utiliser à l'égard de la Chambre basse, la Douma. Les gouverneurs ont un rôle central dans les prochaines élections à la Douma. Les principaux groupes essaient d'obtenir le soutien des gouverneurs, qui ont certainement une influence sur le comportement électoral des citoyens russes. Pour quelle raison? Mon opinion est qu'ils ont la responsabilité du quotidien de leurs citoyens dans les différentes régions de la Russie.

Les questions économiques, maintenant. L'économie a changé: le complexe militaro-industriel qui soutenait l'économie soviétique s'est écroulé, et on est passé à la construction d'une économie de marché. Au début des années 1990, on n'a quand même pas pu répondre aux attentes, dans la mesure où les vieilles structures ont été très lentes à disparaître, mais aussi parce que la réforme radicale n'a pas été

possible comme on l'avait escompté. Par ailleurs, dans la société moderne, qui entend veiller au bien-être de ses citoyens, les exigences sont certainement très élevées. Cela constitue un défi en termes d'économie de marché. Créer une économie de marché et en même temps répondre aux besoins des citoyens et essayer d'introduire un nouveau système politique dans un pays, la démocratisation, ainsi que construire l'État de droit, ce sont de nombreux défis qu'il faut relever simultanément. De nombreux problèmes ont été perçus en Occident seulement après les événements d'août de l'année dernière. Le système bancaire s'est écroulé, et par ce biais, il est difficile d'investir dans l'économie. La dévaluation de plusieurs dizaines de pour cent a relancé l'économie. Le capital de production a plus de 20 ans déjà, et nous savons tous que sur cette base, on ne pourra pas s'attendre à une croissance économique durable et à une élévation du niveau de vie des citoyens de la Russie.

Aux États-Unis, on a discuté, ces dernières semaines, sur le point de savoir si l'Occident a perdu la Russie. Je ne pense pas que ce soit une approche correcte. Même si nous avons appuyé les efforts de la Russie visant au renouvellement du système en Russie, nous n'avons pas perdu la Russie. La Russie, bien sûr, répond de ses évolutions, et nous ne pouvons qu'appuyer ce qu'elle fait. Au sein de l'UE, nous avons fait tout notre possible pour soutenir le processus de démocratisation et la réforme économique. Nous avons mis au point des outils: le programme TACIS, qui a permis à la Russie de mettre à profit le savoir-faire technologique de l'Occident. Bien sûr, il faut cependant attendre les progrès beaucoup plus longtemps que dans des pays plus petits. La raison en est l'ampleur du pays, mais en même temps, l'isolement de la Russie du reste de l'Europe. Regardons l'histoire: les contacts avec le monde extérieur ont été en quelque sorte l'exception, et parfois même, pendant certaines périodes, cela a été tout à fait interdit aux citoyens. Or, casser ce cercle d'isolement a été certainement un des plus grands atouts des années 1990. Nous nous souvenons également que les Soviétiques n'avaient pas la possibilité d'écouter les radios occidentales, par exemple. Maintenant, ils peuvent le faire comme tous les autres citoyens de l'Europe. Tous les principaux groupes politiques peuvent se faire entendre à un plus ou moins grand degré. On peut percevoir cette diversité des opinions également au niveau d'une question qui a fait des vagues ces derniers jours, notamment en ce qui concerne les questions de blanchiment d'argent et le conflit en Tchétchénie. Nous voyons également qu'on n'a pas exigé la répression de l'opposition politique. La Russie est devenue plus ouverte également du point de vue économique. La part des exportations est d'un tiers, ce qui est important pour un pays tel que la Russie. Les pays de l'UE sont les principaux partenaires commerciaux de la Russie, mais au travers de l'élargissement, cette part augmentera certainement encore de la moitié. En ce qui concerne l'interdépendance entre l'UE et la Russie, je pense qu'elle aura une influence sur le rôle de la Russie en Europe. En raison des réalités économiques, la Russie a dû abandonner l'illusion d'être une grande puissance. Elle doit se faire à un rôle qui est celui d'un grand acteur à l'échelle européenne.

Au niveau de la prise de décision, il reste à voir comment les décideurs se serviront de cette possibilité qui s'ouvre à la Russie. L'initiative de la Finlande en termes de dimension nordique est fondée sur cette interdépendance entre la Russie et la Finlande, car la principale voie commerciale passe par la Mer Baltique. La coopération et le commerce entre la Russie et l'UE prendront un nouvel essor.

Quatre pays candidats, la Pologne, la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie, sont tous des pays voisins de la Russie. A cela s'ajoute également Kaliningrad, une enclave au sein de l'Union Européenne. Cette nouvelle situation présuppose que nous ayons une politique nouvelle et coordonnée à l'égard de la Russie, et qui relève les défis qui sont posés. Le commerce et les échanges accrus présupposent également un système de communications fonctionnel, et des points de franchissement des frontières qui soient ouverts. Par ailleurs, on s'attend à une meilleure action en termes de lutte contre la criminalité.

Comme je vous l'ai signalé, au mois de novembre, à Helsinki, sera organisée une conférence des Ministres des Affaires Etrangères sur la dimension nordique, dans laquelle on examinera comment ces problèmes communs pourront trouver une solution. S'il est vrai que la dimension nordique est un des aspects principaux de notre Présidence, elle n'aborde qu'une part du travail qui a été réalisé au niveau de l'amélioration des relations entre la Russie et l'UE. Ce n'est pas par hasard, mais c'est bien un choix voulu, que la première stratégie commune de l'UE porte nommément sur la Russie. Elle traite de toutes les questions ayant trait aux rapports entre la Russie et l'UE et elle vise à améliorer la coordination des actions de l'UE à l'égard de la Russie. En tant que pays assurant la Présidence, la Finlande a élaboré un programme sur la base de cette stratégie, programme qui a bien fonctionné. Nous allons présenter un rapport au Conseil d'Helsinki, au mois de décembre prochain.

La stratégie à l'égard de la Russie ne crée pas de nouveaux outils. L'accord sur le partenariat et la coopération, mis au point à la fin de 1997, est un outil très vaste qui sous-tendra nos relations également dans les années à venir. Les institutions créées dans le cadre de cet accord de partenariat fonctionnent actuellement. La semaine passée, un groupe de fonctionnaires a rendu visite à Bruxelles, et le 22 octobre se tiendra également un Sommet Union Européenne-Russie, ici à Helsinki. Par ailleurs, des groupes de travail au niveau des experts se réunissent régulièrement.

L'accord sur la coopération et le partenariat contient des éléments qui rendent possible le développement ultérieur des relations entre la Russie et l'UE. Cela est fondé sur l'idée que nous devons réaliser la signature d'un accord de libre-échange entre l'UE et la Russie. Il faut toutefois être réaliste: pour le moment l'économie russe n'est pas prête pour une telle mesure. Engager des négociations sur le libre-échange au sein de l'OMC serait trop anticipé. Cela étant dit, nous visons une coopération à long terme et durable avec la Russie. La Russie a montré qu'elle était elle-même intéressée à développer les rapports avec nous-mêmes, elle a développé une stratégie à l'égard de l'UE et elle nous en fera part à la Conférence du mois de novembre.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le fait que les gouverneurs, dirigeants de provinces en Russie, participent d'ores et déjà aux préparatifs des réunions consacrées à la dimension nordique. Au printemps dernier, quand le Ministre des Affaires Etrangères Ivanoff a convoqué tous les pays de la Baltique à Saint-Pétersbourg, à une conférence ayant pour thème la dimension nordique, tous les gouverneurs des régions du Nord de la Russie avaient été invités. Ils avaient même déjà élaboré des propositions pour cette conférence. Ceci nous permet de dire que, puisque l'on conjugue ces efforts et que cela se fait sous l'égide du Ministre des Affaires Etrangères, je pense qu'à Moscou, on est prêt à accepter des contacts directs entre les régions et des régions ou des pays étrangers. Ces aspects ont montré que la Russie et ses rapports avec l'UE se développent sur une base stable.

Je voudrais, en guise de conclusion, vous dire que s'il est vrai que l'UE est un élément très important dans cette coopération, nous ne pouvons pas être satisfaits de ce qui a été acquis, et nous imaginer que nous pouvons nous-mêmes monopoliser l'évolution en Europe. Il est judicieux d'avoir à l'esprit au Conseil de l'Europe la coopération avec l'OSCE, et de se souvenir d'autres acteurs et organisations qui agissent à l'échelle européenne, mais je pense certainement que vous l'avez fait d'ores et déjà.

M. Guido PODESTA, Parlement européen: Je dois vous dire que Madame Halonen a fait preuve de beaucoup de précision pour présenter le problème des relations institutionnelles entre l'UE et la Russie. Ce rapport est vital à un moment où l'Union est en pleine croissance. Je crois que l'Union doit trouver un juste équilibre entre des actions de soutien au processus démocratique en Russie, et le suivi des résultats enregistrés. Il faut donc suivre de très près le processus de démocratisation. La Russie est un pays

extraordinaire par son potentiel, par les richesses offertes par son territoire, mais aussi par un taux de scolarisation très élevé. C'est un pays qui brille par le niveau de sa recherche scientifique et qui est source de nombreuses innovations technologiques. La complexité dans ce pays s'est trouvée accrue par ce qui s'est passé ces derniers mois: la crise financière, la crise de Tchétchénie, le Caucase du Nord. Il y a toute une série de problèmes aussi qui sont liés à la crédibilité des institutions qui sont au sommet dans ce pays, que ce soit au niveau des républiques, ou au niveau de la fédération.

Il existait en Union Soviétique un système. Ce système n'était pas un système démocratique, ce n'était pas un système de libertés. Le système nouveau ne s'est pas encore complètement mis en place, et pour le citoyen russe, comme ce système nouveau n'a pas encore porté tous ses fruits, il y a des reculs en termes de niveau de vie au sein du système. Il y a donc des difficultés objectives. Le processus de démocratisation, lancé il y a 10 ans, n'a pas encore donné de résultats enthousiasmants. On ne peut certainement pas dire cela. Le Conseil de Vienne avait demandé de préparer une stratégie commune à l'égard de la Russie, en anticipant quelque peu par rapport à ce qui avait été prévu par le Traité d'Amsterdam. La stratégie commune permet de mettre en oeuvre tous les piliers de l'Union européenne. Parallèlement, le Parlement européen, par une recommandation adoptée en séance plénière le 5 mai 1999, a repris un certain nombre de points très proches de la stratégie commune. Je voudrais rappeler ces points communs pour vous éclairer sur la lecture que fait le Parlement européen sur la situation en Russie. Cette recommandation met l'accent sur le besoin d'aborder, dans un dialogue politique de haut niveau, dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération, les questions relatives à la sécurité, à la défense et au désarmement, pour renforcer la paix et la sécurité sur le continent européen. C'est un point fondamental, mais c'est un élément critique au stade actuel de nos relations. De ce point de vue, le fait d'associer la Russie à ce qui se fait en phase de crise, comme dans le cas, par exemple, de la crise au Kosovo, peut nous aider à préparer la solution de problèmes peut-être plus graves encore.

Par ailleurs, l'UE soutiendra les efforts visant à renforcer l'autorité et la crédibilité de l'État. Il y a un véritable risque de voir s'effondrer la crédibilité de la Fédération de Russie. Dans le respect des exigences démocratiques de l'État de droit, bien sûr, il faut donc joindre nos efforts à ceux du Conseil de l'Europe pour développer la société civile et pour ancrer le processus de démocratisation dans un processus de diffusion de la nouvelle culture politique.

Le troisième point de cette recommandation est la contribution à la modernisation et au développement de l'économie russe. Le quatrième point est l'attention tout à fait particulière qu'il faut consacrer à la sécurité nucléaire et à l'environnement, sans parler de tout ce qui concerne le troisième pilier: le blanchiment d'argent, etc.

Enfin, la coopération dans les domaines culturel, scientifique et technique. Je voudrais conclure en rappelant les conclusions de la Présidence du Conseil européen qui soulignait que la stratégie commune peut renforcer le partenariat stratégique entre la Russie et l'UE, élément crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité sur notre continent.

M. Frans TIMMERMANS, Pays-Bas: Je crois qu'on a un peu trop "tourné autour du pot" ces dernières années, dans cette affaire! Je voudrais évoquer quelques questions sur la Russie, et parler ensuite de manière plus spécifique de la Tchétchénie.

D'abord, la Russie proprement dite. Il y a eu des lacunes très graves dans le processus de transformation. Nous avons pensé que l'économie de marché pourrait assurer automatiquement la transformation dont avait besoin la Russie. Dans le passé, nous nous sommes beaucoup trop peu rendu compte de l'import-

tance qu'il y a à assurer le respect de nos propres principes, qui sont par exemple dans la Charte de Paris, à la base de l'OCDE. L'économie de marché est un élément d'un ensemble beaucoup plus large, dont les autres éléments sont l'État de droit, la démocratie et le respect des libertés et des droits de l'homme. Nous avons pensé que l'économie de marché pourrait seule mener à un changement.

Deuxième erreur: depuis la fin des années 1980, nous avons finalement, qu'il s'agisse de la réunification de l'Allemagne, qu'il s'agisse de l'extension de l'OTAN, toujours rejeté la Russie sans conditions. Nous avons donné tellement d'appui et de soutien ensuite aux dirigeants russes que notre idée de la démocratie est arrivée dans la population russe en étant totalement pervertie. Pour la population russe, la démocratie n'est qu'une option parmi d'autres, et ce n'est pas un fondement de la vie sociale. Nous avons contribué à cette erreur, parce que nous nous sommes trop rangés derrière le Kremlin, sans être assez critiques. Nous sommes donc co-responsables, et nous avons une responsabilité à assumer dans la recherche d'une solution.

Mes idées rejoignent celles de la Finlande en matière de coopération régionale. Je crois que les éléments qui figurent dans la dimension nordique devraient se retrouver davantage dans la stratégie commune de l'UE. Finalement, ce n'est pas très souvent, dans les documents qu'on lit sur la Russie, que vous pouvez réussir à trouver un élément intéressant! Est-ce que la Finlande voit une vraie possibilité d'agir sur la base des points de cette stratégie?

La Tchétchénie: il y a, à l'heure qu'il est, 150.000 réfugiés tchétchènes, énormément de morts, une répression massive! La Russie fait état d'une lutte contre le terrorisme, mais ce qui se fait actuellement en Tchétchénie est totalement disproportionné, cela n'a rien à voir avec la lutte contre le terrorisme! Ce qui se passe en Tchétchénie a sa source dans le combat et les bagarres politiques à Moscou, beaucoup plus qu'avec la répression du terrorisme. Pourquoi restons-nous inactifs? Pourquoi ne disons-nous rien? Pourquoi l'OSCE n'intervient-elle pas? Pourquoi le Conseil de l'Europe n'est-il pas mobilisé? Que va-t-il se passer avec la prochaine tranche du FMI?

Nous avons enregistré un progrès dans nos relations avec la Russie à l'occasion de ce qui s'est passé au Kosovo. Les points marqués par la communauté internationale dans le cas du Kosovo risquent d'être perdus, si nous ne nous exprimons pas d'une façon beaucoup plus dure et claire face à ce qui se passe en Tchétchénie.

M. Peter SCHIEDER, Autriche: Première question, la Tchétchénie: je suppose qu'en coulisse, l'UE a envoyé quelques signaux à la Russie, et tout cela devrait nous mener au Sommet. On attend de la Russie qu'elle apporte une solution avant le Sommet. Je suppose qu'on parlera de ce problème en marge, puisqu'on en parle en coulisse. Quel est ce signal? J'ai trouvé un journal ici à l'hôtel, et je vois que d'anciens conseillers de Gorbatchov disent que ce qu'il faut en Tchétchénie, c'est la diplomatie, et non des actions guerrières.

Mon deuxième point nous ramène à ce qu'a dit l'intervenant précédent. Ne nous sommes-nous pas trompés dans notre comportement à l'égard de la Russie? Bien sûr, il fallait s'efforcer d'intégrer la Russie, il était important de lui ouvrir les portes du Conseil de l'Europe. Mais il y a eu un mélange d'ouverture et de pressions. Alors, on peut se demander si on ne s'est pas trop concentré sur le Président et sur quelques personnages de son entourage, si on n'a pas trop misé sur eux, en négligeant les relations avec le Parlement russe. Pour toutes sortes de raisons, - nous savons que les Communistes sont très forts au Parlement, on sait aussi que les grands de ce monde ont parfois tendance à négliger quelque peu les choses - tout cela a des suites, et pas seulement en Biélorussie, parce qu'en Biélorussie, il y a un

problème supplémentaire avec la personnalité du Président, qui présente aussi un profil fort, une tendance à agir seul, plutôt qu'avec son Parlement. On peut craindre que ce mauvais exemple fasse école.

M. Michael ROTH, Allemagne: Vous savez tous que les relations entre l'Allemagne et la Russie sont des relations particulières. Mes collègues Timmermans et Schieder ont déjà évoqué plusieurs arguments, mais je voudrais y revenir.

La première stratégie commune de l'UE dans le cadre de la paix, en ce qui concerne la Russie, est un élément très particulier qui parle pour soi, qui indique l'importance que l'UE accorde à ses relations avec la Russie. Je voudrais en être reconnaissant à la Finlande, qui a présenté un programme d'action qui confère un contenu concret à cette stratégie commune. J'espère que ce programme d'action permettra également de stabiliser la situation en Russie.

Ce que mon collègue Timmermans a souligné m'a certainement fait réfléchir en tant qu'allemand. En même temps, je ne pense pas qu'on ait simplement essayé d'acheter quelque chose en Russie, ou de nous vendre à la Russie. Je pense que toute l'aide que nous avons apporté à la Russie a certainement contribué essentiellement à la stabilisation de la situation. J'admets certainement, face aux critiques, que dès le départ, on aurait dû être plus clair, en indiquant que démocratie et État de droit sont en relation directe avec la prospérité économique. Je pense qu'on aurait dû le souligner, je le reconnais. Peut-être la Présidence finlandaise pourra-t-elle, à la lumière des conflits actuels en Russie, lancer un signal sous deux formes: premièrement, au sein de l'UE, les contributions devraient être réparties de façon plus solidaire. Il faudra insister sur le fait que les droits fondamentaux, les droits de l'homme et l'État de droit doivent être respectés. On ne saurait contourner cela, il faut le dire clairement et, comme l'a fait la Présidence finlandaise également, entamer les discussions avec les ONG, la société civile et pas seulement avec le Président et ceux qui détiennent le pouvoir en Russie. Je pense que cela est un exemple positif qui montre comment on peut élargir cette approche démocratique, et j'en suis très reconnaissant à la Présidence finlandaise.

Je voudrais souligner un dernier aspect: la stabilité de la Russie ne dépend pas d'un seul État membre. Cela doit être notre préoccupation commune. Autrement, si, à moyen terme, nous n'aboutissons pas dans ce domaine, il se peut qu'il soit difficile d'asseoir la démocratie sur une base plus vaste au sein de la Russie. Cela doit être une des tâches principales de l'UE au niveau de la PESC.

M. Tunne KELAM, Estonie: Je conviens tout à fait qu'il existe des problèmes avec la Russie qui préoccupent particulièrement l'UE, mais c'est aussi le cas pour de nombreux pays candidats. Dans le rapport que vous avez préparé, la Finlande, on le souligne, a plus de 1.300 kilomètres de frontière commune avec la Russie. L'Estonie et la Lettonie sont des prolongements de cette même frontière plus au Sud. Nous sommes donc exposés aux mêmes difficultés. Il est important que les pays voisins de la Russie trouvent la place qui leur revient, leur place permanente, dans les structures d'une Europe démocratique, et le plus tôt sera le mieux! Cela va non seulement renforcer la stabilité dans les régions à l'Ouest de la Russie, mais cela permettra aussi de surmonter des difficultés que nous avons rencontrées dans un passé récent, avec des scénarios d'occupation et d'influence sur la population dans les pays voisins de la Russie. Il faut aider des pays comme le nôtre à construire une société démocratique, et il faut le faire en Russie aussi. Qui dit société démocratique dit non seulement économie de marché, mais aussi une économie de marché dans un contexte démocratique de compétition politique. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Madame Halonen: l'orientation générale de l'attitude à l'égard de la Russie est correcte, c'est indiscutable, mais on peut discuter des méthodes.

Un des problèmes principaux semble être qu'une bonne partie de l'aide occidentale a été acheminée par les structures russes sans contrôle suffisant. Cela me ramène à deux problèmes essentiels quand on parle des relations avec la Russie: je crois qu'un des problèmes-clés est peut-être que nous devrions nous concentrer davantage sur le développement de relations avec les autorités locales. Il semble qu'il y ait un manque de démocratie à la base, en Russie. C'est un des maux principaux. Il y a un manque d'initiative de la part des autorités locales. Je pourrais vous donner pas mal d'exemples, je vous en donne un: il y a 8 ans, certains parlementaires allemands et estoniens ont pris l'initiative de créer une zone de libre-échange dans la zone de Kaliningrad. Les autorités locales étaient vivement intéressées par cette initiative, mais elles n'ont jamais reçu de réponse, et encore moins de feu vert de l'autorité centrale. Donc, cela a été négligé. Madame Halonen a très clairement souligné le rôle croissant des gouverneurs en Russie. Je crois que toutes les relations qui peuvent être développées au plan local, entre communes, entre régions, entre ONG, entre collectivités, pourraient contribuer à un développement démocratique sain en Russie.

Autre problème, comment utiliser les instruments et les moyens du Conseil de l'Europe? Il y a 3 ans, la Russie a été acceptée comme membre à part entière du Conseil de l'Europe. On leur a fait un très grand crédit politique, sous forme de 25 engagements. La Russie devait mettre en place une société démocratique, affirmer les règles de l'État de droit, mais le contrôle de ces 25 engagements a été insuffisant et hésitant. Il y a trop de problèmes et trop peu de gens pour contrôler effectivement le respect de ces engagements.

Je crois que c'est constructivement, et avec beaucoup plus d'énergie, que nous devons vérifier le respect des engagements pris par la Russie auprès du Conseil de l'Europe. Il faut aussi prévenir les initiatives législatives négatives de la Russie. Je crois que la communauté internationale n'a pas prêté assez attention à des initiatives, comme par exemple une loi récente dirigée contre la concurrence étrangère. L'UE, dans la promotion de la démocratie en Russie, doit, bien sûr, se concentrer sur le développement des institutions sociales et politiques.

C'est l'objectif essentiel, mais il faut aussi contribuer aux initiatives citoyennes et aux initiatives des ONG, sans oublier la stratégie de l'UE à l'adresse de l'Ukraine.

M. Wladyslaw BARTOSZEWSKI, Pologne: Ce que Madame la Ministre a indiqué a été satisfaisant à tous les égards. Je pense que l'expérience qu'a faite mon pays, y compris au niveau de la coopération dans le cadre du Conseil des pays de la Mer Baltique, nous confirme dans notre opinion que ce que madame Halonen a dit sur la situation est tout à fait juste. Je pense qu'en ce moment, les pays du Nord de l'Europe sont à l'avant-plan. Il y a la Finlande qui assume la Présidence, il y a la Norvège qui assure la Présidence de l'OSCE, et il y a aussi l'Islande qui assure la Présidence du Conseil de l'Europe. Je m'en réjouis, car ces pays de la Scandinavie réfléchissent de façon sobre, claire, et s'agissant de la Norvège et de la Finlande, ils ont certainement une forte dose d'expérience en matière de problématique d'Europe du Nord et d'Europe de l'Est. Je pense qu'à Cologne, on a commis l'erreur de ne pas prendre en considération les connaissances et l'expérience des Baltes et des Polonais. Bien sûr, formellement, nous ne faisons pas partie de l'Union, mais les expériences des Lithuaniens, des Lettons, des Estoniens et des Polonais à l'égard de la Russie méritent certainement d'être pris en considération.

Je pense que la problématique de la Russie et la coopération avec l'Union ne peuvent pas être traités de façon naïve. Les Russes n'ont pas besoin d'un comportement naïf. Il n'y a pas besoin de leur faire la leçon, mais ce dont ils ont besoin est un dialogue sage et concret. Il ne faut pas céder sur les principes. Je suis, sur ce point, d'accord avec notre collègue Timmermans. En même temps, il faut faire preuve de

flexibilité dans les méthodes que l'on choisit. Nous devons le savoir, et on l'a dit, aujourd'hui la Russie doit se sentir responsable des décisions qu'elle prend. On peut certainement penser que ce serait une bonne chose de pouvoir combattre la criminalité organisée et le blanchiment de l'argent. En même temps, il serait cependant bien de pouvoir prêcher les 10 Commandements partout dans le monde. Or, personne ne peut transformer une telle lapalissade ou un tel truisme en programme politique pour les années à venir! La Russie n'est pas un pays à la Dostoïevski ou à la Soljenitsine. La Russie est un pays concret, dans une situation économique et politique concrète. Les concepts de démocratie en Russie diffèrent certainement de ce que nous entendons dans cette salle par ces concepts. Je voudrais vous rappeler ce que disaient "Paris-Match" et "der Spiegel" en publiant une interview du Général Lebed, qui disait à l'époque qu'il avait des difficultés à comprendre le concept de démocratie et ce qu'on pouvait faire avec ce concept. Quand un présidentiable fait de telles déclarations dans un pays, je vous laisse le soin d'en juger par vous-mêmes. La politique finlandaise des "petits pas" est, je pense, la bonne démarche à l'égard de la Russie.

En même temps, il faut comprendre que la dimension nordique inclut également un élément Nord-Est. La Lituanie, perçue depuis la Finlande, se trouve au Sud, et la Pologne également, et perçues depuis la Pologne, la Finlande et la Lituanie se trouvent au Nord. En même temps, des États tels que l'Ukraine et la Biélorussie ont une importance pour nous. Aussi longtemps, bien sûr, que Loukatchenko sera au pouvoir, la Biélorussie restera un point d'interrogation.

On a dit ici qu'il s'agit des pays voisins de la Russie, tels que la Pologne. Or, pour la Pologne, ce n'est que par le biais de l'enclave de Kaliningrad qu'il y a une frontière avec la Russie. C'est le seul point de contact. Je pense que les propositions finlandaises vont dans la bonne direction. La délégation polonaise partage entièrement l'approche contenue dans la dimension nordique.

M. Edvins INKENS, Lettonie: Jusqu'à présent, l'UE a rencontré des difficultés à établir des relations suivies et à long terme avec la Russie en raison de l'imprévisibilité de l'évolution de la situation en Russie. On a beaucoup mis l'accent sur l'accord de partenariat et de coopération, mais tout cela est bien difficile à appliquer dans la pratique. Commerce, transit, relations avec la population russe sont autant de problèmes qui nous préoccupent en Lettonie. Contrairement à l'UE, qui n'a pas de concept d'action ou de pratique applicable, la Russie a une stratégie d'action pratique. La Russie sait très bien ce qu'elle veut obtenir de l'UE. La stratégie russe n'a pas été déclarée ouvertement, mais elle est utilisée dans les relations mutuelles entre l'UE et la Russie. Comment l'illustrer? Voyez ce qu'ont fait les Russes à l'occasion de l'introduction de l'Euro: ils font tout pour obtenir des conditions de traitement plus favorables.

Nous voyons la Russie, utilisant notre adhésion à l'U.E. comme outil du troc politique. Ce nouvel instrument de la politique étrangère a récemment été démontré par la Russie dans sa dialogue avec l'U.E.. L'essence et l'objectif de l'instrument mis en oeuvre par les Russes est d'utiliser les retombées potentielles que pourrait engendrer l'élargissement de l'U.E. pour l'économie russe. Les Russes essaient d'obtenir de l'UE une compensation pour cet élargissement. Cette compensation est cependant sans fondement. La perte russe notamment du marché letton a commencé au moment où la Russie a introduit des sanctions économiques frappant la Lettonie. La part des échanges avec la Russie est descendue de 27 à 7%, et cela n'a rien à voir avec les relations que nous avons développées avec l'UE.

Nous avons fait beaucoup d'expériences avec la Russie au fil de très nombreuses années. Notamment, avant la détérioration des relations avec Moscou, nous avons essayé de créer des contacts avec les régions de la Russie, car je crois qu'il est important de diversifier ces relations et ces activités pour

avoir toute une gamme de relations avec une partie de l'élite politique russe au deuxième niveau, des gens qui exercent des fonctions au plan régional, et qui peuvent, à partir de là, influencer la politique russe à l'égard de la Lettonie. La communauté mondiale, aujourd'hui, si elle avait pris conscience plus tôt de cette nécessité, ne se retrouverait pas dans la situation où une petite élite moscovite est impliquée dans de graves manœuvres de blanchiment d'argent. Les fonds donnés par la communauté internationale n'auraient pas été aussi mal utilisés à des fins inadmissibles, ils auraient été mieux répartis dans les régions et dans la population, pour le plus grand profit de la Russie. Nous ne pouvons donc que saluer l'initiative de la Finlande, avec son projet sur la dimension nordique. Je crois que cela peut créer un domaine commun de coopération économique qui devrait se concrétiser par des actions ponctuelles développant cette dimension nordique.

M. Alessandro BERGAMO, Italie: L'élargissement aura certainement des répercussions sur les relations économiques entre la Russie et les PECO. Les pays candidats qui harmonisent leurs dispositions législatives créent certainement un déséquilibre sur le marché. Le marché russe connaîtra certainement des répercussions générales. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer la coopération entre la Russie et l'UE et de prévenir les conséquences négatives que l'élargissement aura sur la Russie. Il est indispensable de solliciter les autorités russes de sorte à créer les conditions législatives permettant de favoriser les investissements étrangers.

Il faut également évoquer la question de la dette russe, afin de pouvoir impulser la réforme économique. Il y a lieu également de développer des initiatives communes avec la Russie pour prévenir les conflits et gérer les crises, notamment dans les régions voisines de la Russie. Le dialogue politique dans ce secteur constitue une priorité pour l'Union, si elle veut garantir la sécurité et la stabilité du continent européen. Par ailleurs, l'accord sur la coopération signé avec le Conseil de l'Atlantique et sa présence au sein de l'OTAN signifient que l'OTAN s'élargira également à l'Est de l'Europe.

Notre priorité est la lutte contre le crime organisé. L'UE propose un plan d'action commun pour combattre le blanchiment des capitaux, le trafic de la drogue, la prostitution, l'immigration clandestine, etc. En ce qui concerne le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme en Russie, il y a des difficultés qui, certainement, sont liées à la période de transition politique et économique, soit le passage d'un stade hyper-centralisateur, avec un seul parti, à un système de démocratie, ce qui explique les difficultés très graves. Il faut aider à consolider la démocratie et l'État de droit en Russie. Nous devons appuyer les efforts de la Russie visant à restructurer cet État et qui garantissent la poursuite du processus de démocratisation. Mon collègue hollandais n'a pas tort quand il parle de silence parfois embarrassant de la part de l'UE, alors que le sang coule en Tchétchénie. Là aussi, il faut être très clair. Il est opportun que lors de la conférence en octobre entre la Russie et l'UE qui aura lieu ici à Helsinki, on aborde cette question avec nos collègues russes.

M. Kimmo KILJUNEN, Finlande: Je suis l'auteur du texte qui vous a été remis concernant les relations entre l'UE et la Russie. Je voudrais très brièvement évoquer les sentiments et les connaissances qui sous-tendent ce texte. L'écrivain britannique George Bernard Shaw comparait les idéalistes et les réalistes: à l'époque, il constatait que les idéalistes sont des personnes qui veulent changer le monde, alors que les réalistes savent que cela n'est pas possible. Les idéalistes n'y croient pas, ils veulent simplement changer le monde. Sans aucun doute, les idéalistes avaient le dessus au moment où l'on retraça la carte politique de l'Europe il y a 10 ans. Des bouleversements importants ont eu lieu à l'Est de l'Europe. Je pense qu'on peut même parler d'un processus révolutionnaire, qui n'a pas été sans conséquences sur la Russie. Cette révolution a eu lieu à trois niveaux: au niveau politique, au niveau économique, et au niveau de l'État. Est-ce que le résultat final répond aux attentes? C'est difficile à dire, mais les évolutions ont eu un

caractère révolutionnaire. Est-ce que la Russie est mûre pour la démocratie? On ne peut pas en être sûr, mais nous avons certainement constaté que la Russie avance vers un système pluraliste, et en ce sens, l'évolution est révolutionnaire. Est-ce qu'on a déjà en Russie une économie de marché mûre? Nous parlons souvent d'un capitalisme sauvage, cela est sûr, mais en même temps, il y a une évolution: on est passé d'une économie dirigiste vers un système nouveau. Là encore, le changement est révolutionnaire. La structure de l'État a évolué, la souveraineté dans le monde d'aujourd'hui est un concept assez relatif, mais l'Union Soviétique appartient à l'histoire. Nous sommes maintenant en présence de 15 États plus ou moins indépendants. Là encore, le changement est de nature révolutionnaire.

Ce qui influe sur la situation, ce sont certainement les structures sociales et leur développement. A cet égard, le processus a connu des problèmes importants. Toujours, au cours des révolutions, il y a des perturbations sociales. Il y a, bien sûr, l'espoir d'un meilleur avenir, qui est l'espoir de la plupart des citoyens, avec des différences importantes au niveau des revenus, avec le crime organisé qui prend le dessus avec le délabrement des structures sociales. Le taux de mortalité s'accroît de telle sorte que l'espérance de vie des hommes est tombée de 67 ans à 57 ans. Il s'agit certainement d'un changement démographique bouleversant, si l'on laisse de côté les périodes de guerre. C'est pourquoi nous avons une responsabilité: il ne faut pas isoler la Russie, car une grande puissance qui a un complexe d'infériorité est un mélange explosif. Il faut éviter ce qui s'est produit à Versailles. La démocratie est la meilleure voie et la meilleure manière de soutenir l'Europe.

M. Joel HASSE FERREIRA, Portugal: Nous avons affaire à un thème de toute première importance. Nous devons soutenir la croissance démocratique en Russie et le développement économique dans ce pays. Très honnêtement, je crois cependant qu'il faut être très vigilant dans la négociation des aides que nous accorderons, pour que les ressources que nous envoyons, passant par des circuits financiers, ne se retrouvent pas dans des circuits peu recommandables. Au plan économique, il nous faut beaucoup plus de garanties sur la destination des aides. Nous devons simultanément approfondir le dialogue démocratique avec les institutions qui représentent le pouvoir démocratique en Russie. Il me semble très important, dans cette situation, que les pays candidats qui, en bon nombre, sont géographiquement très proches de la Russie, participent effectivement à la mise en oeuvre de cette stratégie commune. Je crois que dans cet esprit, la dimension nordique se fait de plus en plus importante.

Pour ce qui est des aspects les plus urgents de la question, je voudrais vous dire que le conflit actuel avec la Tchétchénie n'est pas un simple épisode. Cela s'inscrit dans toute une série de conflits potentiels qui peuvent avoir des raisons ethniques, idéologiques, et religieuses. La solution du problème dans le Caucase pourrait exiger une attitude nouvelle face aux problèmes. Nous devons être bien conscients des difficultés que pourrait avoir la Russie à accepter un effort de médiation internationale, non seulement de la part de l'UE, mais aussi de la part de pays candidats qui sont ses voisins. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une situation politique explosive, avec des risques de répercussions ultérieures sur des conflits militaires et des situations qui pourraient être difficilement tolérables dans le Sud-Est de l'Europe. Nous devons comprendre et respecter l'histoire et les caractéristiques nationales de la Russie. La faiblesse économique actuelle de la Russie ne prive pas la Russie de son statut de grande puissance européenne, et même mondiale. Il ne faut pas oublier cela.

En guise de conclusion, je dirais qu'il est nécessaire d'approfondir le dialogue avec la Russie. Il faut multiplier les initiatives de coopération politique dans le cadre d'une stratégie de convergence. Cela pourrait aussi entraîner un renforcement des relations avec la Douma. Il est urgent de trouver une solution qui soit la plus efficace possible, et veiller à ce que les aides accordées bénéficient mieux au

développement de la Russie. Nous devons aussi trouver les voies diplomatiques qui nous permettent de résoudre les problèmes en Tchétchénie et dans le Caucase.

M. William CASH, Royaume-Uni: Je voudrais attirer votre attention sur un problème qui n'a pas encore été évoqué jusqu'à présent. Il s'agit de la relation entre la stratégie commune à l'égard de la Russie, l'UEO et l'OTAN. C'est très simple: le Traité d'Amsterdam stipule clairement que des arrangements doivent être trouvés en matière de plans d'action communs. On envisage la possibilité de votes à la majorité qualifiée dans le domaine du rétablissement de la paix et du maintien de la paix. J'ai cru remarquer qu'à l'occasion de la crise du Kosovo, il y a eu pas mal de problèmes de transport aérien, et je crois qu'il y a eu pas mal de malentendus au sujet du statut juridique des missions de Petersberg. Je crois donc qu'il y a des arguments forts qui plaident pour que l'on revoie ces questions lors de la prochaine révision du traité: les décisions prises à la majorité qualifiée, qu'il s'agisse de la stratégie à l'égard de la Russie, ou des missions de Petersberg.

Si on voit la situation des États Baltes, en ajoutant la Hongrie, la Pologne et tous ceux qui sont intéressés par le développement de l'UE en tant que futurs membres, le problème du vote à la majorité qualifiée, pour tout ce qui a trait aux compétences de l'UEO et aux missions de Petersberg, pourrait être de plus en plus important. Je crois qu'il faut toujours agir à l'unanimité, et non pas sur la base de décisions majoritaires en ces matières.

M. Achilleas KANTARTZIS, Grèce: Une chose est très claire: les relations entre l'UE et la Russie sont une question qui doit être abordée à la lumière de la stratégie commune adoptée à Cologne. Au fond, on n'a rien à opposer au développement de cette stratégie commune, tant qu'on vise à des relations sur un pied d'égalité entre pays, entre l'UE et les pays tiers. On peut quand même se poser une question: la stratégie commune peut-elle vraiment servir l'objectif de relations sur un pied d'égalité avec la Russie, avec les mêmes droits? Je dirais que non, parce que, malgré toutes les déclarations à ce propos, ce que nous voulons faire, c'est influencer nous-mêmes ce qui se passe en Russie pour servir nos intérêts, les intérêts capitalistes et les intérêts de la liberté du marché.

Il y a aussi des relations assez particulières avec la Biélorussie. La Biélorussie s'est exprimée contre ce type de relations, et nous aussi. On a beaucoup parlé de ce qui s'est passé jusqu'à présent en Russie. Je voudrais quand même souligner une chose: dans la mémoire des travailleurs, rien ne pourra supprimer l'apport de la Russie dans notre système de valeurs. On ne peut pas oublier ce que l'Union Soviétique a apporté à notre système de valeurs. Maintenant, nous n'avons plus que les efforts des multinationales pour gagner de plus en plus de pouvoir dans un espace économique de plus en plus grand. Ce qu'on veut, c'est puiser dans les riches matières premières de l'ex-Union Soviétique, de la Russie, pas pour le bien des populations, mais pour le bien de l'UE et de ses alliés. Cela ne ferait que contribuer à une exploitation et à un rejet dans la pauvreté de couches de plus en plus larges de la population russe. Evidemment, tout cela est étroitement lié à l'avidité des multinationales qui sont toujours à la recherche de plus de profit. On veut contrôler la Mer Caspienne, on veut mettre la main sur les grandes ressources en matières premières, au profit des très grandes entreprises et aux dépens de la stabilité et de la paix dans les régions concernées. On l'a constaté avec l'agression tout à fait injustifiable de l'OTAN contre la population de Yougoslavie et du Kosovo. Tout ce qu'on veut, c'est simplement étendre son influence sur ces zones.

Je terminerai par une dernière indication. Je crois que les peuples peuvent résoudre leurs problèmes sans ingérence des grands groupes multinationaux, qui rendent simplement la situation pire pour atteindre leur propres objectifs.

M. Assen AGOV, Bulgarie : Permettez-moi d'abord de féliciter le Ministre des Affaires Etrangères, qui s'est écartée de la ligne ordinaire et qui a été très constructive à l'égard des Parlements nationaux. Nous avons abordé des questions telles que le blanchiment d'argent, les bouleversements économiques en Russie et la disparition de sommes importantes, données par la Banque mondiale et par la communauté internationale.

Nous ne nous sommes pas posés la question de savoir pourquoi cela s'est produit en Russie. Je pense que notre approche est fautive. Il n'y a pas de système de contrôle en place, notamment en ce qui concerne le devenir de l'argent investi dans la Russie au cours des dernières années. Puisque nous sommes des parlementaires, et puisque nous avons des systèmes parlementaires bien établis avec des partis politiques, j'aimerais savoir si, dans cette salle, il y a quelqu'un qui pourrait dire quel est son partenaire à la Douma? Je ne sais pas si les Communistes présents ici pourraient dire que les Communistes russes sont leurs partenaires. Je me demande si les membres des partis conservateurs qui sont ici peuvent évoquer une contrepartie en Russie. Je me demande également si cette même question peut être posée à nos collègues socialistes. Voilà une des grandes défaillances de la vie politique russe.

Si l'UE et les pays candidats qui connaissent mieux la Russie, parfois pour des raisons regrettables et tristes, devraient faire des efforts pour aider à mettre en place un système parlementaire efficace et, si ma famille politique - le Parti Européen des Conservateurs - doit investir des efforts pour promouvoir des partis politiques qui partagent notre plate-forme, les Sociaux et les Libéraux en feront de même. Je pense qu'à ce moment-là, on aura un système politique beaucoup plus fiable, qui nous permettra de mieux comprendre la vie politique en Russie.

Je lance, par conséquent, un appel: il faut construire des plate-formes! A la lumière de notre expérience en Bulgarie, je sais que les plate-formes ne naissent pas du jour au lendemain. On a besoin d'une aide méthodologique de nos amis d'Europe occidentale pour concevoir des programmes, pour nous donner une philosophie politique, et pour offrir à l'électorat des plate-formes qui leur offriront des choix démocratiques et économiques à long terme. Voilà, je pense, des efforts qui doivent être faits à la base. Je lance donc un appel aux Parlements nationaux pour qu'ils déploient des efforts pour trouver une contrepartie politique, pour les aider à se donner une plate-forme, pour les aider à gagner les élections. Je pense que cela suit certainement aussi l'exemple que nous pouvons donner.

M. Jerzy JASKIERNIA, Pologne : Je voudrais poser deux questions. Première question: pouvez-vous nous donner la position de la Présidence de l'Union européenne sur ce qu'on a appelé la Communauté des États Indépendants, l'ex-Union Soviétique? On a aussi créé une communauté Géorgie-Ukraine-Arménie-Moldova, voyez-vous des perspectives positives avec ce type de coopération régionale entre des pays de l'ex-Union Soviétique?

Deuxième question: c'est un point très important dans votre intervention. Vous avez dit: "l'UE est très importante, mais elle n'est pas seule. Il faut aussi voir toutes les structures qui existent, comme l'OSCE et le Conseil de l'Europe". Vous savez sans doute, Madame la Ministre, qu'on a beaucoup discuté ici de la Charte sur les droits fondamentaux au sein de l'UE. Certains ont des doutes, parce qu'il y a quand même la Convention européenne des Droits de l'homme et tout ce que fait le Conseil de l'Europe en la matière. Quelle est votre impression? Pensez-vous qu'en Europe, il ne risque pas d'y avoir un chevauchement entre les compétences des différentes structures en présence? Quel est le rôle que vous voyez pour l'OSCE, pour le Conseil de l'Europe, non seulement vis-à-vis de la Russie, mais pas seulement vis-à-vis de ce pays? C'est vrai qu'au Sommet de Budapest, on a compris que le Conseil de l'Europe se préoccupait beaucoup plus des pays de l'Est de l'Europe, mais comment cela va-t-il se faire? Si vous

envisagez ce qui peut être fait par ces structures, que voyez-vous? Vous êtes une figure importante au Conseil de l'Europe et votre nom est chargé de symboles, compte tenu de tout ce que vous avez fait au Conseil de l'Europe. Il ne faut pas oublier que le processus de l'OSCE est né à Helsinki. Donc, puisque nous sommes à Helsinki, j'insiste beaucoup pour que vous détailliez votre position sur ces points.

M. Wim VAN EEKELLEN, Pays-Bas: Je voudrais réagir à deux choses qui ont été dites. D'abord, je voudrais dire au dernier intervenant grec que le communisme a entraîné un retard de 70 ans de la Russie en matière de développement. Par ailleurs, je voudrais dire à Monsieur Cash que l'UE a des chances de développement et de relations positives avec la Russie dans la mesure où le facteur militaire ne joue pas un rôle essentiel. Je crois qu'à la longue, la Russie devra reconnaître tant vis-à-vis de l'UE que vis-à-vis de l'OTAN que c'est la frontière occidentale de la Russie qui comporte le moins de risques. On ne peut cependant pas traiter la Russie comme un cas relevant de la psychiatrie, ce qui a été fait trop souvent dans le passé.

Pourquoi la dimension nordique est-elle si importante? Je crois que nous devons approfondir quelque peu cette question. En effet, je pense qu'il va y avoir une certaine décentralisation de l'administration russe. Je voudrais demander à Madame la Ministre Halonen comment elle voit l'avenir de la Russie à cet égard. J'ai le sentiment que la stratégie formulée par l'UE est trop axée sur les circonstances du moment. Cette énorme Russie, comment va-t-elle résoudre ses problèmes à sa frontière méridionale? Comment va-t-elle pouvoir se développer administrativement, compte tenu des frontières qu'elle a avec la Chine? Ne serait-il pas important de formuler un scénario sur ce que pourrait être la Russie dans 10 ans, et axer davantage notre stratégie là-dessus, plutôt que nous en tenir aux généralités de la stratégie commune formulée actuellement?

Mme Tarja HALONEN, Ministre des Affaires Etrangères, Finlande: Premier principe que je voudrais souligner ici: quand on a posé la question des relations vis-à-vis de l'OSCE et du Conseil de l'Europe et pourquoi je les percevais comme très importantes, j'aurais pu ajouter à cela encore le Conseil des pays de la Mer Baltique, ou le Conseil de la Mer de Barents, et beaucoup d'autres organisations qui existent. La principale raison à cela est, à mon avis, que le principe de base de la démocratie est que les gens et les États ne sont pas seulement des objets de pouvoir, mais aussi des sujets du pouvoir. De cette façon, ils ont plus de possibilités d'influer les uns sur les autres, surtout quand tous sont membres à part entière. La Russie n'est pas membre de l'UE, mais la Russie est un partenaire d'importance stratégique. Je ne voudrais pas sous-estimer la signification de l'UE. Je voudrais simplement vous rappeler que, du point de vue démocratique, il n'est pas tout à fait juste qu'on oublie les autres acteurs qui agissent sur le continent européen.

Les interventions liées à l'économie ont été très intéressantes. Le développement d'une économie de marché est certainement un exercice très difficile, par les temps qui courent. Dans une discussion finlandaise, j'ai généralisé en disant que la privatisation ne signifie pas piller l'État, mais surtout créer de nouveaux entrepreneurs. C'est un principe de base, et il s'applique également à la Russie. Ce n'est pas un phénomène unique en Russie, on l'a vu également dans beaucoup d'autres pays. En Russie, cela se présente cependant à une échelle beaucoup plus grande, avec toutes les conséquences que nous connaissons. Les relations vis-à-vis des ONG qui agissent en Russie me semblent importantes. Tout ce qui se fait à ce niveau ne relève pas de la criminalité. La criminalité est un facteur dangereux, j'y reviendrai, mais je voudrais vous rappeler que la plupart des Russes touchent un revenu d'un secteur que nous ne mesurons pas en termes économiques. Cela est vrai pour une partie des agriculteurs. Beaucoup de gens ont un petit lopin de terre qui leur permet de se nourrir. Je pense que nous pouvons, par des déclarations peu prudentes, créer plus de mal que de bien. On a mentionné ici la mondialisation. La Russie ne peut

pas être à l'écart de l'Europe, et certainement elle ne peut pas être à l'écart de la mondialisation qui, en d'autres termes, signifie une très forte concurrence.

Concernant l'État de droit, vous avez été nombreux à l'évoquer. Je partage entièrement votre opinion quand vous dites qu'il s'agit là d'une des grandes priorités au niveau de l'évolution en Russie. A cet égard, ce qui manque en Russie, c'est une chose importante: la tradition en la matière. Il faut construire l'État de droit en partant de zéro. Le Conseil de l'Europe a un rôle important à jouer en la matière, car l'OSCE a eu la participation de l'Union Soviétique pendant la période de la guerre froide. Par contre, la Russie a dû demander son adhésion au Conseil de l'Europe. Elle a dû assumer des engagements très importants qu'elle doit tenir. Elle doit, en quelque sorte, se soumettre à une critique publique émanant d'Europe occidentale, mais aussi de forces au sein du pays. La raison pour laquelle je considère le Conseil de l'Europe comme important au niveau du développement de l'État de droit est qu'ici, nous sommes tous assis autour d'une même table, et nous sommes tous soumis à un même contrôle. Il faut assumer des engagements et respecter les mêmes règles. Pour cette raison, je considère les deux organisations internationales comme très importants du point de vue de l'État de droit. Je voudrais remercier également l'UE, qui a financé une partie des projets menés à bien entre le Conseil de l'Europe et la Russie.

Pour ce qui est de la Tchétchénie, nous devons faire en sorte que ces organisations puissent également agir en fonction de leurs règlements, y compris dans le cadre de la question tchétchène.

Les rapports parlementaires sont fondamentaux. Si la réunion n'était pas aussi sérieuse, je pourrais vous raconter plusieurs anecdotes en ce qui concerne la définition des Russes par rapport à ce que représente un parlementaire conservateur. Mais cela montre également que nos termes reprennent certains concepts qui ne sont pas toujours nécessairement entièrement partagés par d'autres États. Je voudrais vous appeler à user de votre expérience au sein du Conseil de l'Europe, par exemple.

La Pologne a posé la question de savoir quelle était la signification de cette coopération. Dans ce contexte, vous appuyez des collègues russes qui ont déjà une expérience en la matière et qui travaillent actuellement au sein de la Douma. Je sais que la Russie est très intéressée par l'UE, et elle serait certainement intéressée à pouvoir opérer au sein de cette organisation.

Peter Schieder a, à mon avis, montré que nous avons une part de responsabilité. Nous percevons la Russie par le truchement de plusieurs personnalités, par le truchement du Président. La Douma n'a pas encore atteint le niveau d'un Parlement tel que nous le percevons dans nos pays. Bien sûr, nous avons besoin d'un numéro de téléphone chaque fois que nous voulons contacter la Russie. Il faut être prêt à un grand nombre de contacts. Cela est vrai pour la coopération régionale et la coopération locale. Je pense que c'est certainement par là qu'il faut aborder la question de la coopération.

Je voudrais faire encore une observation qui a trait à la vie quotidienne et qui montre qu'il est important de comprendre son interlocuteur. Dans mon discours et mes entretiens avec les Ministres, j'ai toujours parlé de "l'âme russe". Ce n'est pas une approche romantique. Moi aussi, je me réfère aux grands classiques russes, par exemple Gogol. "Les Ames mortes", son grand roman, explique quels sont les sentiments 100 ans après, aujourd'hui, en Russie. Dans ce sens, le fait que l'UE et la Russie doivent développer des relations de coopération très stables, revêt une très grande importance. N'oubliez pas que la Russie est un partenaire stratégique de l'UE.

Prenons la Tchétchénie, maintenant. Je suis déçue, et en même temps je me réjouis de tout le travail que nous avons réalisé. La semaine dernière, lors de la visite de la troïka à Moscou, nous avons évoqué la Tchétchénie. Je pense que tous les médias, bien sûr, ne faisaient que rapporter ce que nous avons fait à Moscou. La semaine suivante, on m'a dit: "Pourquoi avez-vous passé sous silence la Tchétchénie?" Tout est relatif. Quand on participe soi-même à des conférences de presse avec des dizaines et des dizaines de reporters, on pense que maintenant la nouvelle passera. Ce n'est pas vrai.

Notre objectif est d'encourager la Russie à engager les négociations, et aussi d'encourager la Russie à voir avec les dirigeants régionaux quelles sont les raisons de cette situation, et quelles sont les mesures à prendre. La solution passe par la voie politique. C'est la seule voie et les Russes le savent. Je pense cependant que passer aux actes prendra encore du temps. Je suis très préoccupée par la situation. Le temps presse et il faut agir de façon très délicate et avec une grande sagesse pour terminer ce conflit et empêcher qu'il ne dégénère sur toute la région.

Une dernière question: la Russie a une grande économie, bien sûr, dont certaines fenêtres s'ouvrent sur l'Ouest, d'autres au Sud et d'autres à l'Est. Maintenant, dans cette enceinte, la Russie nous regarde par sa fenêtre occidentale. Nous devrions aussi percevoir la Russie globalement et en tirer les conséquences pour notre région et notre continent.

Une question concernant la CEI: nous suivons avec intérêt la CEI, même si nos rapports se construisent par pays et, pour le moment, le devenir de la CEI est peu clair. Il faudra voir ce que l'avenir nous apportera. J'espère que dans les réunions futures qui auront lieu pendant la Présidence finlandaise, on pourra encore aborder davantage la question russe.

Pause café

RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COSAC

M. Esko AHO, Président, Finlande: Comme vous le savez, la COSAC de Berlin a confié la tâche de préparation d'un nouveau Règlement à un groupe de travail, et ce groupe s'est réuni à Helsinki, le 20 septembre. Cette réunion a mené à de longues discussions, mais dans un atmosphère très constructif. Le groupe de travail a pu atteindre l'unanimité en ce qui concerne les propositions de nouveau Règlement. Ce texte adopté par le groupe de travail et un bref rapport de la réunion ont été distribués à toutes les délégations. J'ai également consulté tous les pays candidats à l'adhésion sur ce sujet. J'espère que nous pourrions adopter le nouveau Règlement dans cette réunion, sur la base du compromis que nous avons atteint à Helsinki. Pour ce faire, nous devons cependant utiliser le temps disponible avec efficacité. Pour cela, toutes les propositions de modification du projet de Règlement devraient être présentées par écrit, en anglais ou en français. Comme cela, il est possible de les enregistrer comme il convient sur la base de l'interprétation simultanée. Je déclare ouverte la discussion, et j'espère que vous vous exprimerez d'une manière aussi détaillée que possible. Ensuite, nous pourrions examiner tout le texte paragraphe par paragraphe.

M. David MARTIN, Parlement européen: Le nouveau Règlement représente un compromis. Aucune délégation n'a été 100% satisfaite, mais à la fin de la réunion, chaque délégation a considéré qu'elle

pouvait faire plus que simplement tolérer le nouveau Règlement, qui était utilisable et donnait un bon cadre pour les travaux de la COSAC à l'avenir.

Mon souci concernant la procédure que vous avez présenté est que si nous examinons les règles un par un, quand nous commencerons à refaire un compromis, un autre serait en danger. J'espère donc que nous pourrions adopter le Règlement en entier.

Je sais, par exemple, que nos collègues allemands voulaient ajouter l'allemand parmi les langues de travail officielles, mais ils ont reconnu tout de même qu'il n'y avait pas d'unanimité à ce sujet. Ils ont été préparés à ne pas insister sur leur demande. De même façon, les Danois et les Portugais ont exprimé leur souci sur les déclarations concernant le paragraphe 10.5. J'ai parlé aux délégations danoise et portugaise, et nous avons atteint un compromis qui ne changerait pas le Règlement mais comprendrait une déclaration unilatérale du Parlement européen, qui clarifierait notre règle sur les communications. J'espère que cela sera acceptable pour toutes les délégations.

En bref, je pense que nous avons un compromis utile que j'espère que nous pourrions accepter en entier sans faire de modifications ligne par ligne ou règle par règle.

M. Andrea MANZELLA, Italie: Je dirai tout de suite que notre délégation est d'accord avec la proposition de M. Martin, soit adopter ce compromis en entier, mais je pense que dans notre future réunion, il nous faudra prendre en considération au moins deux remarques. Je dirais aussi que nous avons affaire à un texte qui contient des modifications très mineures en quantité mais assez considérables en termes de qualité et de substance. Ces modifications mènent à un changement total d'un point de vue constitutionnel. C'est une modification que nous pouvons, à mon avis, voir dans le Protocole d'Amsterdam sur les Parlements nationaux. Ce Protocole contient une définition spécifique de la COSAC: Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements nationaux. Nous savons que cette définition est très restrictive. Nous voudrions également garder la pratique selon laquelle le Parlement européen a été conçue, dès le début, comme une partie essentielle et active de cette conférence. Ce que nous achevons dans cette conférence est un schéma convenable parlementaire des choses avec des règles représentatives. Les Parlements nationaux entrent bien nécessairement dans la règle représentative du Parlement européen. Pour ces raisons, nous aurions préféré que notre Règlement souligne ce besoin de coexistence à cette conférence, pas seulement avec les Parlements nationaux mais avec le Parlement européen.

Mon deuxième point maintenant: cette coexistence ne veut pas dire que la constitution institutionnelle soit la même. Quand il s'agit de l'adoption finale de toute contribution faite par nous, il est clair, selon le Protocole, qu'il y a une position différente à l'égard des Parlements nationaux et le Parlement européen. Les Parlements nationaux présentent, à la COSAC, leurs contributions et les envoient. Le Parlement européen reçoit ces propositions. Je pense que notre Règlement devrait exprimer cette situation judiciaire clairement. Ils sont à des niveaux institutionnels différents concernant cela. Nous ne pouvons pas nous tenir aux questions d'intentions. Il est dans l'intérêt des Parlements nationaux aussi bien que du Parlement européen de clarifier cela. Pour confirmer ce que j'ai dit au début sur un paquet général, nous pouvons accepter le compromis, mais sous cette réserve aux réunions futures.

M. Tino BEDIN, Italie: Nous pouvons accepter le document de la Présidence finlandaise en grande partie ainsi que les idées incluses dans celui-ci. La Camera dei Deputati et le Sénat du Parlement italien considèrent ce Règlement très important à cause de son contenu politique. Je pense que maintenant, nous devons faire en sorte que notre travail mènera au résultat convenable et que les Parlements nationaux

peuvent travailler sur la base du Traité d'Amsterdam. Ce contenu politique, avec le contenu du nouveau Règlement et aussi avec le Protocole d'Amsterdam, particulièrement l'article 7, qui établit une connexion entre les travaux de la COSAC dans la seconde partie de ce protocole. Je pense que tout cela entre en vigueur dans le nouvel article 10 qui exige que la COSAC donne des contributions aux institutions de l'UE. Le Parlement italien attache de l'importance à une modification qui semble mineure dans le paragraphe 1.1, qui traite du degré de décisions obligatoires dans la COSAC.

En ce qui concerne le Règlement et une date plus avancée, nous pensons qu'à nos réunions, cela devrait créer la possibilité d'avoir des contacts directs avec ceux qui assurent la présidence à ce moment. Nous avons eu des expériences très positives et utiles aujourd'hui et hier pendant la réunion tenue virtuellement au milieu de la Présidence finlandaise. Nous italiens avons pensé qu'il faudrait ajouter une règle qui déclarerait que la réunion devrait être tenue pendant le premier semestre de la présidence. Bien sûr, cela est laissé en grande partie aux parlements individuels. Chaque parlement pourtant, j'en suis sûr, utilisera ces possibilités pour établir des contacts directement avec leurs gouvernements.

Le second objectif politique est de commencer - sur la base d'Amsterdam et de ce nouveau Règlement - à nous aider à avancer depuis Amsterdam. Nous espérons que cette voie qui se présente à nous mènera finalement à un changement de caractère des réunions de la COSAC. Nous pouvons assurer une plus grande continuité à travers les réunions préparatoires, notamment dans le paragraphe 3 de l'article 4 (la création des groupes de travail) et dans l'article 1.5. Ce sont les premiers pas dans cette direction que nous voulons prendre, nous donnant un objectif particulièrement accru dans la nature démocratique dans la manière dont les institutions européennes fonctionnent.

Permettez-moi de confirmer la volonté de la délégation italienne de voter pour le nouveau Règlement.

M. Jacob BUKSTI, Danemark: La délégation danoise soutient les remarques présentées déjà par M. David Martin au début de cette discussion. Il y a beaucoup de choses que nous aurions voulu voir différemment, mais nous pensons que ce compromis est une telle amélioration dans tous les aspects qu'il faut la soutenir. Nous pensons également que nous avons eu une très bonne réunion le 20 septembre, et à travers toute cette série de réunions, nous avons pu entendre plusieurs opinions qui soulignaient combien il a été utile de tenir toutes ces réunions qui mènent au compromis devant nous. La délégation danoise voudrait souligner clairement que nous parlons d'une amélioration.

Nous pensons que le paragraphe 10.5 montre la volonté du Parlement européen de nous rencontrer à mi-chemin. Nous sommes assez enthousiastes à propos de cela. Nous aurions voulu un texte plus fort, mais nous pensons qu'il est assez fort. Au lieu d'essayer d'entrer dans des considérations additionnelles, il y a une compréhension mutuelle et une flexibilité de pratiquement tous les côtés.

Nous voudrions recommander très fortement d'accepter le Règlement dans son ensemble et en discuter dans cet esprit.

M. Jimmy HOOD, Royaume-Uni: C'est environ la 15ème COSAC pendant ma présidence de la commission des affaires européennes au Royaume-Uni, et je ne me rappelle d'aucune COSAC où nous n'aurions pas discuté du besoin de réformer le Règlement. Franchement, c'est probablement la meilleure possibilité que nous ayons eu quand nous avons eu un fort consensus pour faire des modifications raisonnables sur lesquelles nous pouvons construire.

Il y aura des domaines où il y a eu des compromis, mais les collègues qui voudraient voir une amélioration dans n'importe quelle règle, auraient une meilleure occasion à cause des règles actuelles que nous proposons de changer aujourd'hui. Nos collègues italiens et danois ont évoqué des sujets à Helsinki, il y a trois semaines, à la réunion du groupe de travail.

Je ne peux que soutenir ce qui a été dit avant du point de vue du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni estime que c'est une amélioration importante. Je crois qu'il faudrait éviter tout ce qui risquerait de compromettre l'excellent travail fait sous la conduite de la Présidence finlandaise en touchant à certains éléments de ce texte. Je crois que ce texte doit être accepté dans son ensemble.

Mme Helen KEOGH, Irlande: Nous pensons que la révision de ce Règlement est extrêmement importante, parce que cela va donner à la COSAC la possibilité de commencer à contribuer vraiment aux activités de l'UE, ce qui est envisagé dans le Traité d'Amsterdam. Nos collègues n'auront pas oublié, comme on l'a déjà dit, que la Commission mixte des Affaires Européennes du Parlement irlandais demande cette réforme depuis le début de l'année 1998. Il y a à la COSAC un potentiel qui ne s'est pas concrétisé: il faut que nous puissions tenir des réunions extraordinaires face à des problèmes urgents. Je crois qu'il faut maintenant un Règlement plus souple qui permette de mieux répondre aux exigences parlementaires, avec notamment les réunions extraordinaires des Présidents. Nous pensons que nous avons, avec ce compromis global, un progrès important dans le processus de contribution à la révision des politiques et des législations de l'UE.

M. Joel HASSE FERREIRA, Portugal: Au Portugal, nous avons été parmi les premiers à évoquer le problème du point 10.5, soit la participation du Parlement européen au vote qui s'adresse à lui. La délégation portugaise préférerait un texte plus ferme où serait libellé le dispositif même au sujet de cette abstention du Parlement européen, quand il s'agit de vote des contributions qui s'adressent à lui. Nous pouvons accepter ce compromis si le Parlement européen peut accepter d'inclure cet élément dans le texte. Si le Parlement européen ne peut pas l'accepter, nous gardons le compromis proposé par la Présidence. Nous gardons cependant la liberté, à une prochaine Conférence, de demander l'inclusion de cet élément dans le Règlement.

M. Loukas APOSTOLIDIS, Grèce: Je suis désolé de ne pas avoir pu participer à la réunion du groupe de travail sur le Règlement qui s'est tenu à Helsinki. Je dois cependant dire que les résultats peuvent être acceptés par la délégation grecque, à l'exception du membre qui représente le Parti Communiste. Il y a trois points qui sont particulièrement importants à nos yeux.

D'abord l'introduction, où il est question de la revalorisation du rôle de la COSAC au sein de l'UE, avec le protocole.

Ensuite, le point 10, où il s'agit de concrétiser les activités et les contributions de la COSAC. C'était un déficit dans les textes précédents. Cette lacune a entraîné certaines tensions au sein de la COSAC, notamment dans les réunions que nous avons consacrées aux modifications du Règlement.

Je me dois de terminer en remerciant nos collègues du Parlement européen pour leur attitude de compromis. Je m'en voudrais aussi d'oublier nos collègues allemands qui ont fait des sacrifices pour accepter ce compromis. Je crois que maintenant, nous avons un consensus au sein de la COSAC. Ce Règlement n'est pas un progrès, il s'agit de toute une série de progrès multiples qui permettraient une participation substantielle de la COSAC au développement européen. Nous avons la possibilité, en

vertu du Traité d'Amsterdam et après la modification du règlement, de formuler des propositions concrètes. Il ne s'agit plus d'un simple débat.

Enfin, j'aurais une requête. Je me tourne vers le Parlement européen pour bénéficier d'une participation de la part du Parlement. Je crois que via le Parlement européen, nous aurions une bonne possibilité de mieux informer les différents parlements nationaux.

M. Guillermo MARTÍNEZ CASAÑ, Espagne: Il est vrai que nous devons changer notre Règlement. J'ai participé, au nom de mon Parlement, à quelques réunions de ce groupe de travail chargé de cette réforme du Règlement. Nous avons eu une réunion excellente au sein du Parlement italien l'année dernière. Je sais qu'il n'est pas facile d'arriver à une solution de compromis.

Le Traité d'Amsterdam présuppose un changement de fond dans le rôle attribué aux Parlements nationaux dans la construction de l'Europe. Le Traité d'Amsterdam octroie aux Parlements nationaux de nouvelles compétences par le biais de la COSAC. C'est parmi ces nouvelles compétences qu'on retrouve notamment celle d'examiner les initiatives législatives communautaires. On doit également formuler des recommandations à trois institutions communautaires qui sont cités dans le protocole 13 en annexe au Traité d'Amsterdam. De façon tout à fait concrète, le Parlement, le Conseil et la Commission attendent des recommandations de notre part. Il y a également de nouvelles compétences en examen à tout ce qui a trait à l'application du principe de subsidiarité, ainsi que tous les sujets qui intéressent directement les Parlements nationaux.

Je vous avoue que le travail réalisé pour déboucher sur ce nouveau Règlement est un travail de longue haleine. C'est le fruit de plusieurs compromis, et c'est un texte qui cependant est très équilibré. Je pense que c'est un véritable progrès par rapport au vieux Règlement. Il reflète de façon correcte les nouvelles compétences qui ont été attribuées aux parlements nationaux au sein de la COSAC et, par ce biais, à notre participation à la construction européenne.

Cela étant dit, je voudrais encore souligner le point le plus sensible pour tous dans ce projet de règlement. C'est le point qui a trait à l'article 10. 5. Pourquoi s'agit-il du point le plus sensible? Tout simplement parce qu'il s'agit d'un sujet très délicat. Ce n'est peut-être pas notre faute, la faute en revient peut-être aux auteurs du protocole 13 en annexe au Traité d'Amsterdam. Celui-ci a été mal rédigé au départ mais en fait, d'un point de vue purement juridique, il y a une contradiction évidente. Une institution se retrouve juge et partie. C'est la raison pour laquelle ce Règlement doit refléter la position particulière qui revient au Parlement européen, qui est membre de la COSAC, et qui, en même temps, est destinataire de nos recommandations. Pour cette raison, je reviens sur l'amendement proposé par le Portugal. Je représente ici officiellement cet amendement. Je crois qu'il est en effet essentiel de pouvoir inclure dans la réforme de ce Règlement, à la fin de 10.5, cette obligation pour le Parlement européen de ne pas participer au vote sur une contribution qui lui est adressée. Je suis d'accord pour dire que ce Règlement est un progrès, mais le moment est venu d'obtenir que ce progrès ne soit pas simplement un petit progrès mais que l'on puisse éviter des complications juridiques à l'avenir.

Certains des collègues qui se sont déjà exprimés ici nous ont dit qu'à l'avenir, on pourra peut-être encore peaufiner ce Règlement. C'est maintenant que nous devons peaufiner ce Règlement, pas dans quelques années. Si on repousse tout à plus tard, on ne pourra jamais obtenir une abstention concrète du Parlement européen. Nous ne pourrions jamais encourager l'adoption de ce genre d'amendement au 10.5. C'est maintenant qu'il faut le faire.

Quant à l'objection soulevée par la délégation allemande pour l'utilisation des langues de travail qui figure à l'article 9, je suis tout à fait favorable à l'inclusion de l'allemand comme langue de travail - si vous acceptez l'espagnol, bien sûr. Nous sommes tous parlementaires et nous travaillons tous dans notre langue nationale. Je ne vois pas pourquoi on changerait ce statut quo uniquement en faveur de l'Allemagne, parce que les Allemands insistent pour inclure leur langue. Je suis tout à fait d'accord avec les Allemands. Je crois que toutes les langues communautaires devraient être des langues de travail de la COSAC, mais on ne peut certainement pas modifier l'équilibre existant en faveur de l'allemand, en faveur d'une seule langue. Au cours de cette Présidence finlandaise, mon gouvernement a eu les plus grandes difficultés pour utiliser une langue qui n'est pas une langue officielle de la COSAC. Nous avons eu beaucoup de mal à imposer notre langue dans les réunions informelles.

Alors, je peux accepter qu'au 10.5 de ce projet de règlement, le Parlement européen s'abstienne de participer au vote sur une contribution qui lui est immédiatement adressée.

M. Achilleas KANTARTZIS, Grèce: Avant d'insister sur certains points plus détaillés, une remarque générale, qui a trait à la question suivante. En fonction de quoi change-t-on le règlement? En fonction de l'actuel Règlement qui est maintenant en vigueur, il est prévu que les décisions soient prises à l'unanimité. Or, on ne saurait que par le biais d'une décision unanime procéder à une révision du Règlement. Viser maintenant une décision à vote majoritaire est en contradiction avec notre Règlement actuel. C'était une remarque générale en guise d'introduction.

Je pense qu'il faudrait d'abord régler la question de l'unanimité ou bien du vote à la majorité. Personnellement, je ne suis pas d'accord avec le fait qu'on passe tout d'un coup de l'unanimité à un vote majoritaire. Il y a de nombreux points que nous pouvons accepter dans le Règlement, notamment que les pays candidats aient droit à la parole aux réunions de la COSAC. Aussi, en ce qui concerne la transparence et la publicité de nos travaux, nous sommes d'accord. Nous acceptons également la création des groupes de travail, ainsi que le fait que ces groupes de travail ne soient pas souverains mais que les décisions peuvent être prises uniquement à la séance plénière de la COSAC.

Sur un point, je ne suis cependant pas d'accord, notamment la prise des décisions soi-même. Là, je l'ai dit déjà, l'unanimité est certainement un préalable, et je pense que c'était une bonne règle. Vers où voulons-nous faire évoluer la COSAC? Si tout d'un coup, de manière unilatérale, le Règlement est changé et ici, ce seraient donc les chefs des délégations qui pourraient convenir entre eux des points de vue, même si, au sein des délégations nationales, il y a d'autres points de vues qui n'apparaissent plus à certains moments, cela veut dire que certains délégués perdent en importance. C'est la raison pour laquelle je ne partage pas cette proposition de modification du Règlement. Il y a d'ailleurs d'autres dispositions concernant les Présidents. Est-ce que les Présidents peuvent simplement prendre une décision? Je pense que non. Je pense que l'actuel Règlement est clair en la matière. Je répète simplement: si on propose de modifier le Règlement à la majorité, nous devons nous opposer.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Ai-je bien compris? Tout le monde accepte le compromis du groupe de travail en tant que base de nos discussions?

Mme Nicole CATALA, France: Je voudrais simplement indiquer à cet égard que la procédure retenue par le projet de Règlement qui nous est proposé comporte certaines rigidités, puisqu'il faudrait que tous les projets de contributions soient examinés en amont par la réunion des Présidents et par la troïka. Ceci exclut la spontanéité des propositions qui peuvent être faites au cours même de la réunion de COSAC. J'exprime sur ce point, au moins à titre personnel, un regret, car il est possible qu'au cours de nos débats

telle ou telle question appelle une proposition, une intervention, un texte, et je ne voudrais pas que la porte soit fermée à l'avenir à toute proposition spontanée. Je pense par exemple à l'appel qui a été proposé à Berlin en faveur de la participation des citoyens européens à l'élection du Parlement européen. Je pense aussi à d'éventuelles situations d'urgence qui pourraient justifier une déclaration de la COSAC sans qu'elle ait pu être préparée en amont. Je ne fais cependant de ce point une pierre d'achoppement aujourd'hui quant à l'acceptation du projet de Règlement qui nous est soumis.

En revanche, la délégation française soutient pleinement la demande qui avait été présentée, lors de la réunion préparatoire, par le Portugal et par le Danemark, et qui vient d'être réitérée par la délégation espagnole, quant à une adjonction à l'article 10. Nous souhaitons en effet qu'il soit explicitement indiqué à l'article 10, par l'adjonction d'un alinéa supplémentaire, que le Parlement européen s'abstiendra lors du vote sur une contribution qui le compte parmi ses destinataires. Nous pensons aussi qu'il n'est pas concevable qu'une institution de l'Union, qui est destinataire des contributions adoptées par la COSAC, puisse voter lors du scrutin concernant cette contribution. On ne peut pas être juge et partie. C'est pourquoi nous pensons que l'adjonction de l'amendement que nous défendons avec la délégation espagnole est indispensable, et le sort qui sera fait à cette proposition déterminera notre vote.

M. Willi STÄCHELE, Allemagne: Il est essentiel d'améliorer l'échange d'information et d'accroître le degré de publicité pour souligner également l'importance de notre conférence. Bien sûr, nous sommes également heureux du fait que les pays candidats soient plus présents que par le passé et puissent contribuer.

Bien sûr, je regrette que notre proposition concernant l'allemand comme langue de travail n'a pas été repris. Je parle du 9.1., 9.2. que l'allemand y figure également comme alternative. Je peux vous fournir le nombre important de germanophones parmi les habitants de l'UE. Bien sûr, ce point restera à l'ordre du jour. Nous essayons de faire un travail de conviction mais pour tranquilliser mon collègue espagnole, nous allons certainement nous en tenir au compromis qu'on vient de trouver.

M. Michiel PATIJN, Pays-Bas: Il y a une chose qui me gêne un peu du point de vue institutionnel et juridique. J'ai toujours eu l'impression que la COSAC était une réunion de représentants des Parlements nationaux et moi, je suis un peu gêné que nous ayons des maintenances de base sur le droit de vote du Parlement européen. Je comprends parfaitement que c'est un sujet sensible. Je crois que cela ne devrait pas nous empêcher de conclure en adoptant ce Règlement. Toutefois, j'ai une question spécifique à poser à nos collègues du Parlement européen. Pourquoi le Parlement européen insiste-t-il pour avoir un droit de vote quelconque dans une conférence, dans une réunion des représentants des Parlements nationaux? Pourquoi insister en ce sens? J'espère que les représentants du Parlement européen comprendront et tiendront compte de mon embarras.

Je vous fais une proposition de procédure. Acceptons votre proposition de Règlement tel qu'elle nous est soumise et ensuite, rouvrons un débat sur le droit de vote du Parlement européen. Il est entendu que nous amenderons ou n'amenderons pas le Règlement sur ce point lors de notre prochaine réunion au Portugal. C'est probablement la manière la plus efficace de procéder. Mais je répète: pourquoi le Parlement Européen insiste-t-il pour avoir un droit de vote en général dans ces réunions ?

M. David MARTIN, Parlement européen: Parce que ce n'est pas uniquement une réunion des organes spécialisés des parlements nationaux, c'est aussi une réunion des parlements nationaux et du Parlement européen. Depuis le début, le Parlement européen a été membre à part entière de la COSAC. Si je suis bien informé, au fil des années, cette participation pleine et entière a été parfaitement acceptée par les

représentants des parlements nationaux. Ce qui a changé, c'est la possibilité de faire des contributions, ouverte par le Traité d'Amsterdam. Unilatéralement, le Parlement européen a proposé la déclaration annexée au Règlement. Ce que nous ne voulons pas, c'est que le Règlement fasse une distinction entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Nous sommes ici, autour de cette table, sur un pied d'égalité et nous sommes très engagés dans le processus de la COSAC. Sans le travail du Parlement européen, les premières réunions de la COSAC n'auraient jamais décollé.

Pour revenir à une intervention précédente du collègue grec, ne pourrait-on pas apporter une assistance technique complémentaire du côté du Parlement? On en a parlé à la troïka ce matin. Le Parlement européen pourrait s'occuper du site web de la COSAC. Nous pourrions également prendre des mesures pour que le Règlement de la COSAC soit publié via le journal officiel dans toutes les langues officielles des États membres. Bien sûr, nous serons très heureux si nous pouvons aider la COSAC à contribuer à son travail en général.

M. Michiel PATIJN, Pays-bas: Je vous remercie de cette réponse, mais elle ne me donne satisfaction à 100%. Je vous explique pourquoi. Je suis un des auteurs du Traité d'Amsterdam et quand nous avons rédigé ce protocole, personne dans la salle n'a envisagé que des représentants du Parlement européen pourraient participer à une contribution qui s'adresserait à des institutions européennes. Je répète ce que je demande au Parlement européen: je demande au Parlement européen de bien vouloir revoir sa position. Je vous propose de rouvrir ce débat à Lisbonne. Il est entendu que nous adopterions maintenant le compromis que vous avez préparé avec autant de maîtrise.

M. David MARTIN, Parlement européen: Ce qui s'est fait à Amsterdam montre bien les risques qu'il y a à rédiger un traité au milieu de la nuit, et notamment le protocole. Cela étant dit, je ferme la parenthèse. Je suis d'accord pour procéder comme l'a suggéré M. Patijn. Pour le débat d'aujourd'hui, je suis cependant allé aussi loin que je pouvais, compte tenu du mandat que j'ai du Parlement européen. Je ne peux pas vous offrir autre chose que cette simple déclaration. Je ne peux pas aller plus loin. Voilà ma position dans la réalité.

Mme Nicole CATALA, France: Je voudrais rappeler à M. Martin que la COSAC a été créée par la conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Madrid en 1989 et qu'à sa première réunion, conformément aux conclusions qui avaient été adoptées par la conférence des présidents, seuls les parlements nationaux participaient aux travaux de la COSAC. C'est donc bien une initiative venant des parlements nationaux et destinée à leur permettre d'échanger des points de vue, les points de vue de ces parlementaires nationaux sur les sujets européens indépendamment de ce que préfère, par ailleurs, le Parlement européen. C'est cet esprit qui a conduit à la création de COSAC. Je sais bien qu'ensuite, le Parlement européen a été associé à ses travaux mais à l'origine, l'esprit qui a présidé à la création de COSAC en 1989, était le suivant: une réunion de représentants des parlements nationaux pour traiter des sujets européens.

M. David MARTIN, Parlement européen: Hélas, je suis assez vieux pour avoir participé à ces discussions, et M. Enrico Barron a voulu répondre aux préoccupations des parlements nationaux. Il a convoqué une réunion des Présidents des parlements nationaux, ce qui a facilité la première réunion de la COSAC.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Je crois qu'il faut mener ce travail à son terme. Je vous remercie pour tous les commentaires que vous avez fait. Je crois qu'on est d'accord sur tout, sauf sur le paragraphe 10.5. Maintenant, je crois que c'est une mise à l'épreuve de la COSAC. Si nous ne pouvons pas

approuver notre propre règlement, comment exercer notre influence sur les questions de fond? Comment imaginer de jouer le rôle que nous donne le Traité d'Amsterdam, si nous ne sommes pas capables de faire un nouveau Règlement dans une situation où nous sommes d'accord de la quasi-totalité des points ?

Je vois deux façons de procéder aujourd'hui. Première option: nous disons que nous n'avons pas d'accord. Nous gardons l'ancien Règlement et nous continuons dans le processus engagé, mais je pense que ce ne serait pas bon pour la COSAC. Le résultat pourrait être que nous restions sans nouveau Règlement pendant très longtemps.

Deuxième possibilité: nous adoptons le texte du groupe de travail, amendé par la déclaration faite par le Parlement européen sur le point 10.5. Je crois que ce sont les deux options réalistes que nous avons aujourd'hui. Je lance un appel à toutes les délégations pour qu'elles s'interrogent: est-il vraiment nécessaire de se séparer sans décision? N'est-il pas préférable d'adopter ce compromis, tout en poursuivant la discussion sur le rôle du Parlement européen dans ce contexte? Nous sommes ouverts, en tout cas du côté de la Présidence, à la poursuite des débats sur le rôle du Parlement européen.

Alors, je voudrais savoir s'il y a des délégations qui s'opposent à ce paquet de compromis, à cette proposition faite par le groupe de travail, avec la déclaration du Parlement européen que nous avons reçu par écrit?

M. Guillermo MARTÍNEZ CASAN, Espagne: - Oui, M. le Président. Ma délégation s'y oppose.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Cela signifie que nous n'avons pas réussi dans notre travail. Personnellement, je suis certainement très déçu si ce sera le résultat de tous nos efforts. Je ne vois pas d'avenir pour nous en termes d'accord, mais c'est bien la réalité.

Lord TORDOFF, Royaume-Uni: Je n'ai pas pris la parole dans cette discussion, alors que j'ai participé activement au groupe de travail et je tiens à signaler à nos collègues espagnols que c'est quand même un peu fort d'avoir passé une journée entière à Helsinki en travaillant très dur sous votre Présidence, alors que les Espagnols en étaient absents. Maintenant ils arrivent à la réunion et disent: "Nous allons simplement saper le tout". Je voudrais vraiment les inviter à y réfléchir deux fois, car si nous pouvons accepter ce Règlement tel quel, certainement cela nous permettra par la suite des amendements sans qu'il y ait un veto, auquel on est confronté aujourd'hui. Il suffit qu'une seule organisation s'y oppose, c'est vrai. En même temps, je voudrais faire appel à nos collègues espagnols pour qu'ils puissent accepter cette démarche jusqu'à la prochaine réunion, à laquelle le nouveau Règlement sera en vigueur. Est-ce que vous voulez revenir sur la question du Parlement européen? Cela est possible. Nous pouvons certainement avancer sur tous les autres points. Autrement, la totalité de nos efforts, toute une journée de travail et toute la matinée d'aujourd'hui seront vouées à l'échec. Cela serait très regrettable.

Mme Nicole CATALA, France: Je pense que la COSAC a compris que du point de vue du fond, la délégation française partageait l'avis et la position de la délégation espagnole. Néanmoins, je voudrais proposer une solution conciliante. Je crois que nous pourrions peut-être considérer favorablement le travail préparatoire qui a été fait pour un nouveau Règlement de la COSAC, mais suspendre son adoption jusqu'à Lisbonne, de manière à ce que ce point qui nous divise et qui est l'obligation pour le Parlement européen de s'abstenir sur les contributions qui lui sont destinés, puisse donner lieu à une discussion supplémentaire d'ici la prochaine COSAC, avec, je l'espère, un accord durant le semestre qui vient. Donc, je propose que nous prenions acte de l'acquis qui a été obtenu pour la révision du Règle-

ment et la préparation d'un prochain Règlement et que le vote sur ce Règlement soit repoussé jusqu'à Lisbonne, de manière à ce que les points de vue puissent mûrir.

M. Michiel PATIJN, Pays-Bas: Je répète ma proposition. Adoptons le document qui nous est soumis par le groupe de travail tel quel et décidons d'une manière explicite que nous réglerons le problème du droit de vote du Parlement européen à Lisbonne. On pourra toujours, à ce moment-là, amender le Règlement que nous aurons adopté maintenant tel qu'il nous est proposé par le groupe de travail.

M. Guillermo MARTÍNEZ CASAN, Espagne: Je crois que la situation est effectivement délicate et la proposition de Mme Catala, qui a été reprise d'une certaine façon par M. Patijn, est une proposition intelligente. Je l'accepterai. Je suis prêt à accepter les conclusions du groupe de travail, en tant que contributions importantes, mais à la condition que l'on indique l'existence des divergences sur l'article 10.5 et que le vote n'ait lieu qu'à Lisbonne. De cette façon, nous donnerions le temps à la délégation du Parlement européen et à M. Martin de voir avec ses collègues du Parlement européen quelles seront les possibilités de modifier leur position. De cette façon, nous pourrions sortir de l'impasse.

M. Jacob BUKSTI, Danemark: Je dois vous dire que la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant est très grave. Je suis d'accord avec Lord Tordoff, cette situation est tout à fait inacceptable. La délégation danoise soutient expressément ce compromis. Il faut décider maintenant, sinon y-aura-t-il encore des raisons pour la COSAC de continuer à travailler? Je crois qu'un point aussi essentiel que le Règlement de la COSAC doit nous permettre de prendre une décision. Si on n'arrive pas à prendre cette décision, y a-t-il encore une raison de garder la COSAC en vie? On n'arrivera jamais à un résultat. Ou on vote la révision du Règlement maintenant, ou il n'y a plus de raison de continuer. C'est inacceptable pour nous. Nous participons à un groupe de travail où tout le monde fait des efforts pour arriver à une solution de compromis. On se retrouve et on torpille le résultat de ce travail. Ce serait extrêmement difficile pour nous, il serait pratiquement inacceptable de continuer comme cela. Il faut décider maintenant et en finir.

M. Antonio RUBERTI, Italie: J'ai participé moi-même aux travaux avec conviction, et je suis très troublé par la situation où nous trouvons. Le Traité d'Amsterdam est entré en vigueur le 1er mai. Avec le nouveau traité, il est clair que nous avons un problème d'adaptation du Règlement. Nous ne pouvons pas reporter la révision du Règlement. Il s'agit d'appliquer le traité ratifié par tous nos parlements. Je comprends que certaines délégations perçoivent ce problème délicat des relations avec le Parlement européen. Nous avons également des préoccupations, peut-être plus fortes encore, qui ne concernent pas seulement le vote sur les documents qui s'adressent au Parlement européen. Nous sommes préoccupés par tout ce qui figure dans le traité comme matière concernant les parlements nationaux. Il empêche qu'il est impératif de rendre possible l'application du traité. Dès lors, il serait raisonnable d'approuver maintenant tout ce qui nous permet de travailler, de fonctionner en tant que COSAC, en tant qu'organisme collectif des parlements nationaux. Reste en suspens le problème du Parlement européen. Nous souhaitons que le Parlement européen y réfléchisse pour que cet allié historique des parlements nationaux ne se mue pas en un élément de blocage dans un processus d'adaptation. Il est clair qu'on a proposé d'apporter cette simple précision, cette simple réserve. C'est quand même le minimum. Il nous semble difficile d'accepter qu'on ne puisse pas transformer la déclaration en amendement. On pourrait se dire que c'est mettre des bâtons dans les roues, c'est bloquer la révision du Règlement. Ici, le problème, c'est le rôle des parlements nationaux. Il n'est quand même pas possible que le Parlement européen ne comprenne pas qu'en agissant comme il le fait, il utilise un droit de veto en refusant une flexibilité sur une chose qu'il juge possible, et sur une chose à laquelle il s'engage par une déclaration. Nous avons tous des efforts à faire. Quoi qu'il en soit, il est dans l'intérêt des parlements nationaux

d'approuver ce qui fait déjà l'objet d'un accord avec un litige qui reste ouvert avec le Parlement européen. Il est clair que ce litige va se durcir si nous ne trouvons pas un compromis aujourd'hui. En tant que membre de la délégation italienne, je me permettrai de poser le problème de manière beaucoup plus dure et beaucoup plus générale.

M. David MARTIN, Parlement européen: Je regrette vivement que la réunion ait pris ce tournant. Pour répondre à mon collègue italien: bien sûr, et il l'a dit dans son intervention, le Parlement européen perçoit le rôle des parlements nationaux dans les affaires européennes comme vital. Au cours des 10-15 dernières années, nous avons joué un rôle très actif pour essayer d'encourager les parlements nationaux à participer à la prise de décisions européenne. J'ai moi-même été membre du Parlement européen pendant 15 ans, et j'ai participé aux 3-4 premières réunions de la COSAC, alors que j'étais membre de la commission des affaires institutionnelles du Parlement. Toute la raison d'être du Parlement européen, de sa participation à la COSAC, c'est d'intéresser davantage les parlements nationaux, de les rendre plus efficaces aux affaires européennes. Je pense qu'à la lumière des discussions au moins, nous sommes parvenus à cet objectif-là, et je m'en félicite.

Je ne comprends pas la tension qui semble monter entre le Parlement européen et les parlements nationaux. Cette déclaration avait pour objectif d'être un compromis important pour nous permettre de parvenir à une décision aujourd'hui. Je ne voudrais pas alimenter davantage le débat, mais j'ai l'impression que certaines délégations ne sont pas prêtes à accepter le Parlement européen à cette table. Or, il y a un Règlement nous disant explicitement que le Parlement européen ne votera pas sur des contributions déclarées qui lui sont destinées. Je ne comprends pas pourquoi on ne puisse pas accepter cela.

Cela étant dit, je me prononcerai en faveur du compromis présenté par les Néerlandais. Je pense qu'il faut adopter le Règlement aujourd'hui et avoir une discussion sur le rôle du Parlement européen à Lisbonne. Cela me permettrait quand même de revenir au Parlement européen, de consulter la commission des affaires institutionnelles du Parlement européen et de venir à la réunion de Lisbonne avec un mandat très clair. Pour le moment, la déclaration a été soumise que j'ai rédigé moi-même. Peut-être que je m'engage déjà davantage que le Parlement européen ne sera prêt à le faire et je ne peux pas aller au-delà. Il ne s'agit pas d'un aspect formel. Pour ne pas perdre le travail excellent réalisé par les Finlandais, j'espère qu'on pourra accepter le Règlement sur la base d'une discussion ultérieure à Lisbonne.

Lord TORDOFF, Royaume-Uni: Pour permettre de progresser davantage, je me permettrai une proposition à l'adresse de nos collègues espagnols et français. Qu'ils acceptent aujourd'hui le texte, tel qu'il nous a été soumis avec en annexe la déclaration du Parlement européen, mais qu'il soit accepté également à Lisbonne. On abordera la question et elle fera des bases, ce qui en même temps notifiera au Parlement européen que cette question repassera à l'ordre du jour. La discussion, qui, à ce moment, portera sur ce point particulier, ne portera plus sur l'ensemble du Règlement. En isolant toute cette question, on ne remettra pas en question l'ensemble du document. Donc, j'espère qu'ils pourront dire: oui, nous acceptons le Règlement tel qu'il a été rédigé par le groupe de travail, avec le compromis émis par le Parlement européen, mais nous avons pour autant l'intention de soumettre un amendement à Lisbonne, ayant trait à l'article 10.5.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Je voudrais essayer de reformuler l'idée qui ressort en quelque sorte de cette discussion. Je pense que nous pouvons trouver une solution en acceptant la proposition faite par le groupe de travail, amendée par les déclarations du Parlement européen et, en acceptant également la décision en fonction de laquelle la Présidence portugaise assume la responsabilité de clarifier le rôle du Parlement européen au sein de la COSAC, afin de reformuler l'article 10.5.

Mme Nicole CATALA, France: Je cherche, comme vous, une solution de conciliation. Je voudrais reprendre la proposition du Parlement européen de faire une déclaration annexe à notre Règlement, mais à ce moment-là, je souhaiterais que cette déclaration soit formulée dans les termes de l'amendement que nous avons présenté avec les Espagnols et non pas dans les termes qui ont été proposés par le Parlement européen. Donc si cette déclaration était rédigée comme nous le proposons, sous la forme d'une adjonction à l'article 10.5, nous pourrions trouver là une solution de conciliation.

M. David MARTIN, Parlement européen: Je n'ai pas vraiment compris ce qu'a proposé Mme Catala. A-t-elle proposé que la proposition suivante remplacerait notre déclaration? Le Parlement européen s'abstiendra de voter sur des contributions qui lui sont adressées. Voilà ce que Mme Catala voulait ajouter au Règlement, c'est cela?

Mme Nicole CATALA, France: J'ai proposé que l'on écrive que le Parlement européen s'engage à s'abstenir lors du vote sur une contribution qui le compte parmi ses destinataires, en annexe, si vous pensez ne pas pouvoir l'intégrer au texte lui-même.

M. David MARTIN, Parlement européen: A titre d'annexe, nous sommes tout à fait heureux et c'est en fait plus faible que le texte que nous avons présenté. Nous sommes tout à fait heureux, parce que cela existe déjà dans le Règlement actuel. En plus, nous ajoutons que nous ferons preuve de raisonnablement par rapport à toutes les contributions.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Donc nous avons maintenant deux possibilités d'aboutir à une solution: soit sur la base de la proposition de Mme Catala, soit sur la proposition de Lord Tordoff et de M. Patijn. Ma proposition est d'accepter maintenant et de préparer une nouvelle formule pour l'article 10.5. Deux options, et je pense qu'elles sont toutes les deux utiles à une recherche positive d'une solution.

M. Guillermo MARTÍNEZ CASAN, Espagne: Je regrette beaucoup que nous soyons arrivés à discuter de ce sujet, mais je n'ai pas l'impression qu'on ait eu un véritable débat. Je pense que le débat doit être utile et la plénière de la COSAC est le lieu rêvé pour avoir ce genre de débats. Les groupes de travail ont leur utilité et facilitent la vie de la plénière, mais c'est en plénière que l'on prend véritablement les décisions. Je dis franchement à M. Martin que le Parlement européen a joué un rôle très important dans l'organisation des travaux de la COSAC depuis le début.

Vous devez reconnaître également que la situation n'est plus la même qu'auparavant. Il y a eu le Traité d'Amsterdam, tout a été bouleversé quant au rôle des parlements nationaux. Les parlements nationaux ont d'énormes responsabilités sur ce point. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé ce débat ici. Je pense que nous devons nous demander quel est le véritable rôle de la COSAC, quels sont les équilibres qui prévalent au sein de la COSAC et après Amsterdam, ce dont nous avons besoin. C'est précisément un débat de fond.

Quant à la participation du Parlement européen, cet apport a toujours été très riche et j'espère que cela sera encore le cas à l'avenir, mais il faut définir des règles nouvelles. On ne parle plus de la même chose. Les parlements nationaux avant Amsterdam et les parlements nationaux après Amsterdam sont tout à fait différents. Il y avait la COSAC avant Amsterdam, il y aura la COSAC après Amsterdam. Je suis le premier à croire que le protocole 13 n'est pas clair, mais de toute manière, il y a une contradic-

tion avec le Règlement intérieur de la COSAC. C'est en contradiction également avec la proposition de Règlement que nous devons approuver ici. D'un point de vue juridique, c'est une véritable aberration.

Cela étant dit, je ne veux pas non plus provoquer de tragédie ici. J'essaie de faire preuve de bonne volonté également. Je vais accepter cette solution de compromis présentée par les deux parties en présence. Je vais m'abstenir lors du vote. C'est une formule utile, l'abstention, dans la construction européenne, mais il y a une condition expresse: cette note en bas de page nous permet d'arriver à un véritable compromis. Il ne s'agit pas de rejeter quelqu'un ou de réduire le rôle d'une délégation.

Le Parlement européen est un parlement comme un autre, mais chaque parlement a une fonction différente dans le processus de la construction européenne. Il faut le reconnaître, c'est un fait. Je pense qu'il s'agit ici d'un débat que nous devons être assez mûrs pour résoudre dans un délai le plus court possible. Je suis donc disposé à m'abstenir au nom de la délégation espagnole, mais avec la condition expresse que l'on s'engage tous à revoir le rôle et la précieuse contribution qui revient au Parlement européen au sein de la COSAC après la réforme du Traité d'Amsterdam.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Je crois que nous sommes proches de la décision finale sur base de la proposition de Mme Catala. Nous acceptons la proposition du groupe de travail, amendée par la déclaration suivante: " Le Parlement européen s'abstient lors du vote sur une contribution qui le compte parmi ses destinataires." Si on procède ainsi, nous aurons une abstention de la délégation espagnole, qui ne fera pas opposition.

M. Guillermo MARTÍNEZ CASAÑ, Espagne: Condition expresse: on s'engage, sous la Présidence portugaise, à revoir le rôle qui revient au Parlement européen au sein de la COSAC, et cela se fera à Lisbonne.

Mme Nicole CATALA, France: Nous avons la même position que l'Espagne: nous nous abstiendrons, mais nous souhaitons que la question soit réexaminée ultérieurement.

M. David MARTIN, Parlement européen: Je ne veux pas retarder un accord, ni sembler pédant, mais il s'agit de réexaminer le rôle du Parlement européen sans préjugé de la discussion. C'est clair, c'est cela qui se fera.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Dans ces conditions, je considère que le Règlement révisé est adopté dans sa rédaction soumise par le groupe de travail, avec la déclaration du Parlement européen, et, étant entendu qu'il y aura un travail préparatoire à la conférence de Lisbonne pour réexaminer le rôle du Parlement européen dans l'optique d'une modification de l'article 10.5. Adopté.

Je voudrais très chaleureusement vous remercier tous pour un débat, je dirais, animé, et surtout du fait que nous avons quand même pu prendre cette décision à l'unanimité.

Déjeuner

M. Esko AHO, Président, Finlande: Je voudrais revenir très brièvement sur la décision que nous venons de prendre concernant le nouveau Règlement. La troïka a décidé, ce matin, de prendre des mesures pratiques si le Règlement était adopté, afin d'assurer que le Règlement soit disponible dans

toutes les autres langues de travail de la communauté, et pour que soient prises des mesures également pour la publication de ce Règlement. Si vous me le permettez, je n'évoquerai pas le détail de cette discussion, simplement je vous prie de noter que la traduction de ce document sera entreprise le plus tôt possible, ainsi que la publication du document. La responsabilité en incombe à la troïka. Est-ce que vous pouvez accepter cette démarche ? Oui, je vois que c'est accepté.

Dernier point à l'ordre du jour, c'est l'examen du projet de communiqué. Il vous a été distribué un texte qui a été adopté par la troïka ce matin. Nous avons un nombre important de propositions d'amendements, dont un amendement déposé ou soumis par l'Allemagne, un deuxième déposé par la délégation néerlandaise, trois propositions émanant de l'Italie, des propositions françaises qui concernent pratiquement chaque alinéa du communiqué, et une proposition également émanant des pays candidats. Connaissant notre pratique, je suis assez sceptique par rapport au temps que nous avons à notre disposition, et je ne pense pas qu'il nous soit possible d'épuiser tous les amendements qui ont été déposés.

M. Peter SCHIEDER, Allemagne: Je voudrais simplement vous inviter à traiter de deux amendements qui sont conformes au Règlement et qui ont été proposés en français et en anglais, dans les deux langues. Tous les autres n'ont été soumis qu'en une seule langue et ne devraient pas être traités, puisqu'ils ne sont pas conformes au Règlement.

M. Esko AHO, Président, Finlande: Je reviens à la question du communiqué. Ma proposition, par conséquent, est de ne pas examiner en détail le texte soumis et les amendements qui ont été proposés. Je pense que pour le déroulement de la réunion, ce ne sera pas nécessairement très utile. Je vous proposerais que le pays assurant la présidence participe à une conférence de presse, explique l'objectif de la réunion et distribue aussi un compte-rendu de la discussion au nom de la Présidence.

Mme Nicole CATALA, France: Votre proposition consiste à considérer comme adopté le projet de communiqué préparé par la troïka? Je n'ai pas compris, parce qu'il y a plusieurs propositions d'amendements et une rédaction nouvelle également. De quoi allons-nous débattre avant que vous ne rencontriez la presse ?

M. Esko AHO, Président, Finlande: Je répéterai ma proposition en anglais, pour être bien compris. Donc, étant donné que un nombre important d'amendements a été déposé, ainsi que des propositions, concernant le texte du communiqué, et puisque cela prendra trop de temps pour parvenir à une version finale, je pense que, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, et avec le temps qui nous a été imparti, nous ne sommes pas en mesure de le faire. C'est pourquoi je proposerais qu'on utilise la façon traditionnelle de s'y prendre, à savoir qu'il n'y aura pas de document final, qu'il n'y aura pas de communiqué, mais que la Présidence rédige un communiqué de presse, qui serait publié au nom de la Présidence, et non pas au nom de la conférence. De cette façon, nous pourrions informer des questions qui ont été discutées ici et du contenu de nos discussions. Cela se fait, je le répète, au nom de la Présidence, et la Présidence en assume la responsabilité.

M. Loukas APOSTOLIDIS, Grèce: Je crois que votre proposition est la meilleure. Si on fait abstraction du texte présenté par la troïka, je crois que les sujets abordés par notre collègue française sont très importants aussi. Enfin, je crois que votre proposition est bonne. Je crois d'abord qu'il faut montrer que nous avons réglé le problème du Règlement. Je crois que le communiqué de presse devrait porter sur l'adoption de notre nouveau Règlement.

M. Esko AHO, Président, Finlande : Si j'ai bien compris, il n'y aura pas de communiqué séparé mais, au nom de la Présidence, on rendra compte à la presse du contenu de la conférence et des débats qui s'y sont déroulés. Il en est ainsi décidé.

M. Carlos ENCARNÇÃO, Portugal : Suite à ce que nous avons envisagé, la prochaine réunion de la COSAC se tiendra à Lisbonne les 29 et 30 mai prochains. Pour le moment, nous ne pouvons pas encore vous soumettre d'ordre du jour. Je vous suggère donc d'envoyer vos idées, vos documents de travail, toutes les contributions qu'auraient les différentes délégations. Soumettez-nous vos commentaires avant le 31 décembre 1999. Nous aurons une réunion de la troïka vers la fin janvier 2000. Entre-temps, plusieurs propositions ont déjà été formulées oralement. Nous vous soumettrons, bien sûr, des propositions écrites. Nous veillerons, bien sûr, à parler de la conférence intergouvernementale. On parlera, bien sûr, du rôle du Parlement européen, mais nous attendons vos idées pour enrichir l'ordre du jour. Toutes vos idées seront bienvenues. Il y aura une commission des affaires européennes au Portugal, mais nous ne savons pas comment va se composer cette commission suite aux élections au Portugal. Donc, c'est cette commission des affaires européennes du Parlement portugais qui organisera la COSAC des 29 et 30 mai prochains à Lisbonne.

M. Esko AHO, Président, Finlande : Merci à la nouvelle Présidence. Nous acceptons avec plaisir et gratitude l'invitation à la prochaine conférence qui se tiendra à Lisbonne. Au nom de la délégation finlandaise, je tiens à remercier très sincèrement tous les participants à la conférence de la COSAC. Je pense qu'il s'est agi d'une conférence très importante, car nous avons été à même de convenir du renouvellement du Règlement de la COSAC. Je pense que la COSAC aura un rôle encore plus important à jouer dans la prise de décisions au niveau de l'Union européenne, ainsi que dans la formulation de la politique européenne.

Je voudrais, en guise de conclusion, vous souhaiter à tous un bon retour. Je déclare close la conférence de la COSAC. Je vous souhaite un bon début du prochain millénaire.

Règlement de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires et européennes des Parlements de l'Union européenne

Le présent Règlement est destiné à faciliter et améliorer les travaux de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes de l'Union européenne, ci-après dénommée "COSAC", créée à Paris les 16 et 17 novembre 1989.

La COSAC constitue une enceinte pour un échange régulier d'opinions, sans préjudice des compétences des organes parlementaires dans l'Union européenne. Le Protocole sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne du Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes

accorde à la COSAC le pouvoir de soumettre toute contribution à l'attention des institutions de l'Union européenne et d'étudier les activités, propositions et initiatives législatives de l'Union. Les contributions soumises par la COSAC ne lient en rien les parlements nationaux ni ne préjugent leur position.

Ce Règlement, adopté par la XXIème COSAC (Helsinki 11/12 octobre 1999), remplace le Règlement préparé par la IVème COSAC (Luxembourg 6/7 mai 1991), adopté formellement par la Vème COSAC (La Haye 4/5 novembre 1991) et modifié par la Xème COSAC (Athènes 9/10 mai 1994) et la XIVème COSAC (Rome 24/25 juin 1996)

1. FRÉQUENCE ET DATES DES RÉUNIONS

1.1 Réunions ordinaires

Une réunion ordinaire de la COSAC est organisée au cours de chaque présidence du Conseil de l'Union européenne en tenant compte des usages parlementaires des États membres, des périodes électorales et des jours fériés légaux. Sa date est fixée et annoncée au plus tard lors de la précédente réunion.

1.2 Réunions extraordinaires

Les réunions extraordinaires de la COSAC sont organisées en cas de nécessité constatée à la majorité absolue des présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements nationaux et de l'instance appropriée du Parlement européen

1.3 Réunions préparatoires des présidents

Une réunion préparatoire des présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires et du représentant du Parlement européen est organisée avant les réunions de la COSAC sur proposition du parlement de l'Etat membre qui exerce la présidence, après consultation de la troïka présidentielle.

La troïka présidentielle de la COSAC est composée de la Présidence, de la présidence sortante, de la présidence suivante et du Parlement européen.

1.4 Réunions extraordinaires des présidents

Des réunions extraordinaires des présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires et de l'instance appropriée du Parlement européen sont organisées soit à l'initiative de la Présidence, après consultation de la troïka présidentielle, soit en cas de nécessité constatée à la majorité absolue des présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et de l'instance appropriée du Parlement européen.

1.5 Groupes de travail

La COSAC peut décider d'instituer un groupe de travail pour examiner un sujet particulier concernant les activités de l'Union européenne. Un tel groupe de travail est également institué en cas de nécessité constatée à la majorité absolue des présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et de l'instance appropriée du Parlement européen. Le président de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires du parlement qui exerce la présidence assure la présidence du groupe de travail. Le secrétariat du parlement de l'État membre qui exerce la présidence fournit le secrétariat du groupe de travail.

2. LIEU DES RÉUNIONS

Les réunions ont lieu dans l'État membre qui exerce la présidence. Les réunions extraordinaires, les réunions des présidents et les réunions des groupes de travail peuvent être fixées ailleurs.

3. DURÉE DES RÉUNIONS

La durée des réunions ordinaires et extraordinaires de la COSAC est d'une journée et demie.

4. COMPOSITION

4.1 Réunions ordinaires et extraordinaires

Chaque Parlement national est représenté par six membres au plus de son organe spécialisé (de ses organes spécialisés) dans les affaires communautaires. Le Parlement européen est représenté par six de ses membres. Chaque Parlement détermine la composition de sa délégation.

4.2 Observateurs des Parlements des pays candidats à l'adhésion

Trois observateurs du Parlement de chaque pays candidat à l'adhésion sont invités aux réunions ordinaires et peuvent être invités aux réunions extraordinaires, à condition que l'Union européenne ait officiellement ouvert avec le pays concerné des discussions ou des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne et que le Parlement intéressé ait introduit une demande à titre officiel de participation à la COSAC. Ces observateurs ont le droit de participer aux débats sur certains sujets de l'ordre du jour, déterminés par la réunion.

4.3 Autres observateurs, experts et invités spéciaux

La Présidence invite des observateurs du Secrétariat général du conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne et peut également inviter des observateurs des ambassades des États membres de l'Union européenne et, après consultation de la troïka présidentielle, des experts et des invités spéciaux.

4.4 La publicité des réunions

Les réunions de la conférence sont publiques sauf décision contraire.

5. CONVOCATION

Les réunions ordinaires (et les réunions des présidents et des groupes de travail) sont convoquées par le Secrétariat du Parlement de l'État membre qui exerce la présidence.

Les réunions extraordinaires sont convoquées par le Secrétariat du Parlement de l'État membre dans lequel a lieu la réunion en question.

6. NOM DES RÉUNIONS

La dénomination des réunions ordinaires et extraordinaires est "Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (des Parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen) - COSAC " - précédée du numéro chronologique de la réunion et suivie de la date et du lieu de la réunion.

7. ORDRE DU JOUR

7.1 Avant la dernière réunion ordinaire de chaque année, les délégations indiquent les sujets à traiter l'année suivante. Ce point est examiné à la fin de la réunion. En début de semestre, la troïka présidentielle propose, en tenant compte des dispositions de la partie II du Protocole du Traité d'Amsterdam sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, un ou des thèmes, en s'inspirant du programme de travail du Conseil de l'Union européenne, du Parlement européen et de la Commission européenne ainsi que des propositions recueillies au cours de la réunion mentionnée ci-dessus.

7.2 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le Président de l'organe

spécialisé de l'assemblée d'accueil, après consultation des Présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires et du représentant du Parlement européen. Les délégations nationales peuvent proposer à la Présidence l'inscription à l'ordre du jour d'un sujet déterminé.

7.3 L'ordre du jour est arrêté par la réunion elle-même.

8. PRÉPARATION DES RÉUNIONS

8.1 Les délégations nationales peuvent faire parvenir des documents concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour au secrétariat du Parlement d'accueil.

8.2 La délégation nationale du Parlement d'accueil peut rédiger des documents de discussion pour la Conférence.

9. LANGUES

9.1 Chaque délégation est responsable de la traduction en français ou en anglais de tous les documents qu'elle soumet.

9.2 Les assemblées participantes reçoivent les documents de conférence en français ou en anglais. Chaque parlement est responsable de la traduction dans sa langue nationale.

9.3 Une interprétation simultanée est organisée dans les langues officielles de l'Union lors des réunions.

9.4 Les contributions de la COSAC sont rassemblées en un seul original en français et en anglais, et les deux textes font également foi.

10. CONTRIBUTIONS DE LA COSAC

10.1 La COSAC peut soumettre des contributions aux institutions de l'Union européenne conformément au Protocole annexé au Traité d'Amsterdam sur le rôle des Parlements nationaux dans l'Union européenne.

10.2 Chaque délégation nationale peut proposer que la COSAC adopte une contribution. La décision de préparer une contribution est arrêtée soit par la Présidence après consultation de la troïka présidentielle, soit par la majorité absolue des présidents des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et de l'instance appropriée du Parlement européen, soit par une réunion de la COSAC.

10.3 Le projet de contribution est communiqué aux délégations suffisamment à temps avant la réunion pertinente de la COSAC pour leur garantir un délai raisonnable pour examen et commentaires.

10.4 Le projet définitif de contribution est préparé lors de la réunion préparatoire des présidents avant la réunion pertinente de la COSAC. Le projet comprend les observations et commentaires de toutes les délégations, les déclarations concernant le vote incluses.

10.5 La contribution est adoptée à l'unanimité des délégations présentes à la réunion. Les abstentions de délégations n'empêchent pas l'adoption de la contribution.

11. RÔLE DE LA PRÉSIDENTE

11.1 L'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'Etat membre qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne assure la Présidence de la COSAC pendant cette période.

11.2 Le secrétariat du Parlement d'accueil prépare les documents de séance.

11.3 Le Président de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'assemblée d'accueil introduit le débat.

11.4 Les propositions concernant le déroulement de la réunion et la fixation du temps de parole sont soumises par le Président de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'assemblée d'accueil; le temps de parole se limite à quatre minutes sauf autre décision de la réunion.

11.5 Le Secrétariat du Parlement d'accueil rédige un procès-verbal succinct.

11.6 Les conclusions du débat, élaborées par la troïka présidentielle, sont présentées par le Président de l'organe spécialisé dans les affaires communautaires de l'assemblée d'accueil.

11.7 Le secrétariat du Parlement assurant la présidence fournit le secrétariat pour les activités de la COSAC pendant sa présidence. Les secrétariats du Parlement européen et des autres parlements nationaux offrent leur assistance.

12. CONCLUSION DU DÉBAT

Lorsque la réunion décide la publication d'un communiqué, un projet auquel sont annexées les éventuelles contributions adoptées, est élaboré par la troïka présidentielle.

13. DESTINATAIRES DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués sont transmis par le secrétariat du Parlement d'accueil aux Parlements des États membres et au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne et à la Commission européenne.

14. RÉVISION DU RÈGLEMENT

14.1 Le Règlement est révisé sur proposition écrite émanant d'une ou de plusieurs délégations d'une ou de plusieurs assemblées parlementaires adres-

sée à toutes les assemblées parlementaires des États membres et au Parlement européen au moins un mois avant la réunion de la COSAC.

14.2 La révision du Règlement est inscrite à l'ordre du jour de la première réunion de la COSAC qui suit la présentation de la demande.

14.3 Les amendements au Règlement sont adoptés à l'unanimité des délégations présentes à la réunion. Les abstentions de délégations n'empêchent pas l'adoption des amendements.

15. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce Règlement entre en vigueur le 1er janvier 2000. Un seul texte original est rédigé en français et en anglais, et les deux textes font également foi.

Le texte de ce Règlement est rédigé dans les langues allemande, danoise, espagnole, finnoise, grecque, italienne, néerlandaise, portugaise, et suédoise pour leur authentification. Les traductions sont approuvées par les parlements nationaux utilisant les langues en question et par le Parlement européen. En ce qui concerne toute question relative à l'interprétation de ce Règlement, seules les versions anglaise et française ont un statut officiel.

ANNEXE

Déclaration du Parlement européen relative à la Règle 10.5

Le Parlement européen s'abstient lors du vote sur une contribution qui le compte parmi ses destinataires.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CONFÉRENCE DES ORGANES SPÉCIALISÉS DANS LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE (COSAC) À HELSINKI DU 10 AU 12 OCTOBRE 1999

La XXI conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des Parlements de l'Union européenne (COSAC) a eu lieu à Helsinki du 10 au 12 octobre 1999. Les délégations de tous les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne ainsi que du Parlement européen ont participé à la réunion. Les délégations des parlements des pays candidats à l'adhésion, du Chypre et du Malte ont participé à la réunion comme observateurs.

La COSAC a discuté de la mise en oeuvre de l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice après l'introduction de M. Paavo LIPPONEN, Premier ministre finlandais, sur les préparations du Conseil européen extraordinaire de Tampere. Des commentaires à propos du débat animé et long ont été présentés par M. Kari HÄKÄMIES, le Ministre finlandais des Affaires intérieures et par M. Johannes KOSKINEN, le Ministre finlandais de la Justice.

La COSAC a débattu sur les conséquences économiques et financières de l'élargissement de l'UE après l'introduction de Mme Suvi-Anne SIIMES, le Ministre finlandais responsable des affaires fiscales et du budget de l'UE. Des commentaires sur le dialogue ouvert et approfondi entre les parlementaires de l'UE et les parlementaires des pays candidats ont été présentés par M. Erkki LIIKANEN, membre de la Commission européenne.

La COSAC a été informée de l'état des relations entre l'UE et la Russie par Mme Tarja HALONEN, le Ministre finlandais des Affaires étrangères. L'importance de l'attention que doit porter l'UE à la promotion du développement démocratique et de la transition en Russie ainsi qu'une inquiétude face au développement récent de la crise en Caucase du Nord ont été exprimées par plusieurs intervenants.

La réunion de la COSAC a adopté le Règlement révisé de la COSAC. Celui-ci permet à la COSAC d'assurer ses tâches selon le Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne et de faire face aux nouveaux défis de la construction européenne en voie de développement. Il a été convenu que la position du Parlement européen au sein de la coopération COSAC sera étudiée pendant la Présidence portugaise de l'Union européenne.